

C.R.A.C. N° 191 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture**

Mardi 31 mai 2022

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Proposition de décret relatif à l'électrification progressive des emplacements de stationnement, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, M. Antoine et Mme Schyns (Doc. 927 (2021-2022) N° 1)</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux.....	1
<i>Exposé de M. Matagne, coauteur de la proposition de décret</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Matagne.....	1
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, Mme Cassart-Mailleux, M. Nemes, M. le Président Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Matagne.....	3
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	11
<i>Interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les décisions controversées de la SOGEPA en faveur de la société Hamon » ;</i>	
<i>Interpellation de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le rôle de la SOGEPA dans la faillite du groupe Hamon »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Antoine, Mugemangango, Bierin, Mme Laruelle, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	11
<i>Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la poursuite du plan Renault au sein de Logistics Nivelles »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	20

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien de la Région wallonne à la société Exki »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....22

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en place du dispositif « Objectif proximité » »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....23

*Question orale de M. Legasse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la fermeture de l'usine Sidech » ;*

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les 68 emplois menacés au sein de l'usine Sidech » ;*

*Question orale de M. Maroy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la fermeture de l'usine Sidech à Tilly »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Legasse, Antoine, Maroy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....25

*Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides aux commerçants liégeois impactés par le chantier du tram » ;*

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le dédommagement des commerçants impactés par les travaux du tram à Liège » ;*

*Question orale de M. Léonard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'indemnisation des commerçants liégeois suite aux retards dans le chantier du tram liégeois »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Bierin, Liradelfo, Léonard, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....28

*Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les opportunités économiques du plan Repower EU »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....31

*Question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le chantier naval Meuse & Sambre »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....33

*Question orale de M. Léonard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reprise des activités de Liberty Steel à Liège »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Léonard, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....34

*Question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la fin de la production des avions S200 à la SONACA et ses conséquences sociales »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Clersy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....36

*Reprise de la séance.....38*

*Interpellations et questions orales (Suite).....38*

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les économies structurelles annoncées en matière de recherche »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....38

*Question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi de l'implémentation des proofs of concept (PoC) sur la 5G en Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hardy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....40

*Question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les motifs de refus des permis éoliens et l'atteinte des objectifs de Repower EU »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeuse, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....41

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'insuffisance de personnel à la Direction extérieure de l'urbanisme du Brabant wallon »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....43

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la lutte contre le gaspillage dans les filières de production alimentaire »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....45

*Question orale de M. Janssen à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la prolifération des pucerons en Brabant wallon »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Janssen, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....46

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'utilisation du fonds de réserve de crise agricole »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....48

*Question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'alerte de l'ONU sur les conséquences de la « guerre du blé » »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Nemes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....49

*Organisation des travaux (Suite).....51*

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Gahouchi, Cassart-Mailleux, M. Nemes, Mme Laruelle.....51

*Projets et propositions (Suite).....52*

*Neuvième rapport annuel (01.01.2020 au 31.12.2020) adressé au Parlement wallon par le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 896 (2021-2022) N° 1).....52*

*Désignation d'un rapporteur*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laruelle.....52

*Audition de M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.....52

*Échange de vues*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laruelle, M. Nemes, M. le Président, Mmes Cremasco, Schyns, Cassart-Mailleux, M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....56

*Confiance au président et au rapporteur.....67*

*Organisation des travaux (Suite).....67*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....67*

*Interpellations et questions orales retirées.....67*

*Liste des intervenants.....68*

*Abréviations courantes.....69*

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 14 minutes.

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**Mme la Présidente.** – Je vous remercie d'avoir permis ce délai, car, comme vous le savez, c'est un jour de grève.

M. le Médiateur passera dans d'autres commissions avant de nous rejoindre. Je vous propose d'entamer notre ordre du jour et, lorsque M. le Médiateur nous rejoindra, de nous interrompre pour l'écouter et avoir les échanges ad hoc.

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### **PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF À L'ÉLECTRIFICATION PROGRESSIVE DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT, DÉPOSÉE PAR MM. MATAGNE, DESQUESNES, MME GOFFINET, M. ANTOINE ET MME SCHYNS (DOC. 927 (2021-2022) N° 1)**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret relatif à l'électrification progressive des emplacements de stationnement, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, M. Antoine et Mme SchyNS (Doc. 927 (2021-2022) N° 1).

### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Je propose Mme Laruelle comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, Mme Laruelle est désignée en qualité de rapporteuse.

### *Exposé de M. Matagne, coauteur de la proposition de décret*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Matagne.

**M. Matagne (Les Engagés).** – D'emblée, j'aimerais signaler qu'il n'y aura pas de demande de vote sur la proposition de décret, l'idée est vraiment d'ouvrir un débat sur le potentiel d'installation des infrastructures permettant la recharge des véhicules électriques qui, vous le savez, sont de plus en plus nombreux autour de nous, pour des raisons bien légitimes. En effet, ils permettent de décarboner notre parc automobile, en tout cas de décarboner le fonctionnement de notre parc automobile.

On sait que le transport routier est fortement émetteur de gaz à effet de serre. Ainsi, environ 25 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an sont émises par notre parc routier. Il semblerait que 60 % de ces 25 millions de tonnes soient imputables aux voitures de particuliers, ce qui signifie que nous avons environ 15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> qui concernent les véhicules particuliers, sur lesquels on peut agir directement en facilitant l'électrification de ce parc automobile.

Bien entendu, on sait que la part modale de la voiture est importante. Beaucoup d'outils sont mis en œuvre pour réduire la part modale de la voiture, on aimerait tous davantage se déplacer à pied, à vélo, voire en transports en commun, mais on sait aussi que c'est très difficile du point de vue des infrastructures, d'un point de vue logistique, d'un point de vue économique. On ne peut pas équiper l'ensemble du territoire de la Région wallonne, comme vous le savez, en transports en commun.

D'ailleurs, le Bureau fédéral du Plan publiait une étude en avril 2022 et envisage que la part modale de la voiture, qui était de 83 % en 2019, diminue à 82 % en 2040. Autant dire que nous ne sommes pas prêts à nous passer de notre véhicule. L'IWEPS confirme ces chiffres en mars 2022, puisqu'il estime que la moyenne des déplacements pour un travailleur à temps plein est de 48 kilomètres en aller-retour entre son domicile et son lieu de travail. On sait aussi – je ne vous apprend rien, chers collègues – qu'environ 80 % des communes wallonnes sont des communes rurales ou semi-rurales et qu'environ la moitié de la population wallonne vit dans ces communes où l'on sait que le transport en commun est difficile à organiser pour différentes raisons.

Il y a donc une nécessité, selon moi, de faciliter le développement des véhicules électriques, notamment par le placement de bornes. Une étude d'Europ Assistance du 31 mars 2022 nous informe qu'environ 54 % des Belges, soit un Belge sur deux, sont freinés dans leur volonté de faire l'acquisition ou l'utilisation d'un véhicule électrique par le manque de bornes. C'est donc clairement un frein. Ce n'est pas juste le fait que l'autonomie d'un véhicule électrique ne soit pas suffisante. C'est vraiment la crainte de ne pas pouvoir recharger pendant ses déplacements.

D'ailleurs, M. le Ministre Henry le disait en septembre 2020. Il avouait que, avec 824 points de charge électrique en Wallonie, on n'est pas gâté. Néanmoins, il met en place des outils. Je ne dis pas le contraire, mais pour l'instant, le nombre de bornes est très restreint.

Il a fait travailler différents collaborateurs sur une cartographie dessinant environ une borne par commune. Vous savez que nous avons 262 communes en Wallonie. Si nous ajoutons ces 262 bornes au potentiel actuel, nous monterons à environ 1 100 bornes ; ce qui restera insuffisant.

Dans le Plan de relance, l'idée est de mettre en place 6 000 points de recharge accessibles au public d'ici 2025. Ces objectifs vont dans la bonne direction, mais l'urgence climatique que nous connaissons tous et l'objectif de décarboner notre empreinte sur la planète nous incitent à venir avec des idées. Les voici. Encore une fois, il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit, mais bien que l'on puisse en discuter et construire ensemble les pistes de solution, le cadre légal volontariste qui va nous permettre de diminuer l'empreinte carbone de notre parc automobile.

Plusieurs idées sont mises sur la table. Il y a ce qui concerne l'aménagement du territoire, le droit à la prise, l'inclusion de bornes dans les poteaux électriques comme cela se fait déjà à Bruxelles et le financement communal amélioré. Toutes ces pistes sont mises sur la table par nos soins, par notre équipe parce que nous pensons qu'il est important d'accélérer l'infrastructure qui permettra la recharge des véhicules électriques.

La proposition de décret présentée aujourd'hui vise à corriger un cadre légal que nous jugeons insuffisant. En l'occurrence, aujourd'hui, le cadre légal est basé sur le décret PEB. Or, le décret PEB, qui permet ou qui contraint au placement de bornes de recharge électrique, est restrictif. Par exemple, il ne s'applique qu'aux bâtiments ; ce qui signifie qu'un parking non couvert ne doit pas être équipé d'infrastructures de recharge. Pourtant, on sait que l'on recharge nos véhicules justement dans ces parkings, qu'ils soient couverts ou pas.

On sait aussi que ce décret PEB n'oblige à mettre des bornes que si l'on pratique une rénovation importante du bâtiment. Qu'est-ce qu'une rénovation importante ? Le décret le PEB le définit : c'est quand on touche à 25 % de l'enveloppe du bâtiment, ce qui représente des travaux colossaux.

De plus, le décret PEB ne s'applique qu'aux seuls actes soumis à la délivrance d'un permis d'urbanisme ; ce qui signifie que, dans d'autres cas où l'on pourrait faciliter la mise en place de bornes de recharge, le décret PEB ne prévoit pas le placement de bornes.

Nos propositions sont les suivantes :

- prévoir d'office un raccordement permettant ultérieurement d'équiper le parking, notamment en points de recharge ;
- prévoir d'office une huitième place de stationnement équipée d'une borne de recharge. Je reviendrai sur l'explication de cette huitième place équipée électriquement ;
- appliquer ces règles aux places de stationnement concernant les permis d'urbanisation, les permis d'urbanisme visant la création de parkings, les permis d'implantations commerciales ;
- supprimer les redevances de stationnement pour encourager à l'achat de véhicules électriques.

Je vous le disais, l'objectif de cette proposition de décret est de combler les vides de la législation, d'améliorer la législation existante, car le décret PEB ne vise pas correctement les permis d'urbanisation et passe à côté de son objectif.

En visant les permis d'urbanisation, on vise des permis dont l'objectif est de créer des lotissements et dont on peut aisément imaginer qu'ils contiennent des places de stationnement. C'est un vide du décret PEB qui serait comblé.

Le décret PEB ne vise que les bâtiments couverts d'une toiture, ce qui exclut les parkings non couverts. Typiquement, une zone de parking pure et dure n'est donc pas concernée par l'obligation. En visant un raccordement total dès la création d'un parking, on évite le vide juridique créé par le décret PEB pour les parkings non couverts de toitures, mais aussi pour les parkings couverts de moins de 10 places. Encore une



fois, ceci permet de viser un nombre bien plus important de parkings dans la législation.

La redevance sur le stationnement, vous vous en doutez, si un véhicule n'est pas soumis à une redevance lorsqu'il se stationne en ville, on peut imaginer que l'on pourrait encourager la population à migrer vers ce type de véhicule, en tout cas la population qui vit beaucoup en ville. Pour avoir beaucoup voyagé précédemment, dans une autre vie, en Norvège, par exemple, le stationnement pour le véhicule électrique est gratuit, mais aussi des bandes d'accès à la ville sont réservées pour ces véhicules électriques. Ce veut dire qu'en Norvège, lorsque vous roulez dans un véhicule électrique, vous ne souffrez plus des embouteillages, en tout cas, vous n'y contribuez pas non plus.

Enfin, il est important que l'on travaille, de commun accord, avec les grandes surfaces qui exploitent de grands parkings, où il est possible d'installer ce type d'infrastructures. C'est une opération *win-win*. Pendant que vous rechargez votre voiture, vous pouvez faire vos courses. Quand je dis grandes surfaces, ce sont aussi des complexes commerciaux qui considèrent davantage de petites infrastructures commerciales et qui permettent une certaine synergie entre les différents opérateurs.

Enfin, selon les projections de la FEBIAC, je vous parlais d'une huitième place directement équipée d'une borne de recharge. Ce chiffre, je ne l'ai pas inventé, c'est selon les projections de la FEBIAC. Un véhicule sur huit, toute chose restant égale par ailleurs, sera électrifié d'ici 2030.

Je ne vous apprend rien, Monsieur le Ministre, vous savez que d'ici 2026, tous les véhicules de société vont être électrifiés pour pouvoir profiter d'un avantage fiscal et d'être considéré comme véhicule de société. Le parc automobile de véhicules électriques va gonfler d'ici 2026. Je réitère encore une fois ma demande. L'objectif n'est certainement pas d'aller au vote aujourd'hui, mais d'avoir un débat constructif sur les capacités de mettre en œuvre des infrastructures permettant la recharge de véhicules électriques. Ce que l'on vous demande aujourd'hui, c'est d'abord s'ouvrir le débat dans cette commission et pas seulement chez le ministre Henry, puisque vous avez la compétence aménagement du territoire, Monsieur le Ministre. L'idée, est d'entrouvrir la possibilité d'avoir des avis, d'ouvrir des auditions avec, par exemple, le Conseil d'État, Test-Achats, Inter-Environnement Wallonie, Transport Environnement, ou encore la FEBIAC, tous les opérateurs qui pourraient contribuer intelligemment à la réflexion dans ce débat.

Je ne serai pas plus long, Monsieur le Ministre. L'idée était d'ouvrir le débat et de voir comment vous acceptez de vous positionner dans celui-ci.

## *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** – Merci, Monsieur Matagne, pour ce premier exposé.

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, chers collègues, très rapidement, autant au niveau de notre groupe, on peut vous rejoindre sur tout ce qui est projets commerciaux, investissements et placements de bornes au sens large, autant on se demande si la voie qui est proposée ici, pour le particulier, est la bonne. Vous savez tous que je roule en véhicule électrique, je sais ce que c'est. La plupart des gens qui ont un véhicule électrique maintenant sont d'office équipés d'une borne au domicile, puisque les fournisseurs ou les vendeurs de voitures électriques proposent aussi un service pour le placement de bornes. Que cela soit chez BMW, Volvo, et cetera, ils le font tous, avec un système de recharge.

Si l'idée en soi peut être intéressante, est-ce la bonne voie pour y arriver ? Je reste persuadé que, de toute façon, au niveau des implantations commerciales, ils le font tous actuellement. Ils ont tous des zones de parking avec recharge.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Je remercie M. Matagne pour son exposé.

Un point sur lequel nous serons d'accord, c'est que l'on ne saurait se passer de véhicules. Sur le fond, vous l'avez et je vous rejoins. À l'heure actuelle, on ne saurait se passer de véhicule.

Ouvrir le débat est évidemment intéressant, mais comme vient de le dire mon collègue, autant pour les parkings que pour les centres commerciaux, on peut vous rejoindre, mais c'est déjà le cas. Il y a des choses qui existent de manière légale en Région wallonne. Vous l'avez énoncé vous-même, Monsieur Matagne, il y a des choses qui existent lorsque l'on doit aménager des places de parking à certains endroits, lorsqu'il y a au moins 11 places. Ce sont déjà des choses qui existent. Par contre, il est clair que, quand le particulier fait le choix d'avoir un véhicule électrique de lui-même, il prend ses renseignements pour installer une borne chez lui aussi.

Deuxième remarque que je souhaitais faire : je pense que l'on se trompe dans l'objectif de ce décret parce que ce n'est pas en modifiant le CoDT que le citoyen va modifier son comportement et va acheter et se diriger vers un achat d'un véhicule électrique plutôt qu'un autre. Je crois que modifier le CoDT, c'est-à-dire s'orienter vers des obligations dans les charges urbanistiques, ne va pas résoudre le problème. Voilà donc ce que je souhaitais dire aujourd'hui. Le débat est ouvert. Faut-il

avancer d'une manière différente ? Je le pense pour modifier le comportement et évidemment être attentif à l'urgence climatique, à l'objectif de décarboner et donc de se diriger vers les véhicules électriques. Là aussi, ce n'est pas par cette voie que je pense que nous y arriverons.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Nemes.

**M. Nemes (PTB).** – Effectivement, sur le constat, je pense que l'on est vraiment d'accord : il y a un souci qui est que l'on pousse de plus en plus, il y a vraiment une volonté de passer vers les voitures électriques et encourager les gens à y aller. On voit que des sommes très importantes sont investies dans ce sens. Beaucoup de moyens, très souvent soutenus par les pouvoirs publics, sont investis pour passer des ventes de voitures thermiques à des voitures à moteur électrique. M. Matagne a rappelé les objectifs de ventes de voitures qui sont de passer d'ici 2030 à 28 millions de véhicules électriques alors que l'on est à deux millions en 2018. Il y a vraiment une volonté de pousser dans ce sens.

Dans le décret, il y a aussi le rappel que ce n'est pas qu'une question du nombre de véhicules et de volonté, mais c'est aussi une question de problème d'infrastructure. Il n'y a pas l'infrastructure nécessaire pour permettre cette transition. On a lu encore récemment, dans la presse, un représentant d'EVoLLink qui disait que le prix de l'installation de la borne plus le fait que souvent les GRD, dans 20 % des cas, vont refuser l'installation parce qu'ils n'ont pas l'ampérage pour le faire, c'est un problème. On voit donc que l'on pousse à aller vers la voiture électrique. Il y a 1,8 million de voitures actuellement en Wallonie. En l'état, ce n'est pas possible, même d'ici 2040, de remplacer toutes ces voitures thermiques par des voitures électriques. On pousse donc les gens dans une direction qui est un peu un cul-de-sac. Il faut donc effectivement trouver une solution à ce niveau.

À tout cela s'ajoute aussi le fait qu'il y a aussi un gros lobbying des producteurs d'autos qui sont plutôt à la recherche de profits avant de chercher une réponse au besoin de mobilité des gens.

Quelles sont les alternatives que l'on propose ? Il y a toutes les alternatives de transport en commun qui doivent être mises en avant. Je pense que c'est là que la priorité au niveau de l'argent public doit être investie, mais que fait-on maintenant pour aider les gens qui installent des voitures électriques ? Je pense que c'est cela qui, dans le décret, n'est pas très clair. On reste dans une démarche individuelle. Que mettons-nous en place collectivement pour résoudre ce problème de mobilité ? Effectivement, la voiture va rester un outil essentiel dans la mobilité, même si l'on a tout d'un coup des transports en commun hyper efficaces et présents partout. Mais que met-on en place collectivement pour pouvoir répondre à cela ? Ici, c'est ce qui manque un peu dans ce décret. Il n'y a pas de vue d'ensemble et de

plan global. C'est ce sur quoi j'attends M. Matagne qui va peut-être nous amener des précisions.

*(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco (Ecolo).** – Je commencerais par dire à M. Matagne : merci beaucoup pour la proposition. Je trouve que c'est assez constructif de la part de l'opposition de venir avec une proposition quand on sait que la réforme du code est route et que M. le ministre l'a annoncé plusieurs fois. Vous venez donc mettre un vrai sujet dans la place. En même temps, je vous aurais dit d'emblée que, pour nous, il est hors de question de modifier aujourd'hui le code alors que l'on va s'attaquer à une réforme globale et transversale.

M. le Ministre nous l'a annoncé plusieurs fois. On ne va pas commencer à faire du pitch et patch avant d'avoir une version globale, mais vous l'avez annoncé d'emblée, Monsieur Matagne, en disant « Nous venons et nous n'irons pas au vote, nous venons de façon propositionnelle et constructive. » Là, évidemment, la considération est tout autre. Je trouve que la problématique, effectivement, méritait d'être abordée. Vous venez en tout cas avec un vrai problème qu'il faut anticiper.

Par contre, un vrai problème, mais peut-être pas une vraie solution, tant que vous mettez le débat en question, je vais vous donner quelques remarques que nous avons pu construire, notamment par rapport à cela. Effectivement, les collègues l'ont rappelé, il faut faire transiter la flotte du parc automobile, mais la faire transiter dans un contexte global d'étude de la mobilité, de transition de la mobilité. Vous savez que, pour nous, il s'agit de réduire globalement la part de la voiture tout court. Cette transition doit s'accompagner d'une cadence raisonnable du transfert de la flotte.

J'avais même une petite phrase : « Il faut un équilibre ambitieux pour faciliter le développement de la flotte électrique, mais un équilibre réfléchi qui donne une part juste à la transition du parc automobile vers l'électrique, dans un contexte plus macro de modification des habitudes de mobilité et des transferts modaux qui doivent être larges et ambitieux. »

Il ne faudrait pas faire de la transition d'une nouvelle mobilité le seul enjeu de la voiture électrique. Je le rappelle.

La cadence doit être raisonnable. C'est un des éléments qui m'inquiète dans la proposition de résolution. Comment maîtriser la cadence avec ce que vous proposez comme modification du code, qui va être la cadence de l'ensemble des permis et pas la cadence de l'évolution de la mobilité ? Cela me semblait un premier bémol.

Mme Cassart-Mailleux l'a relevé, dans tout ce que j'ai pu lire par rapport à l'électrification du parc. Le fait d'avoir une borne personnelle à la maison, les études scientifiques qui portent là-dessus montrent que la réussite et la pertinence de la voiture électrique sont éminemment dues à cette fameuse borne personnelle. Faut-il miser autant sur la borne « publique » ou pas ? Quelle est la balance ? Quelle est la bonne cadence pour arriver à des résultats effectifs qui permettent encore une fois au parc de transiter, mais avec une cadence réfléchie dans le cadre d'une transition globale de la mobilité ?

Un autre élément, vous venez de mettre le propos en discussion et je me dis que c'est l'occasion d'en discuter, pour que nous puissions tous partager. Par rapport à la plateforme de Low Emission Mobility Platform où cela discute évidemment beaucoup des bornes électriques et de recharge de voitures, j'ai pu lire que le secteur était quasi globalement demandeur d'un précâblage pour ne pas suranticiper l'installation de bornes, et cetera, qui ferait partie d'une technologie qui pourrait évoluer. Je pense que c'est très très important. Il ne s'agit pas de suréquiper toute une partie ou toute la Wallonie d'éléments de recharges et de bornes qui vont être dépassées au moment où cela va rentrer et que cela va être effectif. Je trouvais que cette notion de précâblage était assez intéressante et j'avais envie de vous interroger sur la question. Avez-vous pensé à ne pas suréquiper avec des technologies qui vont paraître vieillottes au moment où elles vont être mises en application et vraiment en œuvre au moment où la flotte va transiter réellement dans quelques années ?

Une question que je me pose toujours aussi, pour voir si vous l'aviez anticipée dans le groupe des Engagés, c'est : qui va payer la facture d'électricité après ? Quand on le lit avec un peu de recul et peut-être moins avertis que nous ne le sommes dans le cadre stricto sensu de l'aménagement du territoire, mais avec une version citoyenne plus globale, on se dit que l'on installe tout cela et puis, effectivement si c'est le promoteur qui continue, sur qui va retomber la facture d'électricité après, parce qu'équiper c'est bien, mais il faudra effectivement penser à cela. L'avez-vous envisagé ?

Voilà tous les points que je voulais mettre dans le débat, tant qu'on y est, autant que l'on en parle. Encore une fois, je le répète, je trouve que c'est assez intéressant de mettre ce vrai problème dans la place.

Je terminerai par un autre problème, plus structurel. Là, je m'adresse peut-être plus à M. le Ministre. J'ai eu un petit sursaut en lisant la proposition de décret parce qu'elle met toute cette problématique du précâblage ou des bornes électriques de recharge de voitures sur le dos de la charge d'urbanisme. J'en profite si la charge d'urbanisme est envisagée dans les modifications du code à venir. C'est un débat lancinant, c'est une arlésienne, c'est une problématique très complexe.

Le projet d'urbanisme en tant que tel peut être conditionné. On pourrait avoir des conditions au projet qui sont des conditions que l'on intègre et qui ne sont pas une charge à payer a posteriori pour le constructeur, qu'il soit un gros promoteur immobilier ou un petit. La condition du permis n'implique pas de transaction financière, d'échange quel qu'il soit ou de régulation du montant de la condition. La condition, c'est une condition au permis.

Vous venez en disant que ce n'est pas conditionnel au permis, mais que c'est une charge. Or, la charge d'urbanisme dans le Code du développement territorial est clairement quelque chose que le constructeur paie en plus pour compenser l'impact négatif de son projet. Poser le problème de la recharge des bornes comme cela, bof. Cela veut dire que c'est le prix à payer pour un projet qui serait considéré à impact négatif.

J'ai même une position encore un peu plus ambitieuse par rapport à la charge. Pour avoir travaillé sur le sujet pendant longtemps et avoir interrogé beaucoup d'échevins de l'Urbanisme, je pense que le meilleur projet est celui qui n'a pas de charge. D'ailleurs, ils vont tous vous le dire. Lorsque vous arrivez à ce qu'un promoteur investisse dans un endroit de Wallonie, de votre ville ou de votre commune, là où personne ne veut investir, ce promoteur n'a pas besoin de payer une charge. L'impact de son projet, par définition, n'est pas négatif, mais positif. Tous les projets et tous les permis qui doivent être octroyés respectent l'article 1er du Code de développement territorial de la Wallonie, c'est-à-dire de rendre le territoire plus attractif, plus résilient et plus durable. Ces projets sont légion.

Je trouve un peu interpellant de leur faire payer une charge parce qu'ils seraient négatifs. C'est toute la réflexion sur la charge d'urbanisme où, je le répète encore une fois, le meilleur projet est celui qui n'a pas de charge, c'est le projet pour lequel nous sommes tous d'accord de dire qu'il mérite un permis, car il améliore le cadre de vie des Wallons et des Wallonnes.

Vous mettez tout en charge d'urbanisme avec une rubrique spéciale où l'on va décliner une charge d'urbanisme. Pour moi qui ne suis pas très favorable à la charge d'urbanisme – j'espère que M. le Ministre l'entend –, c'est un débat récurrent et très important. Assez de promoteurs ont qualifié cela de taxe indirecte sur un projet d'urbanisme. Encore une fois, le meilleur projet est celui qui n'a pas de charge. Si un projet est bon, il mérite d'être octroyé.

Cela fait assez peur dans ce cadre de remettre tout systématiquement là-dessus. Il y a peut-être une raison, Monsieur Matagne ; auquel cas ; je serais très intéressée par le débat sur le sujet et sur le fait d'avoir remis cela exclusivement en charges d'urbanisme.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Vouloir équiper l'ensemble des maisons d'une borne électrique est louable, et le citoyen qui souhaite acquérir une voiture électrique va se renseigner, mais il faut aussi avoir la vue d'ensemble par rapport aux GRD et par rapport à la modernisation de ceux-ci. Si demain il y a une borne électrique dans chaque maison, les GRD sont-ils prêts ? Il faut aussi se poser cette question. Nous légiférons puis nous ne regardons pas comment les choses peuvent être appliquées. Il faut voir le dossier dans sa globalité.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour la proposition. Je souscris à l'objectif général mentionné, en ayant à la fois un transfert modal avec un certain nombre d'objectifs, comme le rappelle la proposition, déjà fixés dans la vision FAST et dans d'autres cadres ou instruments de décision politique tels qu'ils ont été fixés au niveau régional.

La transition vers le véhicule électrique est un autre volet d'une étape progressive, mais déterminée vers une moindre empreinte carbone, d'une part, puis vers une neutralité carbone, d'autre part.

Ce qui concerne le fait d'inciter ce qui est déclencheur de la décision d'acquérir et d'utiliser un véhicule électrique, il y a un faisceau d'éléments. Parmi ce faisceau d'éléments, il y a bien sûr l'engagement sociétal de la personne concernée, il y a les conditions socioéconomiques globalement, le calcul des avantages par rapport aux inconvénients du véhicule électrique, les modalités pratiques d'utilisation, les capacités aujourd'hui de plus en plus élargies d'autonomie des véhicules électriques.

Quatre, à l'évidence, la disposition des infrastructures, il y a différents piliers – je ne suis pas encore exhaustif dans le raisonnement – en ce qui concerne l'encouragement de la décision à glisser vers l'usage d'un véhicule électrique, voire dans certains cas d'ailleurs de façon intermédiaire, d'un véhicule hybride.

En ce qui concerne les infrastructures, je pense que le débat doit être vu transversalement, à travers l'offre globale d'infrastructures, qu'il s'agisse de l'offre telle qu'elle est proposée chez les employeurs des personnes concernées, les opérateurs privés qui, de plus en plus, déploient une offre d'utilisation d'infrastructures, en alternative aux pompes, telles qu'on les connaissait habituellement, sur des sites de parking. Le parking qui se trouve ici, à quelques mètres, prévoit les possibilités de recharge électrique. Il en va de même pour un certain nombre d'implantations commerciales et de lieux qui mobilisent une présence régulière, voire une présence

forte. La question est alors : faut-il ajouter une couche réglementaire à cela, d'une part, et s'il faut en ajouter une, ceci est-il la bonne voie, d'autre part ?

Ma conviction est que je n'ajouterais pas une couche réglementaire à cela, voyant le mouvement qui est en train de se dessiner de façon très forte – il faut le souligner et s'en réjouir – dans les différents déploiements infrastructurels que je viens de mentionner.

J'attire l'attention, comme plusieurs d'entre vous l'ont fait, sur les équipements GRD. Pour le moment, je n'ai pas personnellement, peut-être que d'autres en cette salle l'ont ou dans d'autres commissions, une vision globale sur la capacité des GRD, surtout si l'on parle de rechargement de certaines capacités ou de certaines rapidités, par exemple, des GRD à travers tout le territoire wallon. N'oublions pas également la connexion à faire dans certains cas avec les autres équipements : si l'on parle de photovoltaïque, si l'on parle de pompes à chaleur, avec les autres équipements de la maison.

N'oublions pas non plus le raisonnement concernant la nouvelle structure tarifaire qui va entrer en application pour la prochaine période tarifaire en 2024 et ce que ceci peut induire aussi comme comportement du consommateur en fonction des moments où il aura un intérêt économique, mais aussi une possibilité personnelle de recharger sa voiture.

On voit qu'il y a ici une articulation de différents éléments. Je ne suis encore que dans le pilier Infrastructures. Ici, on est dans un des volets du pilier Infrastructures à disposition de celui ou de celle qui va ou qui a l'intention de faire usage d'un véhicule électrique à l'avenir.

Le dernier élément de mon raisonnement, ce sont les charges d'urbanisme. Je fais largement mien le propos de notre présidente lors de sa toute dernière intervention : attention, les charges d'urbanisme, si vous allez voir sur les différents référencements, vous verrez qu'il y a une doctrine très longue, beaucoup d'écrits et il y a aussi de la jurisprudence sur les charges d'urbanisme. Les charges d'urbanismes, c'est quelque chose qui, en soi et en droit, compense effectivement un impact négatif présumé établi. Il y a beaucoup de contestations autour de cela, en disant « Qu'est-ce vraiment un impact négatif d'un projet, d'un immeuble, d'une construction, d'un aménagement quelconque dans une ville, dans un quartier, dans un espace ? ».

Cette notion et cette porte d'entrée est, croyez-moi, relativement étroite et fait l'objet de moult querelles et de moult discussions en disant : « Ne me demandez pas d'appliquer des compensations alors que j'estime que mon projet a beaucoup plus de plus-value que d'éléments négatifs au moment de l'évaluation de celui-ci ». On pourrait débattre ensemble à l'infini de : « Est-

ce qu'offrir 12 logements à tel endroit n'est pas déjà en soi quelque chose de positif ? Quel est l'impact négatif par rapport à l'espace concerné, par rapport à la verdurisation du site, par rapport à la mobilité, et cetera ? » Pour voir beaucoup de dossiers de cette nature-là, on a une forme de tentation, si je puis dire, dans laquelle un certain nombre d'analystes et de communes probablement se laissent glisser tout doucement en disant : « Finalement, c'est une autre façon de faire payer quelque chose, tel aménagement, tel endroit, et cetera ».

Indépendamment de l'ensemble des éléments du raisonnement antérieur que je me permets de partager avec vous, ma conclusion quant à la modalité, en toute hypothèse, de dire que ce n'est pas la bonne porte d'entrée si tel est-il, ce qui n'est pas ma conviction, que nous devons légiférer à ce moment du déploiement des véhicules électriques en utilisant le cadre urbanistique. Je pense que beaucoup d'autres leviers, à commencer par l'engagement sociétal, le soutien des cadres légaux et de toute nature aujourd'hui déjà décidés, l'intérêt socioéconomique des personnes concernées, la disponibilité en d'autres contextes, des infrastructures. Des éléments de questionnements des GRD, cela relève plus évidemment de la commission de mon collègue Philippe Henry, mais je suggérerais qu'il y ait un certain nombre d'éléments qui soient aussi traités à cet égard.

Sincèrement, je souhaite avoir une vue concernant la capacité effective des dispositifs, des alimentations portées par les GRD, ou gérées par ceux-ci, sur l'ensemble de territoires pour pouvoir aussi répondre à ce questionnement légitime des gens qui ne voudraient pas se retrouver confrontés à une difficulté dans leur quartier, leur village ou leur hameau, créant une nouvelle fracture d'accessibilité à une des formes de mobilité.

**M. le Président.** – Merci, M. le Ministre. Avant de repasser la parole aux primo signataires, juste une petite précision par rapport au GRD. La problématique quand vous rechargez votre voiture sur la prise 220, elle charge à du deux kilowatts à peu près. Si vous mettez une borne, vous passez à quatre kilowatts jusque là normalement cela ne pose pas de problème. C'est quand vous voulez recharger avec une puissance plus importante que vous devez changer la puissance de votre compteur et là, les GRD anticipent déjà en demandant, dans ma région c'était 2500 euros pour changer la barrette. La réponse était qu'ils anticipent le fait que tout le monde va vouloir à un moment donné changer et monter la puissance du compteur et de facto ils devront changer la cabine haute tension qui se trouve un peu plus loin. C'était juste une petite précision que je voulais apporter par rapport aux GRD.

La parole est à M. Matagne.

**M. Matagne (Les Engagés).** – Merci beaucoup, Monsieur le Président, merci à chacun et chacune d'avoir pris le temps de vous intéresser à ce débat.

D'abord, vous l'avez tous dit, ce n'est pas un débat qui doit se concentrer dans cette commission, c'est un débat transversal. La partie aménagement du territoire, charge de l'urbanistique n'est pas le seul levier à utiliser. Je partage votre avis, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas déposé une proposition de décret, j'en ai déjà déposé plusieurs et il y en a d'autres qui vont suivre d'ici les vacances, notamment le droit à la prise. Je pense comme vous qu'on doit agir sur différents plans. Néanmoins, je suis aussi contraint de fonctionner avec les arcanes de notre parlement et la manière dont les commissions sont articulées. Pour permettre la mise en œuvre de ces différents leviers, je dois me présenter dans différentes commissions, dont la vôtre, M. Borsus.

Pour revenir sur les objectifs qui ont été signés durant votre ministre-présidence, M. Borsus, en 2019 et en 2018, il y avait d'abord PACE 2030, il y a aussi eu le PNEC. Il y a des objectifs qui ont été mis sur papier. Il va falloir les atteindre. Ce n'est pas moi qui les ai décidés, ce n'est pas vous non plus, c'est la planète. On s'étouffe, on le sait. Pour atteindre ces objectifs, quoi qu'il arrive, on devra mettre en œuvre des outils dans différentes matières comme vous l'avez bien précisé de manière transversale.

Aujourd'hui, le cadre PEB permet certaines choses, mais il ne contraint pas forcément de le faire. Pourquoi sommes-nous passés par la fonction des charges urbanistiques ? Parce nous estimons qu'une charge urbanistique – ce n'est pas la voie la plus idéale, mais cela permettait d'ouvrir le débat – est la voie la plus directe.

En effet, lorsque l'on envisage la charge urbanistique au sens premier, on sait que c'est pour corriger un impact négatif. On sait aussi que, par exemple, dans certains nouveaux lotissements, une charge urbanistique peut constituer en la mise en place d'un trottoir le long de la voirie. On fait payer ce nouveau trottoir par le promoteur et pas par les pouvoirs publics, car on estime qu'un promoteur qui vient s'installer sur la commune doit contribuer à l'effort collectif. Je parle d'un trottoir, mais cela peut être aussi une plaine de jeux, pour les futurs enfants qui viendront habiter dans ce quartier.

C'est donc une charge urbanistique, mais elle n'est pas envisagée sur le plan négatif, elle est envisagée sur le plan de l'intérêt commun. Ici, c'est la même chose. Ce n'est pas une vision négative de l'implantation d'une surface commerciale d'un parking, l'idée est de se dire que l'on a besoin de bornes de recharge. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les différents acteurs que j'ai cités précédemment.

Par ailleurs, vous l'avez dit aussi chacun et chacune, vous êtes restés – ce n'est pas une critique et je comprends le réflexe – autocrates : on a son petit logement, sa villa quatre façades, avec ses panneaux solaires, et l'on recharge à la maison. Malheureusement, tous les Belges n'ont pas la chance d'avoir cette villa quatre façades avec des panneaux solaires. Bon nombre d'entre eux vivent en lotissements, appartements, logements groupés et n'ont pas la possibilité d'équiper leurs bâtiments de panneaux solaires et d'avoir une borne privative. Pour ces personnes, il va falloir trouver une solution. Celle-ci en est une, en tout cas elle permet d'envisager des solutions. Le droit à la prise, que j'évoquerai chez M. Henry, en sera une également.

De plus – je reste dans cette logique autocratique –, on pense aux riverains qui évoluent autour de leurs logements, de la zone où ils travaillent, mais on ne pense pas aux personnes en « transit ». Lorsque vous vous déplacez vous-même en Belgique, si vous allez dans les Ardennes ou si vous allez à la mer passer un week-end avec votre famille, à un moment ou à un autre, ce véhicule électrique, vous allez devoir le recharger. Là, vous aurez besoin d'une borne de recharge publique. C'est la raison pour laquelle on vient avec ce texte.

Évidemment, il n'est pas parfait et ne considère pas tous les éléments. Parce que, dans la vision FAST 2030, il y a deux plans sur lesquels l'on vise à travailler : le report modal, mais ce texte-ci ne traite pas du report modal, il vise le second objectif, à savoir la décarbonation du parc automobile. Je suis d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas la panacée, mais, en l'occurrence, il traite au moins de 50 % du problème, c'est-à-dire la décarbonation du parc automobile.

En ce qui concerne les GRD, il faut avancer. Ce ne sont pas les GRD qui vont nous dire si, oui ou non, nous pouvons rouler avec des véhicules électriques. Les GRD n'ont pas le choix d'évoluer et nous n'avons pas le choix de soutenir les GRD dans le développement et la modernisation du réseau électrique. Nous en avons déjà longuement discuté dans la commission de M. Henry, si l'on doit, demain, équiper rapidement un territoire de bornes électriques, on sait déjà que c'est le Brabant wallon qui en profitera en premier, puisque la majorité des véhicules électriques qui circulent en Wallonie sont dans le Brabant Wallon, et le réseau électrique le plus moderne se trouve dans le Brabant wallon. Cela veut donc dire que l'on a un travail à faire à ce niveau-là. Ce n'est pas dans votre commission que cela se fera, Monsieur Borsus, cela se fera dans la commission de M. Henry. Néanmoins, pour ce point-ci, sur l'aménagement du territoire, je devais venir en discuter chez vous.

Voilà, j'essaie de traiter toutes les questions qui ont été posées.

Madame Cremasco, vous avez raison quand vous dites : « On ne va pas installer des bornes en 2022 qui, peut-être, en 2023, seront dépassées sur le plan technique ». Vous avez tout à fait raison, il ne faut pas faire cela. En revanche, le câble électrique – tout le monde en a déjà vu, certains d'entre vous ont peut-être tiré les câbles eux-mêmes dans leurs logements –, cela n'évolue pas, à part la section du câble. C'est la seule chose qui change.

Dès lors, précâbler un parking, lorsque l'on fait des travaux, c'est du bon sens. Il y a des communes en Wallonie, de belles et bonnes communes, qui le font déjà, car elles se disent que, dans les années à venir, elles vont devoir placer des bornes électriques. Il est donc intelligent, pour ne pas démonter cinq fois les pavés ou fissurer et découper l'asphalte plusieurs fois pour venir tirer ces câbles, de venir le faire tout de suite. En plus, cela ne coûte rien, cela ne coûte pas grand-chose de tirer des câbles. Par contre, la borne, cela coûte très cher.

Effectivement, vous avez raison, Madame Cremasco, lorsque vous dites qu'il ne faut pas poser des bornes de suite, mais que l'on peut faire le précâblage.

Voilà, dans les grandes lignes. Je sais que lorsque l'opposition se présente avec une proposition de texte, ce n'est pas toujours marrant pour la majorité, d'autant plus que c'est difficile lorsque l'on évolue en tripartite, mais je pense toutefois que c'est un sujet qui nous concerne tous. Je pense que le développement du véhicule électrique va aller beaucoup plus vite qu'on ne le pense.

On l'a vu, on a tous mis sur la table des difficultés dans différents domaines, que cela soit la capacité de recharge, la capacité du compteur à fournir la puissance de recharge, la contrainte pour un promoteur ou un particulier. Il y a donc des contraintes et c'est la raison pour laquelle il faut essayer de ne pas trop vite les éluder et plutôt se dire qu'il faut en discuter.

Encore une fois, je ne dis pas que ma proposition est la meilleure proposition ou que c'est la proposition du siècle.

*(Réaction de M. le Ministre Borsus)*

Oui, je peux entendre que l'on se rejoint, mais alors, l'idéal serait que l'on se rejoigne sur une solution. Si l'on peut trouver une solution ensemble sur la manière dont on peut accélérer le développement de bornes de recharge, je pense que cela peut être une bonne chose pour l'ensemble de nos citoyens et pour la société, vu la vitesse à laquelle elle évolue.

J'en terminerai par dire – et je vous demanderai à la fin d'envisager au moins des demandes d'avis via certains organes – que je pense que les permis d'urbanisation notamment sont des permis qui prennent beaucoup de temps. Par conséquent, si l'on ne prend pas

des décisions qui visent à, quelque part, contraindre – vous savez que je n'aime pas beaucoup les contraintes, mais dans certains cas, il faut les mettre en œuvre –, si l'on ne prend pas certaines décisions, il y a des personnes qui ne sont pas forcément sensibilisées à ces problèmes, à cette thématique, qui ne vont pas mettre en œuvre les bonnes solutions pour la suite et l'on ne saura alors pas avancer.

Enfin – et là j'en termine vraiment, Monsieur le Ministre –, vous dites que vous n'êtes pas favorable à un cadre réglementaire, en tout cas dans l'immédiat – et j'espère que votre vision va évoluer. Par contre, l'Inspection des finances, elle, est demanderesse. J'aimerais donc peut-être, pourquoi pas, que l'on questionne cet organe sur la possibilité de mettre en œuvre un cadre réglementaire autour de cette problématique qui nous concerne tous.

Je vous rappelle que si les transports en commun sont importants aujourd'hui en Wallonie, le moyen de transport le plus efficace et le plus utilisé d'ailleurs par l'ensemble de nos citoyens et par l'ensemble des députés, c'est encore l'automobile.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – « Le moyen le plus utilisé par les parlementaires wallons », vous me donnez envie, Monsieur Matagne, de rappeler que venir en train, c'est bien aussi.

Surtout aujourd'hui, c'était particulièrement simple ! Vous voyez, je ne m'en porte pas plus mal, Madame Laruelle. Je prends le train et cela va encore.

Justement, Monsieur Matagne, je voulais rebondir sur ce que vous avez dit, parce qu'il y a quelque chose qui m'a fait mal, c'est quand vous dites « oui, la discussion était centrée sur la villa quatre façades, le rêve de tous les Wallons avec leur borne dans leur villa quatre façades, mais malheureusement, tout le monde n'a pas accès à cela ». J'ai envie de dire, mais heureusement ! Il y a des gens qui ont accès à des tas d'autres choses.

Personnellement, je viens d'un centre particulièrement urbanisé, mais des tas d'autres gens ont des tas d'autres solutions de mobilité. Alors, qu'il ne faille pas oublier ceux qui ne sont pas dans des centres desservis par les transports en commun et qui soient capables d'avoir une mobilité alternative, qu'il ne faille pas oublier ceux-là et qu'il ne faille laisser personne sur le côté, je suis tout à fait d'accord avec vous.

De là à dire que le débat tourne autour du rêve wallon et de la villa quatre façades avec sa borne de recharge pour sa voiture, bof. Pour moi, le rêve wallon, c'est évidemment autre chose et c'est évidemment d'autres solutions de mobilité, d'où une cadence plus progressive – comme j'ai essayé de le dire – dans un

cadre général de réflexion et de transition de la mobilité où il faut évidemment penser à tout le monde.

Votre propos est loin d'être inintéressant et la proposition est particulièrement intéressante, mais elle ne touche qu'une partie de la chose et il ne faudrait pas que l'on résume la problématique à cela, parce que moi, je suis complètement en faux. Je veux dire que la transition globale de la mobilité, ce n'est pas que la transition du parc automobile.

C'est une partie du problème, peut-être une partie de la solution, mais une partie seulement. Il faut donc raison garder et peut-être ne pas appliquer des solutions comme cela, isotropes, générales, qui s'appliquent sur tout.

Il y a quelque chose auquel vous n'avez pas répondu. Je me demande si ma question est débile ou pas, c'est de me dire : quand on fait cela via un permis, on installe du pré câblage donc certainement pas une solution technique finale parce que cela va changer, cela change tous les deux ans. Cela on se rejoint. Je pense que c'est important et que c'est évident que les technologies évoluent. Néanmoins, quand on applique la solution et qu'on l'applique à tout permis, on crée l'infrastructure, il faut bien venir recharger. Je me demande qui paie la facture d'électricité dans ce cas de figure là.

Le fait même que vous venez en aménagement du territoire, à raison, dire que ce problème concerne aussi l'aménagement du territoire, il n'y a pas que M. Henry, là je trouve que vous avez complètement raison, mais je me dis que vous prenez le problème par biais où vous allez forcer tout le monde. J'en discutais avec mon collègue, M. Léonard, en disant : « Je rentre un permis et après je dois installer un pré câblage, puis s'installent les bornes, mais qui paie ? Les gens qui vont venir recharger. » Je me demandais si vous aviez réfléchi cela. Je me dis que personne ne répond à cette question donc soit elle est épineuse, soit elle est sans objet, donnez-moi quelques petits éléments s'il vous plaît.

Par rapport à la charge d'urbanisme, là je trouve qu'on est en train d'amorcer des débats qui sont fondamentaux pour le reste. Merci, Monsieur Matagne, de venir avec cette proposition-là.

Je rejoins le propos de M. le Ministre, sa grande connaissance du secteur et son analyse fouillée. C'est une vraie problématique, rentrer par cette porte-là, je vous rejoins, c'est vraiment rentrer par une porte plus que délicate. Je maintiens quand même qu'il y a un vrai biais dans la charge d'urbanisme, à la fois, par ce que M. le Ministre a dit, c'est-à-dire : pourquoi est-ce que quand on va demander à un promoteur qui voudrait bien investir dans ces fameuses friches qu'on essaie de réhabiliter et qui a déjà une kyrielle de conditions qui sont « des trucs de fou », on va lui mettre en plus des charges d'urbanisme ?

Celui-là il va venir améliorer le cadre de vie wallon, il va venir investir à bon escient, son permis sera conditionné parce qu'il y a des conditions, mais je ne vois pas pourquoi il devrait avoir comme charge financière une partie d'un équipement public alors qu'il est à bon escient. Par contre, le pendant de cela et le vice, c'est qu'on veut créer des bornes électriques partout, donc on laisse de gros centres commerciaux pour lesquels il n'y a pas de problème et l'on octroie le permis, mais, en charge, on a je ne sais pas combien de bornes gratuites. Cela c'est un biais de la chose et si vous l'abordez par la charge d'urbanisme, à mon avis, vous mettez les doigts dans une problématique de laquelle il va être complexe de sortir. Ce n'est pas la façon la plus saine de mon point de vue de réfléchir à la question. Néanmoins, merci beaucoup d'avoir ouvert le débat.

**M. le Président.** – La parole est à M. Nemes.

**M. Nemes (PTB).** – Le point sur lequel j'aimerais insister, cela rejoint l'avant-dernier point que Mme Cremasco vient d'aborder, c'est la question des besoins à venir. Cela a été rappelé par M. le Ministre sur la question de : « De quoi a-t-on besoin au niveau de puissance électrique, que doit-on développer au niveau des GRD ? De combien de voitures électriques avons-nous besoin pour garantir la mobilité des gens ? » Ce sont de ces questions que va découler ce que l'on doit déployer au niveau des GRD, ce que l'on doit déployer en termes d'infrastructures collectives, qu'elles soient publiques ou privées comme c'est proposé ici dans certains parkings.

Tout cela est en fonction du nombre de transports en commun, de quelle alternative autre que le moteur électrique. Par exemple, dans 10 ans on pourrait parler de voiture à hydrogène. C'est cela la question qui me chatouille quand j'analyse ce décret, c'est la question de la vision globale, qui est revenue plusieurs fois ici. Quelle est la part modale de la voiture que nous voulons ? Quelle est la part modale de la voiture dans le débat qui est ici ? C'est cela qui va faire découler tout le reste. En termes de mobilité, comment est-ce qu'on répond au besoin de mobilité des gens ? C'est là que je trouve, M. Matagne, que vous pourriez préciser dans votre décret quelle est votre vision du nombre de voitures électriques dont il y a besoin. Sont-ce celles qui sont avancées par le lobbying de l'industrie de la voiture qui veut que l'on remplace des dizaines de millions de voitures thermiques en voitures électriques, ou sommes-nous plutôt dans une vision de réduction globale du nombre de voitures avec une augmentation de l'offre de transport en commun qui soit tout à fait différente de celle que l'on connaît maintenant, c'est-à-dire beaucoup plus nombreuse, idéalement gratuite et beaucoup plus fiable ?

Si vous voulez répondre à cette question, cela m'intéresserait. Merci.

**M. le Président.** – La parole est à M. Matagne.

**M. Matagne (Les Engagés).** – Le concept du rêve wallon et de la villa quatre façades, ce n'est pas moi qui l'ai intégré dans le débat, je n'ai fait que reprendre les propos de mes collègues qui disent « À la maison, la plupart des personnes qui roulent en voiture électrique placent des panneaux sur leur toit, qu'il soit quatre façades, trois façades, deux façades ». Il y a une liberté de pouvoir placer des panneaux sur un toit, en tout cas de s'autoalimenter en énergie. C'était la volonté. Le but n'était pas de dire que le rêve wallon est d'aller jusque là. Sans doute que d'autres personnes trouvent leur bonheur autrement.

Justement, Madame Cremasco, ces personnes qui trouvent leur bonheur autrement n'ont pas toutes les libertés possibles et imaginables pour s'autoalimenter en énergie. C'est la raison pour laquelle il faut mettre en œuvre des infrastructures qui sont partagées.

Qui paie ? Celui qui se recharge. Je rappelle quand même que, actuellement, notre Gouvernement fédéral a mis en place des primes pour les personnes qui développent, sur leur terrain privé, une borne de recharge qu'ils partagent avec d'autres utilisateurs publics. Le système existe, tout fonctionne déjà actuellement.

J'ai bien compris que la charge urbanistique n'était pas le meilleur levier et nous allons plancher sur un autre mode de fonctionnement. En tout cas, on reviendra avec d'autres propositions.

Concernant les besoins, ce n'est pas moi qui définis les besoins. Je rappelle, encore une fois, que 80 % des communes wallonnes sont des communes rurales ou semi-rurales, que la moitié de la population wallonne vit dans ces communes. Dans ce type de « géographie », il est très complexe de développer des transports en commun rentables sur le plan économique et rentables sur le plan écologique. Un autobus, aujourd'hui, consomme 54 litres aux 100 kilomètres. Ce qui signifie que si vous n'avez pas 11 personnes dans ce bus, il est plus rentable écologiquement parlant de mettre chacune de ces personnes dans une bagnole. Ce n'est pas moi qui le dis, je n'invente pas les consommations des bus. La mobilité individuelle, que vous le vouliez ou non, va perdurer. Ce n'est pas moi qui donne les chiffres des besoins. Je pense que dans FAST 2030 on veut faire diminuer la part modale à 60 % de véhicules individuels contre 80 % aujourd'hui. Puis, d'autres études montrent que cela ne va pas diminuer du tout parce que l'on aura toujours besoin de se déplacer individuellement. Ce n'est pas moi qui le veux, c'est la société qui est organisée comme cela.

Aujourd'hui, on sait que, toute chose restant égale, un véhicule sur huit en 2030 sera un véhicule électrique.

Chers collègues, je vous invite vraiment à réfléchir sur les moyens qui vont nous permettre d'accélérer le



développement des infrastructures de recharge parce que tous les pays autour de nous sont déjà bien plus avancés. Je ne me crois pas plus malin que les autres, je dis juste que, en Wallonie, on n'a pas assez d'infrastructures de recharge.

Je vous invite à la réflexion pour la suite et je reviendrai vous voir avec des demandes d'avis, voire d'auditions.

Je vous remercie, chers collègues.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES DÉCISIONS CONTROVERSÉES DE LA SOGEPA EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ HAMON »

### INTERPELLATION DE M. MUGEMANGANGO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE RÔLE DE LA SOGEPA DANS LA FAILLITE DU GROUPE HAMON »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les interpellations à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Antoine, sur « les décisions controversées de la SOGEPA en faveur de la société Hamon » ;
- M. Mugemangango, sur « le rôle de la SOGEPA dans la faillite du groupe Hamon ».

M. Bierin et Mme Laruelle se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je suis ravi de vous retrouver après ce débat électrique. Revenons-en à un qui l'est moins, quoi que.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la faillite de la société Hamon continue à soulever controverses et

questionnements, d'autant plus légitimes que de larges zones d'ombre subsistent quant aux raisons et aux conditions des prises de décision en faveur de cette société aujourd'hui en faillite.

Après le magazine *Trends* et le site d'informations L-Post, c'est au tour du quotidien *La Libre Belgique* de s'interroger, je cite, « sur l'étrange acharnement de la SOGEPA à injecter de l'argent dans la société Hamon ».

Cette société, spécialisée dans la fabrication des systèmes de réfrigération industrielle, a été déclarée en faillite en avril dernier. Cette société, dans laquelle la SOGEPA a investi près de 128 millions d'euros en 10 ans, jusqu'à en posséder 60 % des parts, était souvent, probablement à raison, présentée comme un fleuron. Toutefois, « Le zèle de la SOGEPA à investir dans cette société – c'était encore le cas il y a un an pour plusieurs millions d'euros – pose désormais question », conclut *La Libre Belgique*.

Lors de la dernière décision prise par le comité de direction de la SOGEPA de venir en aide à la société installée à Mont-Saint-Guibert, seul un directeur sur quatre aurait validé la décision, et cet aspect des choses n'aurait pas été transmis aux administrateurs de la SOGEPA. Selon l'article du quotidien, il s'agirait du seul président du comité de direction de la SOGEPA, à l'époque Renaud Witmeur, qui aurait pris cette décision. Précisons, dit le journal, que ce dernier dément cette information.

M. Witmeur était l'un des deux représentants de la SOGEPA au sein du conseil d'administration d'Hamon, au côté d'une autre représentante. Cette décision a, semble-t-il, été âprement discutée au sein des différentes autorités, que ce soient gouvernementales ou de la SOGEPA elle-même, puisque au niveau du Gouvernement, toujours apparemment, l'opposition du ministre Crucke était manifeste, comme le révélait voici quelques semaines le magazine *Trends*.

C'est l'occasion pour nous de connaître les dates de ces décisions et les motivations de celles-ci, telles que consignées par les procès-verbaux du conseil d'administration de la SOGEPA. Confirmez-vous ou pas que le désaccord du comité de direction n'ait pas été communiqué au CA de la SOGEPA, le privant de ce fait d'une précieuse information pour apprécier la pertinence ou non d'une nouvelle intervention financière, alors qu'Hamon accusait déjà des pertes de plus de 160 millions d'euros ?

Au-delà de cette discussion sur l'opportunité, les motivations et les conditions de prise de décision d'injecter à nouveau de l'argent public chez Hamon, les médias soulèvent un autre problème non moins sensible : la position d'un administrateur indépendant, connu sous le nom de société Lys Conseil auprès du groupe Hamon. Ce dernier a continué à y siéger

lorsqu'il est devenu président du conseil d'administration de la SOGEPA.

Si un administrateur indépendant ne peut pas avoir d'intérêt contraire à la société dans laquelle il est désigné, on peut aussi s'interroger. En effet, s'il ne représentait pas officiellement la SOGEPA au sein du CA d'Hamon, il semble difficile d'ignorer les liens qui le lient à la SOGEPA, dès lors qu'il en est devenu le président du conseil d'administration.

Alors que les intérêts de cette dernière s'éloignaient tout doucement, mais réellement, de ceux de la société Hamon, on peut se demander si cette double appartenance n'a pas favorisé un nouvel investissement très risqué, ajoute *La Libre Belgique*. En 2020, selon L-Post, le rapport d'activité d'Hamon répondait que cette double appartenance était tout à fait régulière, puisque la société de consultance de l'intéressé a mis en place les procédures appropriées pour maintenir l'indépendance entre la fonction exercée par lui de président de conseil d'administration de SOGEPA, actionnaire majoritaire de la société Hamon, et sa fonction d'administrateur indépendant exercée par sa société de consultance au sein de la société.

C'est l'occasion pour nous, là aussi, d'obtenir confirmation que l'intéressé, a vos yeux, ne se trouvait pas en situation de conflit d'intérêts indirect et que, dès lors, il s'est acquitté des procédures visées par les articles 523 et suivants du Code des sociétés au sein du conseil d'administration de la SOGEPA. Si tel était le cas, quand s'est déroulée cette manifestation de conformité au Code des sociétés ?

Relayons enfin une dernière question épinglée par le quotidien de la capitale. Les commissaires du Gouvernement, conformément au décret du 12 avril 2004 n'ont-ils pas jugé curieuse – sinon contraire – à l'intérêt général la situation décrite ? Vous ont-ils signalé leurs doutes ou leurs craintes ? Pourquoi, le cas échéant, n'ont-ils pas introduit un recours suspensif ?

Dès lors que toutes ces décisions relèvent des missions sur fonds propres de la SOGEPA, elles ne peuvent, sauf délibération particulière, emporter la responsabilité du Gouvernement. Néanmoins, elle ne dispense pas, à l'inverse, celui-ci de concourir à l'établissement de la vérité administrative et financière en communiquant l'ensemble des pièces du dossier Hamon à notre Parlement pour lui permettre d'exercer pleinement ses prérogatives constitutionnelles de contrôle de l'Exécutif et de ses différentes sociétés.

De même, un éclaircissement légal s'impose quant à la présence d'un administrateur sous différents titres dans les deux sociétés concernées alors qu'il était rémunéré dans l'une et dans l'autre.

Pour mieux comprendre les tenants et aboutissants de ce dossier, il faudrait, me semble-t-il, Monsieur le

Ministre, que notre commission ait l'occasion d'entendre, le cas échéant à huis clos, les représentants de la SOGEPA et d'Hamon.

En conclusion, loin de nous d'incriminer qui que ce soit, mais une perte de 130 millions d'euros dans « un contexte de décision particulièrement controversé » mérite pour le moins des éclaircissements surtout à un moment – nous en avons encore débattus largement hier avec votre collègue, M. le Ministre Dolimont – où notre Région connaît de graves difficultés financières et va devoir arrêter un sérieux train d'économies.

Nous, parlementaires – et c'est la question finale que je voudrais partager avec mes collègues –, devons-nous renoncer définitivement à toute forme de contrôle sur les sociétés publiques qui agissent pour compte du Gouvernement dans notre économie en portant des moyens considérables qui ne sont pas soumis directement à notre contrôle ? Lorsqu'il y a de telles situations, me semble-t-il, nous sommes en droit, nous, parlementaires, d'en connaître la vérité, d'en dénouer le vrai du faux, d'identifier les motivations et d'en apprécier la pertinence.

Voilà, Monsieur le Ministre, l'ensemble des questions que je voulais partager avec vous et avec mes collègues.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mugemangango pour développer son interpellation.

**M. Mugemangango (PTB).** – Monsieur le Ministre, effectivement, comme cela a été dit, on a tous été frappés par cette faillite de cette entreprise Hamon qui frappe quand même 150 travailleurs. Ce sont 150 familles qui sont frappées par cette situation de faillite d'autant plus que des moyens publics importants ont été investis dans cette entreprise. En effet, jusqu'à 128 millions d'euros permettant un contrôle à 60 % du groupe ; contrôle qui n'a pas eu pour conséquence que le Gouvernement wallon ou les pouvoirs publics aient pu diriger l'orientation de cette entreprise. En fait, 60 % de participation qui n'ont pas du tout limité la possibilité pour l'acteur privé, pour le dirigeant privé de faire comme bon lui semble concernant la stratégie de l'entreprise.

La première question qui se pose : que s'est-il passé au fur et à mesure des décisions pour en arriver à cette situation ?

Le premier élément – également souligné par M. Antoine : comment s'est formée la décision de continuer à investir dans Hamon ?

Les 128 millions d'euros – on le sait – ont été investis dans le courant de plusieurs années, mais la dernière décision qui – si mes informations sont bonnes – porte sur un montant de 20 millions d'euros a été décidée de manière peu régulière ou d'une manière qu'il faut éclaircir. En effet, il semblerait que ce soit seul

M. Witmer qui était pour cette décision au sein du comité de direction de la SOGEPA, que cette information n'aurait pas été transmise au conseil d'administration de la SOGEPA. Évidemment, si cela se confirme, cela veut dire qu'elle n'a pas été prise de manière régulière. Pouvez-vous confirmer la manière dont ces décisions, au niveau de ce dernier investissement à la SOGEPA, ont été prises ?

L'autre élément qui frappe, ce sont les conflits d'intérêts ou les apparences de conflits d'intérêts. M. Witmer est lui-même des deux côtés de la barrière, puisqu'il est à la fois dans le comité d'audit des rémunérations et des stratégies de la SOGEPA et à la fois vice-président de Hamon. Cela a été dit aussi pour M. Laurent Levaux, qui est membre du conseil d'administration de cette entreprise et, en même temps, président du conseil d'administration de la SOGEPA.

Il y a là, à tout le moins, une apparence de conflits d'intérêts. Comment peut-on envisager que des décisions sur des investissements importants pour Hamon puissent être prises de manière totalement impartiale ou transparente dans ce type de situation ? C'est important de vous entendre à ce sujet, parce que s'il y a eu conflits d'intérêts, cela frappe ces décisions d'une autre vision.

Cela pose aussi des questions sur la manière dont la SOGEPA elle-même est gérée. Je vais me joindre à la demande qui a été faite par le groupe des Engagés sur la demande d'auditions. Ce n'est pas au ministre de se prononcer là-dessus, même s'il peut formuler son avis. C'est surtout à la commission qu'il revient de se prononcer sur les auditions que l'on pourrait envisager pour éclaircir la situation de la part des administrateurs de la SOGEPA qui sont impliqués et de la direction de Hamon. C'est important de le faire.

En outre, cela pose des questions sur la manière dont la SOGEPA elle-même est gérée, puisque des sommes importantes ont été investies dans cette entreprise, avec des choix stratégiques qui n'ont pas été les bons.

La SOGEPA est un outil financier important de la Région wallonne, mais qui est géré sans que la plus grande transparence par rapport aux députés, aux parlementaires, à l'opinion publique ou à la manière dont cela devrait être géré, vu que ce sont tout de même des deniers publics. Monsieur le Ministre, allez-vous prendre des mesures pour que cette situation ne se reproduise plus ?

On parle de la réforme des outils financiers wallons. Va-t-on prendre des mesures pour que ces outils financiers soient gérés dans la plus grande transparence ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bierin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport aux interrogations légitimes des collègues qui sont passés avant.

Je voulais m'enquérir, auprès de M. le Ministre, d'un dossier annexe à cette question qui est celui du projet NKL qui avait été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets de l'économie circulaire et dans lequel Hamon était un partenaire important, pour voir ce qu'il en est dans le cadre de la faillite.

Une continuité est-elle assurée ou faudra-t-il chercher un autre partenaire industriel dans ce cadre ?

Cela ne rejoint pas le cœur des interpellations de ce jour, mais au vu de la situation, cela me semblait intéressant d'avoir un état des lieux à ce sujet. Vu que ce n'était pas au cœur des questions posées par les collègues, je comprendrais toutefois que M. le Ministre n'ait pas forcément l'information sous la main immédiatement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laruelle qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Laruelle** (MR). – Monsieur le Ministre, presque toujours, il s'agit, lorsque nos outils financiers, notamment la SOGEPA, interviennent, de dossiers complexes. Il est toujours un peu facile d'expliquer après ce qu'il aurait fallu faire avant. Je ne dis pas que c'est la voie de facilité que M. Antoine a choisie. Si l'on n'était pas intervenu et que la société était tombée en faillite quand même, l'on aurait eu exactement le même débat, mais en sens inverse, à savoir : pourquoi n'est-on pas intervenu ? Pourquoi la SOGEPA n'a-t-elle pas essayé de préserver les emplois ?

Ce sont des questions faciles à poser, mais dont la réponse sur le moment est plus complexe. Il faut éviter les simplismes. Je ne dis pas que M. Antoine fait du simplisme. Parfois oui, parfois non, c'est comme tout le monde.

Un dossier ne doit pas occulter l'ensemble du portefeuille de la SOGEPA et l'ensemble des dossiers où, sans l'intervention wallonne, l'on aurait eu encore beaucoup plus de drames sociaux, de casses sociales et d'entreprises qui ne seraient pas parvenues à s'en sortir.

Je souhaite aussi rappeler – parce que, quand il y a quelque chose qui se passe mal, on l'oublie peut-être, ou l'on aurait tendance à l'oublier – que l'un des rôles des outils publics wallons, c'est de prendre des risques aux côtés des entreprises. On sait que le capital à risque est quelque chose dont les entreprises ont besoin. Il me semble donc tout à fait logique, pertinent et utile que nos outils publics prennent aussi les risques aux côtés des entreprises. Quand cela va bien, personne n'applaudit et quand un dossier sur x centaines tourne mal, on crie haro évidemment sur le baudet. Loin de moi l'idée de comparer la SOGEPA à un baudet, bien évidemment.

En ce qui concerne la rémunération du CEO de Hamon, je laisserai M. le Ministre répondre, mais j'appelle juste notre collègue du PTB à aller relire le décret Gouvernance. Pour sa facilité de lecture, je lui donne même l'article : article 3, paragraphe 7, alinéa 2 et le point premier, qui permet un certain nombre de clauses d'exception.

Cela étant dit, il est logique qu'un parlement se questionne et questionne un ministre, notamment eu égard à un certain nombre d'articles dont nous avons pu prendre connaissance et qui, reconnaissons-le, Monsieur Antoine, posent légitimement un certain nombre de questions.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous adresser trois questions.

En ce qui concerne les textes de loi, le Code des sociétés et associations et le décret de 2004 sur l'administrateur public, que prévoient-ils en termes d'indépendance d'un administrateur et de plafonds de rémunération ?

Le questionnement légitime que je partage, c'est : qu'en est-il des travailleurs ? Ils demandent notamment une cellule de reconversion. Qu'en est-il, Monsieur le Ministre ?

Enfin, en termes de gouvernance, parce que des questions légitimes se posent aussi quant à ce point, quelles perspectives d'avenir pouvons-nous, ou pouvez-vous, envisager à la lumière de ce type de dossier ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos différentes interventions dans la foulée d'un certain nombre d'échanges que nous avons déjà eu l'occasion d'avoir à propos de cette société.

Tout d'abord, concernant l'opportunité d'investissement décidé par le conseil d'administration, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer précédemment, l'exposition dans le capital de Hamon s'est faite progressivement et est devenue importante à la suite des décisions successives prises depuis, pour l'essentiel, 2014, 2016 et plus récemment. J'y reviendrai.

Ces décisions sont évidemment, comme on l'a évoqué, la SOGÉPA ayant pour mission principale – pas exclusive – de s'occuper des entreprises en difficultés, toujours exercées dans des contextes complexes par les différents organes de gestion, avec cette particularité, que vous avez déjà observée dans d'autres dossiers, qui

est que, dès l'instant où vous êtes intervenus successivement dans une entreprise qui fait face à de nouvelles difficultés ultérieures, la question se pose, alimentée par un certain nombre de documents, d'analyses, de renseignements qui vous sont fournis, de propositions de réorientation stratégique, de décisions de recentrage d'activité, de réorientation dans d'autres situations, à un certain moment, de dire « stop » ou « encore ».

« Stop », avec l'impact social, l'impact en termes de clôture des perspectives des activités jusqu'alors soutenues, avec aussi, subséquemment, la perte des investissements réalisés, ou encore avec le maintien d'un certain nombre de perspectives, mais le risque de perdre non seulement les sommes antérieurement investies, mais également potentiellement les sommes complémentaires mobilisées.

C'est à l'évidence ce qu'il se passe dans ce dossier – j'y reviendrai –, nonobstant l'ensemble des décisions alimentées par des consultances externes et par l'analyse également des services concernés des banques partenaires, qui menaient, avec leurs propres indicateurs et leur propre fonctionnement interne, le même type d'analyse, le même type de validation des mesures, le même type de raisonnement.

C'est un phénomène que l'on a observé à plusieurs reprises, notamment à partir de 2004, 2016 et ultérieurement. Dès l'instant où l'opération antérieure, nous étions intervenus – quand je dis « nous », je parle de la Région wallonne collectivement – une première fois en 2005 au bénéfice de cette entreprise avec une opération de retournement qui s'était clôturée de façon positive, puisque celle-ci – je résume et j'arrondis le propos – s'était caractérisée par un investissement de l'ordre de 5 millions d'euros avec un retour de plus de 22 millions d'euros ultérieurement.

En 2014, le groupe a rencontré de nouvelles difficultés, notamment avec la filière dite PHE ou des échangeurs de chaleurs *process heat exchanger*. Depuis cette date, la SOGÉPA et la Région sont à nouveau intervenues à plusieurs reprises pour un total de 127,7 millions d'euros, répartis comme suit :

- il y a eu une première intervention en capital de 10 millions d'euros en 2014 ;
- en 2016, de 32,7 millions d'euros.

C'est l'ensemble des éléments d'intervention lors des phases successives du groupe.

Au total, il y a eu 82,7 millions d'euros d'investissement en capital, si je compte l'ensemble des interventions ultérieures, 25 millions en prêts subordonnés, 15 millions en obligations et 5 millions de crédits-ponts, les différents éléments de prêts, et cetera, assortis d'un certain nombre de garanties et de sécurités diverses.

À partir de 2016 – je réponds en cela à une question formulée notamment par le député André Antoine –, toutes les interventions ont été faites en fonds propres par la SOGEPA.

Compte tenu des retours vers la SOGEPA de différentes natures, dividendes, et cetera, le solde net des sommes investies par la SOGEPA sous différentes formes, c'est-à-dire solde net dont on extrait les retours vers la SOGEPA, amène à un montant de 97,9 millions d'euros. La somme dont il convient de parler est cette somme de 97,9 millions d'euros.

Depuis 2014, la SOGEPA et la Région sont intervenues toujours avec cet objectif de pérenniser l'emploi, les activités d'Hamon, de pérenniser aussi le savoir-faire de cette entreprise considérée par un grand nombre d'interlocuteurs comme une entreprise à haute valeur ajoutée, en tout cas à haute valeur ajoutée potentielle, dans un domaine environnemental, notamment de capture du carbone, de dépollution, de transition environnementale et énergétique, qui est par ailleurs une priorité sociétale et une priorité pour les différents gouvernements successifs.

Très concrètement, c'est bien le conseil d'administration de la SOGEPA qui est compétent pour ce type de décisions. En effet, aucun avis conforme du ministre du Budget n'est requis par le décret constitutif de la SOGEPA ou ses statuts pour décider de ce type d'intervention. Conformément aux statuts, la dernière intervention à hauteur de 20 millions d'euros a été validée à l'unanimité, par le conseil d'administration de la SOGEPA en date du 26 mars 2021, selon le processus décisionnel habituel pour ce type d'intervention. En effet, les interventions en fonds propres au-delà des montants *fast track* sont décidés par le conseil d'administration, au-delà des montants *fast track* de 1 million d'euros.

Je peux également vous indiquer que le comité de direction de la SOGEPA n'est pas intervenu pour valider l'intervention, puisque la décision a été prise par le conseil d'administration en suite de la présentation par le management d'Hamon de la situation de l'entreprise, notamment de ses décisions stratégiques, de sa situation financière et des perspectives économiques et de toutes natures de l'entreprise.

Notons également que les membres du comité de direction siègent au sein du conseil d'administration avec voix consultatives. Les délibérations du conseil d'administration ne font, par ailleurs, pas état d'un désaccord des membres du comité de direction, exprimées dans ce contexte.

Par ailleurs, rappelons que le dossier validé par le conseil d'administration a fait l'objet d'une analyse, sur base d'un *business plan*, jugé comme crédible au moment de l'intervention. Les événements ultérieurs de toutes natures, notons parmi ces éléments, d'une part, la

mauvaise exécution de certains gros projets, les éléments liés à la crise du covid et à ses impacts divers, l'impossibilité de répercuter la hausse des prix des matières premières, de coûts de *freight* sur certains contrats, ainsi que l'arrêt du soutien des banques et d'autres éléments ont malheureusement conduit l'entreprise dans une situation plus négative, l'empêchant de mener à bien son plan de retournement, tel que présenté et tel qu'escompté. Aujourd'hui, la situation impacte lourdement les travailleurs, leur famille ainsi que les perspectives que ceux-ci et celles-ci pouvaient trouver au sein d'Hamon.

Concernant la position de l'administrateur indépendant, évoquée par plusieurs parlementaires, notons, si vous le voulez bien, les points suivants : l'appréciation du critère d'indépendance dans le chef d'un administrateur relève de la compétence de l'assemblée générale de la société au sein de laquelle il est désigné, à savoir de l'assemblée générale de la société Hamon & Cie. L'article 7.87 du Code des sociétés et associations dispose que : « un administrateur d'une société cotée est considéré comme indépendant s'il n'entretient pas, avec la société ou un actionnaire important de celle-ci, de relation qui soit de nature à mettre son indépendance en péril. Si l'administrateur est une personne morale, l'indépendance doit être appréciée, tant dans le chef de la personne morale, que de son représentant permanent. Afin de vérifier si un candidat administrateur répond à cette condition, il est fait application des critères prévus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise, que le Roi désigne conformément à l'article 3 :6 § 2, alinéa 4. Le Roi et les arrêtés pris en son nom veille à ce que ce Code contienne une liste de critères adéquats. Un candidat administrateur qui remplit ces critères est présumé, jusqu'à preuve du contraire, être indépendant. Lorsque le conseil d'administration présente à l'assemblée générale, la candidature d'un administrateur indépendant qui ne remplit pas ces critères, il expose les motifs qui le conduisent à considérer que le candidat est effectivement indépendant au sens de l'alinéa 1er. Un administrateur indépendant qui cesse de remplir les conditions précitées en informe immédiatement le conseil d'administration par l'intermédiaire de son président ».

Le Code belge de gouvernance 2020 définit en son article 3.5 les critères cumulatifs auxquels il doit être satisfait aux fins d'être nommé en qualité de membre indépendant du conseil d'administration. Ces critères s'appliquent selon le principe *complain or explain*, de sorte que la société qui souhaite y déroger doit s'expliquer sur les motifs de la dérogation appliquée le cas échéant. Les critères d'indépendance sont également repris dans la charte de gouvernance d'entreprise d'Hamon & Cie. Le paragraphe 4.8 de la charte renvoie à l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations précité, lui-même renvoyant au Code belge de gouvernance 2020, bien connu et applicable aux sociétés cotées. Le paragraphe 4.8 précité précise qu'un

administrateur indépendant qui ne satisfait plus ou ne satisferait plus aux critères d'indépendance en informe immédiatement le conseil d'administration. L'administrateur indépendant en question a été nommé pour la première fois en qualité d'administrateur d'Hamon & Cie, par cooptation, lors de la réunion du conseil d'administration du 24 janvier 2017. Ce dernier remplissant les conditions d'indépendances visées par l'article 526ter du Code des sociétés, devenu l'article 7:86, §1er du CSA.

En outre, le rapport annuel 2020 de Hamon & Cie confirme le statut d'administrateur indépendant de l'intéressé, car satisfaisant aux conditions de l'article 7:2. 86 du CSA précité. Les procédures appropriées ayant été mises en place pour maintenir l'indépendance entre la fonction exercée par l'intéressé en tant que président du conseil d'administration de la SOGEPa et la fonction d'administrateur indépendant exercé au sein de la société.

Enfin, concernant ce point spécifique, le critère général et les critères spécifiques d'indépendance prévus par le Code des sociétés et des associations et le Code belge de gouvernance ont pour objectif, comme vous le savez, d'éviter que la motivation des décisions soumises au vote de l'administrateur indépendant ne soit autre que celle de l'intérêt de la société au sein de laquelle il siège, tel qu'un intérêt de nature patrimoniale, par exemple, rejoignant ici la notion de conflit d'intérêts abordé ci-dessous que vous avez également mentionné et que je me permets d'esquisser brièvement.

En effet, le Code des sociétés et des associations prévoit également des dispositions à cet égard, à savoir l'article 7:96 qui correspond, Monsieur le Député, à l'ancien article 523. Je vous dispense de l'ensemble de la lecture de cet article, mais le tiens à disposition. Il évoque notamment les dispositions à prendre lorsqu'il y a, dans le chef d'un administrateur, une définition à considérer ou un risque lié à un conflit d'intérêt direct ou indirect, la définition de celui-ci ainsi que l'ensemble des dispositions qui s'appliquent en l'espèce.

Concernant la présence d'un conflit d'intérêts, la situation doit donc être appréciée à l'aune de ces critères et singulièrement du critère repris à l'article 7:96, §1er, du CSA, en vérifiant si le conseil d'administration est appelé à prendre une décision ou à se prononcer sur une opération relevant de sa compétence à propos de laquelle un administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est opposé à l'intérêt de la société.

Or, les critères légaux – qui s'apprécient par opération et non a priori de manière générale – ne permettent pas de conclure à l'existence d'un conflit d'intérêts entre Lys Conseil, Laurent Levaux, et la société Hamon concernant les interventions financières de la SOGEPa. L'article 7:96, §1er, du CSA ne semble par conséquent, en l'espèce, pas applicable.

Il est entendu que, dans un tel cas, une procédure particulière d'information et d'absence de prise de part aux votes devrait être respectée par l'administrateur en question. Par ailleurs, et suivant les éléments et informations portés à ma connaissance, à aucun moment M. Levaux ou la société Lys Conseil n'ont eu un intérêt patrimonial direct ou indirect, ni au sein de la SOGEPa ni au sein du groupe Hamon.

Sur base des considérations que je viens d'évoquer, il n'existe pas d'élément qui me soit connu qui me permet de démontrer que le caractère indépendant du mandat dont il est question ait été altéré en l'espèce.

Par ailleurs et pour faire le tour de cette question juridique, il convient également de prendre en considération une disposition relative à la notion de conflit d'intérêts tel qu'on la retrouve ici dans le décret du 12 février 2004 – bien connu en cette enceinte –, qui est relatif au statut de l'administrateur public et qui prévoit notamment diverses dispositions, spécifiquement en son article 4, §1er, aliéna 3 qui traite lui aussi des conflits d'intérêts potentiels ou l'éventualité de ceux-ci. Je me permets de citer le cinquièmement de cet article qui stipule qu'il ne doit y avoir aucun conflit d'intérêt personnel, direct ou indirect en raison de l'exercice d'une activité ou de la détention d'intérêts dans une personne morale exerçant une activité concurrente à celle de l'organisme.

Les éléments ne permettent pas non plus de conclure, en l'espèce, à l'existence de l'exercice d'une activité ou la détention d'intérêts dans une personne morale exerçant une activité concurrente à la SOGEPa qui contreviendrait à la disposition précitée du décret du 12 février 2004.

De surcroît, le décret mentionne à l'article une liste exhaustive d'incompatibilité pour l'administrateur public que je me permets également de vous citer et auquel je me permets de vous renvoyer plus précisément, compte tenu du temps qui m'est imparti.

On les retrouve à l'article 8, § 1er du texte cité.

Suivant ces différentes informations, les éléments ne permettent pas de conclure que le mandat de M. Levaux au sein du conseil d'administration contreviendrait à la disposition contenue dans cet article 8 du décret du 12 février 2004.

Dans le support écrit de vos interventions, vous évoquiez la rémunération du CEO de Hamon. À cet égard s'appliquent également les dispositions du décret du 12 février 2004 pour le même décret. L'article 3, alinéa 2, § 7 prévoit des dérogations en ce qui concerne les sociétés participées. Je ne vous fais pas lecture de ces dispositions, mais on en a retrouvé plusieurs échos, notamment à la faveur de questions dans cette commission et par ailleurs d'application dans un certain nombre de sociétés participées.

En ce qui concerne le contrôle des commissaires, je ne vais pas revenir sur les raisons d'opportunité de l'intervention, l'historique des interventions successives prises par différents gouvernements et interlocuteurs ministériels à différents moments qui expliquent la démarche qui a été celle des décideurs successifs dans ce dossier, que ce soit à la SOGEPA ou ultérieurement.

Concernant le rôle des commissaires en ce qui concerne l'opportunité, je viens d'évoquer l'ensemble des éléments qui avaient fondé, balisé et accompagné la décision prise par la SOGEPA.

En ce qui concerne le rôle des commissaires du gouvernement tel que fixé à l'article 8, § 2 du décret du 12 février 2004 qui est spécifiquement lié aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, il prévoit qu'il y a une action qui est exercée par un commissaire en termes de recours contre toute décision qu'il jugerait contraire aux lois, aux décrets, aux arrêtés, aux contrats de gestion et à l'intérêt général.

Eu égard aux considérations que je me suis permises de façon un peu détaillée – les différentes interpellations et questions nécessitaient l'exhaustivité, les différents éléments d'exposé que je me suis permis de faire –, les différents éléments de nature juridique étudiés au regard du Code du droit des sociétés et des associations, du Code de gouvernance et du décret du 12 février 2004 n'ont pas porté à croire que la légalité de la décision prise à l'unanimité par le conseil d'administration du 26 mars 2021 doive être mise en doute en activant les possibilités circonscrites par la législation.

Enfin, l'activité concernée a fait l'objet, en ce qui concerne les travailleurs, d'un certain nombre d'actions de la part de la curatelle qui a décidé de maintenir une trentaine de travailleurs en activité pour une durée qui sera fonction du calendrier de reprise des activités.

Il y a une possibilité pour les travailleurs dont l'activité ne serait pas ultérieurement réinitiée de solliciter l'intervention du Fonds de fermeture des entreprises. Les permanents syndicaux ont sollicité qu'une cellule de reconversion basée en Wallonie puisse être établie.

Sous le seul pilotage des curateurs, des négociations, en ce qui concerne la reprise des activités, sont en cours, et ont été très largement soutenues depuis un certain nombre de jours. Sur décision du tribunal de Bobigny sur le sous-groupe français, une décision est intervenue ce 27 mai.

Cette décision a jugé que l'offre de CMI France – que nous connaissons en ce qui concerne sa présence chez nous à travers John Cockerill – a été retenue à ce stade pour la reprise du sous-groupe français, plus un certain nombre d'actifs, pour poursuivre les activités.

**Mme la Présidente.** – Monsieur le Ministre, je vous invite à conclure.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Ce qui, indépendamment des grandes difficultés financières que vous mentionnez, traduit aussi le fait que des industriels de renom, en ce qui concerne une part des activités ou une part du domaine où celles-ci s'exercent, ont souhaité investir dans la poursuite et dans la reprise de ces activités.

En ce qui concerne les conclusions à en tenir – si Mme la Présidente m'y autorise encore, car j'avais d'innombrables questions, dont certaines retirées, et deux interpellations –, le pied de bilan de l'outil fusionné représente quasiment 6 milliards d'euros d'interventions diverses dans des entreprises en difficulté, mais aussi dans des entreprises en très forte croissance, avec par ailleurs des *success-stories* remarquables et, dans certains cas, des dossiers extrêmement complexes, comme celui-ci, et bien sûr des échecs ou des difficultés majeures. Il faut tirer les leçons et continuer à resserrer, pour les dossiers supérieurs à un certain montant, les mécanismes décisionnels et diminuer progressivement l'encours. En ce qui concerne les opérations de retournement de manière à pouvoir cibler les interventions de la Région pour décider probablement de diminuer notre...

**Mme la Présidente.** – Monsieur le Ministre, je vous invite vraiment à conclure.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Par ailleurs, en ce qui concerne l'interne, mettre en place, dans l'outil fusionné et déjà peut-être à la SOGEPA, une charte de gouvernance qui veillera, indépendamment de tous les développements juridiques que j'ai mentionnés, à prévenir les éventuels conflits d'intérêts ou de fonctions, qu'ils soient apparents ou qu'ils soient potentiels.

Je vous remercie pour votre indulgence, Madame la Présidente, mais il m'était assez difficile d'extraire les questions qui n'étaient pas posées et de répondre à toutes celles qui étaient formulées.

Je me permets d'ajouter pour M. Bierin que j'ai une réponse pour NKL que je peux lui communiquer en complément parce c'est un dossier important qui est sélectionné par le jury des pôles.

**Mme la Présidente.** – Monsieur le Ministre, ce n'est plus de la flexibilité : en lieu et place 16 minutes, vous en avez utilisé presque 25. Je défends souvent le fait que, quand des questions sont jointes, il est compliqué pour vous de vous adapter, mais, dans le cadre des

interpellations, peu importe les questions jointes, peu importe les gens qui se joignent à l'interpellation, vous avez 16 minutes pour répondre.

Pour les répliques, je vous rappelle que les interpellateurs disposent de trois minutes et ceux qui se joignent de deux minutes. Je serai flexible parce que le débat sur Hamon est important, comme celui de la Boucle du Hainaut et comme tous les autres, mais je vous demande rester plus ou moins dans les créneaux.

La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Madame la Présidente, dans le temps limité qui m'est imparti, quelques considérations et répliques à la réponse du ministre et l'intervention de mes collègues. Je les remercie d'avoir considéré mes questions comme totalement légitimes et pertinentes. Le Parlement est donc inquiet aujourd'hui, et pas simplement votre serviteur.

Je me réjouis d'entendre qu'une partie des activités pourraient être reprises en France par la filiale d'une entreprise belge bien connue. À voir ce qu'il en sera des autres pans de la société.

Je note que l'exposition nette de la SOGEPa représente 97,9 millions d'euros. C'est probablement l'une des pertes les plus importantes de l'histoire de l'économie wallonne et de la SOGEPa, ce qui justifie d'autant plus l'intérêt que nous portons à ce dossier.

Vous dites que les banques extérieures ont validé les différents investissements. Pour en avoir rencontré une, leur confiance en Hamon reposait aussi sur l'intervention et la détention du capital majoritairement par la Région wallonne. La confiance de la Région a emporté celle des banques, ce qui explique qu'ils sont particulièrement échaudés de la situation qu'ils connaissent puisque le conglomérat des banques est à une perte de plus de 250 millions d'euros.

En ce qui concerne le comité de direction, je n'ai jamais affirmé, Monsieur le Ministre, qu'ils étaient appelés à valider, mais bien à préparer le conseil d'administration.

Oui ou non, un seul contre trois a-t-il délibéré ce qui est un acte préparatoire et instructif de la délibération du conseil d'administration ? Il est évident que si le conseil d'administration avait été mis au courant de cet état de fait, il y aurait eu un débat et d'autres considérations sur le choix final et les motivations qui l'ont accompagné. Il y a là, me semble-t-il, toujours une zone d'ombre en la matière.

En ce qui concerne l'administrateur indépendant – je me garderai bien de citer des noms et je ne l'ai d'ailleurs pas fait dans la question principale –, ce n'est pas au sein de Hamon que le problème se pose. Il y est arrivé en 2017. Je rappelle qu'il est rémunéré pour cela et qu'il est président du comité d'audit. Si vous allez voir sur

Cumuleo, il a deux rémunérations qui oscillent entre 10 000 euros et 50 000 euros. Ce n'est donc pas accessoire. Par contre, il est devenu président de la SOGEPa le 31 mai 2018. Il est curieux de voir que Hamon a publié un communiqué pour se réjouir de voir l'un des siens accéder à la présidence de la SOGEPa. Il y a là, me semble-t-il, une interrogation qui reste pertinente parce que la SOGEPa a dû encore intervenir pour une société dans laquelle son président était choisi et rémunéré comme administrateur indépendant. Il y a là, me semble-t-il, une source de malaise.

Du reste, vous avez été prudent – et je vous en porte crédit, Monsieur le Ministre – et vous avez dit : « Rien ne porte à croire qu'il fallait introduire un recours ». « Porte à croire ». On n'est donc pas dans une assurance définitive. C'est une interprétation, qui est respectable, mais qui n'établit pas qu'il fallait ou non introduire un recours en la matière. J'en veux pour preuve votre volonté bienvenue d'établir une charte de gouvernance. Ce qui veut donc dire que s'il faut, pour l'avenir, une charte de gouvernance, vous n'êtes pas – et nous ne sommes pas – totalement rassurés sur la manière avec laquelle ce dossier a été géré puisque, à la lumière de celui-ci, il est impératif d'établir une charte de gouvernance pour peut-être rétablir quelques procédés à l'interne.

Mme Laruelle a raison : vu l'importance des dossiers que doit traiter la SOGEPa, avec les risques qui l'accompagnent – et je ne le conteste absolument pas –, la prudence sied, la motivation doit être rigoureuse et la SOGEPa doit vérifier qu'il n'y ait aucun malaise potentiel dans les dossiers qui lui sont soumis.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je persiste à croire que nous sommes en droit – et vous, puisque vous n'êtes pas directement impliqué ; en effet, c'est en mission sur fonds propres et non en mission déléguée ; sans quoi, votre responsabilité serait beaucoup plus grande – de procéder à l'une ou l'autre audition, ne fût-ce que pour calibrer cette charte de gouvernance pour l'avenir et pour voir si elle répond ou non au malaise que nous ressentons tous d'une certaine façon, qui mérite un traitement et une solution.

Vous avez ouvert la voie, et je veux saisir la perche qui nous est tendue. Pour qu'il en soit ainsi, nous avons besoin d'entendre les protagonistes de ce dossier – ma demande est assez élémentaire parce que l'on entend suffisamment de personnes ; ici, il y a l'enjeu d'une centaine de millions d'euros – afin de pouvoir éclaircir les dernières zones d'ombre et de formuler les meilleures solutions pour garantir à l'avenir un comportement approprié dans nos choix d'investissement.

Monsieur le Ministre, je reste toujours attentif à recevoir les pièces qui pourraient définitivement éclairer ce dossier. D'ores et déjà, je vous remercie du suivi que



vous en assurerez, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre.

**Mme la Présidente.** – Monsieur Antoine, je vous ai laissé un temps de parole au prorata du temps de parole de M. le Ministre.

*(Réaction de M. Antoine)*

La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Monsieur le Ministre, sur la manière dont la décision a été formée de faire les derniers investissements dans Hamon de la part de la SOGEPA, vous venez avec une seconde version. Il y a donc deux versions : la version qui dit que la décision a été prise normalement puis une autre version que l'on a pu lire dans la presse qui dit que la décision n'a pas été prise de manière normale.

Par conséquent, là, on a évidemment un souci et il ne s'agit pas, Madame Laruelle, de contester tout investissement de la SOGEPA ou tout investissement de la SOGEPA dans Hamon. Je n'ai pas les pièces, les éléments pour pouvoir le dire. Toutefois, le dernier investissement de 20 millions pose effectivement question.

Dans ce sens-là, on a un problème évidemment, c'est que nous n'avons pas, comme parlementaires, les pièces pour pouvoir faire totalement la transparence sur la manière dont cette décision a été formée. Si vous avez les documents qui nous permettent de faire la transparence, nous sommes demandeurs pour pouvoir voir exactement comment cette décision s'est effectivement formée, si tout le monde a été informé valablement avant de trancher sur une somme qui est quand même importante.

Quand on évoque la question de prise de risques, qui prend vraiment les risques dans ce dossier-là finalement ? Il y a trois acteurs : il y a les pouvoirs publics, il y a les travailleurs et il y a notamment le PDG de Hamon. Par rapport à la question du salaire du PDG de Hamon, j'ai bien compris qu'il était légal, mais, dans la situation actuelle, quand on voit effectivement que, finalement, les finances publiques prennent les risques les plus importants et que les travailleurs, évidemment, sont ceux qui prennent les plus importants, on peut dire que le salaire est peut-être légal, mais il n'est pas moral, parce qu'il n'y a aucune solidarité dans la situation entre le PDG de Hamon et les 150 travailleurs qui vont être impactés gravement, dans leur vie de tous les jours, dans la vie de leur famille par rapport à ce qui est en train de se passer avec cette entreprise.

Sur la question du conflit d'intérêts, j'entends ce que vous dites, vous dites que finalement, là aussi, les prescrits légaux ont été respectés, mais je ne peux pas comprendre – peut-être que je suis limité dans ma compréhension des choses – que, quand on est membre

du conseil d'administration d'une entreprise et que, en même temps, l'on dirige la SOGEPA – qui va financer, oui ou non, cette entreprise –, qu'il n'y ait pas quelque part un conflit d'intérêts. Donc, effectivement, il y a un conflit d'intérêts. Là, encore une fois, c'est peut-être légal, mais est-ce que c'est moral ? Cela pose évidemment question.

La somme que vous évoquez en termes de perte est quand même importante. Je rappelle quand même que, aujourd'hui, il y a les services publics qui sont en grève. Pourquoi est-ce que j'en parle ? Parce que quand on a eu la discussion – M. Antoine l'a rappelé avec M. Dolimont – sur le budget de la Région wallonne, on a bien vu que l'on va économiser 40 millions d'euros sur les services publics. Ici, dans une seule entreprise, on a perdu deux fois la somme, donc on a perdu 97 millions d'euros. Cela pose dès lors vraiment question sur les priorités et les choix qui sont faits dans l'ensemble des finances publiques wallonnes. Je rappelle quand même que la SOGEPA, si ce n'est pas directement le budget de la Région wallonne, ce sont des finances publiques.

Le dernier élément sur lequel je ne vous ai pas entendu, Monsieur le Ministre, c'est : comment va-t-on faire pour avoir plus de transparence dans ce type de dossier ? Parce que, pour le moment, ce n'est pas le cas. Il y a une série de moyens qui ont été évoqués, notamment une charte pour la gouvernance, mais un autre moyen que vous n'évoquez pas, c'est la transparence de la manière dont ces outils financiers sont gérés. C'est la seule manière aussi de pouvoir, à un moment donné, rendre collective la réflexion par rapport aux choix qui sont faits à travers ces outils financiers.

Je répète et relaie donc la demande qui a été faite, Madame la Présidente, pour que des auditions soient organisées au sein de cette commission pour pouvoir faire la transparence sur la manière dont cet élément a été décidé et dont cet échec, hélas, s'est finalement produit pour la Région wallonne.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'aurais pu revenir par question écrite sur le sujet spécifique du projet NKL, mais si vous m'envoyez spontanément ces informations, c'est encore mieux.

Cela étant, sur les questions qui nous occupent aujourd'hui, les questions de gouvernance et d'analyse du *business plan*, elles ont été abordées en long et en large, mais je pense qu'il sera nécessaire aussi que les outils économiques continuent à analyser finement les difficultés rencontrées dans ce dossier parce qu'il s'agissait en grande partie d'activités liées à la transition écologique de l'économie, à la transition énergétique et donc, a priori, d'activités d'avenir, et une partie sera d'ailleurs reprise à ce stade, comme M. le Ministre l'a indiqué.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle (MR).** – Je serai très brève. Je l'ai dit dans mon intervention, il faut éviter, dans un dossier aussi complexe, tout simplisme, mais je ne vise personne en disant cela. Je suis persuadée que ceux qui font du simplisme se reconnaîtront assez facilement.

Je rejoins non seulement mon collègue, M. Bierin, mais également M. Antoine sur la gouvernance des outils publics, qu'ils soient d'investissement ou qu'ils soient autres. Il faut évidemment que l'on puisse avoir valeur d'exemple, pour le dire le plus diplomatiquement possible. La diplomatie, tout le monde sait que ce n'est pas vraiment mon fort. Il y a la loi, le respect de la loi, et cela, Monsieur le Ministre, vous en avez fait la démonstration. Il y a aussi l'apparence ou la suspicion que l'on peut parfois légitimement avoir, même si tous les aspects légaux sont faits. Je suis donc vraiment très heureuse, Monsieur le Ministre, de votre réponse, à savoir que la SOGEPA va revoir sa charte de gouvernance. Cela me semble être vraiment important. On ne peut vraiment qu'inciter ses responsables à aller le plus loin possible en matière de bonne gouvernance et de transparence.

**Mme la Présidente.** – Des motions ont été déposées en conclusion des interpellations de MM. Antoine et Mugesangango. La première, motivée, a été déposée par MM. Antoine et Mugesangango (Doc. 956 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Laruelle, MM. Bierin et Hardy (Doc. 957 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
POURSUITE DU PLAN RENAULT AU SEIN DE  
LOGISTICS NIVELLES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la poursuite du plan Renault au sein de Logistics Nivelles ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, les syndicats redoutaient le scénario et il s'est malheureusement concrétisé.

En effet, la direction du groupe Kuehne + Nagel a précipité la fin de la phase 1 de la procédure Renault, contre le souhait des syndicats.

Ces derniers ont d'ailleurs envoyé une contestation collective estimant que les débats de cette phase d'information et de consultation étaient loin d'être clos.

Début mai, lors d'un nouveau conseil d'entreprise, la direction a effectivement, poursuivant son entêtement, lancé la phase 2 du plan Renault visant les 549 travailleurs du site nivellois.

La direction a exposé les différentes phases de la fermeture du site de Nivelles à ces mêmes syndicats. La direction a, du reste, confirmé qu'il n'y aurait pas de licenciement avant le 1er juillet prochain sauf faute grave. Autrement dit, les travailleurs de Kuehne + Nagel ne disposent plus que d'un mois de survie professionnelle.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire le point sur la situation actuelle, notamment à l'aune du début de la phase 2 ? Un accord sur le plan financier a-t-il été trouvé ? Si oui, selon quelles modalités ? Quelles sont les ultimes démarches que vous allez encore entreprendre afin de soutenir au mieux ces travailleurs victimes d'un choix industriel incompréhensible puisqu'il s'agira de transférer l'entreprise dans un site voisin pour partie et dans un site près d'Anvers qui est largement saturé sur le plan industriel ? Comprenez qui pourra.

Enfin, depuis notre dernier échange sur le sujet, avez-vous eu au sein du Gouvernement, un retour d'écoute du groupe Carrefour et du groupe Intermarché ayant repris la chaîne des magasins Mestdagh-Carrefour et qui utilisaient ce site de Nivelles ? Il y a peut-être là, un début, une amorce de solution pour une partie des travailleurs.

Enfin, pour ceux-ci, y a-t-il eu des engagements, ne fut-ce que partiels de voir ceux-ci transférés dans les nouvelles unités du groupe Kuehne + Nagel, notamment dans le Brabant flamand ?

Voici autant de questions, d'interrogations légitimes, mais d'angoisse pour les travailleurs qui vivent péniblement la situation.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour votre question sur ce sujet particulièrement important et, lui aussi, complexe.

La direction de Logistics Nivelles avait en effet annoncé en septembre dernier son intention de fermer complètement le site en 2022.

À la suite de cette annonce, comme vous le savez, la première phase de la loi Renault sur le licenciement collectif a été lancée. Un protocole d'accord a été signé le 16 décembre 2021. Celui-ci prévoit que Logistics Nivelles s'engage à octroyer aux travailleurs licenciés des indemnités de départ se montant minimum à 1,3 fois le montant de l'indemnité compensatoire de préavis, calculée conformément à l'article 39 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail à laquelle chaque travailleur pourrait prétendre en cas de licenciement « ordinaire ».

Depuis lors, les discussions entre direction et délégations syndicales ont connu des difficultés, de sérieux moments de tension également. À l'heure actuelle, la direction a décidé de clôturer la phase d'information-consultation de la loi Renault de manière unilatérale.

Suite à cette annonce, les délégations syndicales ont rédigé de manière conservatoire, un courrier de contestation de cette décision. Les discussions continuent malgré tout entre la direction et les délégations syndicales et, début mai, les premières discussions ont eu lieu dans le cadre de la phase 2 de la loi Renault. Il faut maintenant négocier le contenu du plan social dont « bénéficieront », bien malgré eux, les travailleurs qui seront licenciés et définir le phasage de la fermeture.

Lors du Conseil d'entreprise le 13 mai dernier, la direction a fait une proposition qui n'a pas été jugée satisfaisante par les délégations syndicales.

Lors du Conseil d'entreprise du 24 mai, la direction a proposé une nouvelle version de la convention. Celle-ci sera débattue lors du conseil d'entreprise extraordinaire du 2 juin prochain. Nous sommes donc au cœur de cette négociation avec, comme vous le savez, par rapport à la loi Renault, un devoir de réserve qui s'applique à moi. À l'occasion du conseil extraordinaire du 2 juin prochain – donc, de la fin de cette semaine –, la direction devrait également présenter le rapport financier.

Enfin, en ce qui concerne la reprise de Mestdagh, que vous évoquez, par Intermarché, celle-ci sera effective au 1er janvier 2023 puisque ce rachat est lui-même soumis à l'approbation après analyse par l'Autorité de la concurrence. Compte tenu des différentes informations dont je dispose, je vous avais fait part de mon pessimisme quant à la pérennité de l'activité sur le site à la suite des différents contacts pris, par ailleurs, de la volonté du propriétaire du bâtiment de mener un certain nombre de travaux, de manière à ce que le site puisse être réaffecté ultérieurement à une

nouvelle activité elle-même génératrice d'un certain nombre d'emplois.

À ce stade, c'est cette piste qui me paraît devoir être poursuivie même si celle-ci n'est pas exclusive de toute autre possibilité, compte tenu de l'ampleur du désastre social concerné, du grand nombre de travailleurs et de familles si lourdement impactés. J'ajoute que les éléments de mobilité, lorsque c'est possible en termes d'accessibilité pour les travailleurs par rapport aux autres sites du groupe, sont aussi des éléments à soutenir dans mon chef.

On peut également mentionner que j'ai l'intention après le conseil extraordinaire d'entreprise du 2 juin prochain de reprendre contact avec les différents interlocuteurs, délégations syndicales et représentants de l'entreprise.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Je remercie d'abord le ministre, très sincèrement de suivre de près le dossier. Il ne lui appartient pas ni de proposer ni de disposer, mais je souhaite qu'il continue à s'interposer. Je vois trois opportunités, Monsieur le Ministre, par rapport au contact que vous annoncez pour l'après 2 juin.

D'une part, intercéder auprès de la direction pour qu'il y ait un traitement de juste indemnisation des travailleurs, eu égard à la brutalité du licenciement et du dévouement de ces travailleurs à l'objet social de la société.

Deuxièmement, intervenir pour obtenir, pour le moins, le transfert potentiel de travailleurs qui accepteraient de quitter Nivelles pour aller sur un site voisin. Je pense que cette demande est socialement fondée et elle est économiquement justifiée puisqu'ils disposeraient de travailleurs qualifiés.

Troisième interposition, assurer l'avenir du site en accompagnant le propriétaire dans une destination d'activité économique à haute valeur de personnel puisque nous en avons un nombre très conséquent.

Vous ne vous étonnez pas, Monsieur le Ministre, tout comme vous, de suivre le dossier et de revenir dans 15 jours après les contacts que vous aurez eus avec la direction et les syndicats.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
SOUTIEN DE LA RÉGION WALLONNE À LA  
SOCIÉTÉ EXKI »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien de la Région wallonne à la société Exki ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la chaîne de restauration Exki a été fondée il y a près de 20 ans. Elle a ouvert son premier restaurant en janvier 2001. Au fil des ans, elle s'est développée, mais, avec la crise sanitaire et la fermeture de l'HORECA qui s'en est suivie pendant plusieurs mois, elle a traversé une période sans doute la plus noire de son histoire. Elle a dû s'endetter lourdement pour survivre et ses actionnaires ont dû recapitaliser l'entreprise, comme le précisait récemment Frédéric Rouvez, dans une interview à la RTBF le 23 septembre 2021.

« Par ailleurs, nous avons également bénéficié de prêts bancaires qui, au départ, étaient garantis par l'État puis par les Régions », ajoute-t-il. « Mais maintenant, la difficulté est de trouver des moyens financiers supplémentaires pour financer notre développement futur. Nous sommes en contact avec nos banques, mais elles sont encore très réticentes, très probablement suite à cette crise qui a affecté tout notre secteur. À ce jour, 7,5 millions d'euros ont été levés auprès des actionnaires : la famille Dossche, Rouvez et Iris Belgium. »

Des discussions, précise la direction d'Exki, « ont été engagées avec les *invests* tant de la Région bruxelloise que de la Région wallonne et sont toujours en cours pour faire monter la mise ».

Monsieur le Ministre, vos services ont-ils été sollicités par le groupe Exki, comme signalé dans l'interview de son CEO ?

Quel *invest* ou société économique wallonne est chargée de l'intervention sollicitée soit en actionnariat, en prêts, en prêts subordonnés ou en garanties, voire une combinaison des opérations ? Quelle est votre analyse de ce dossier ?

Quelles réponses, après l'analyse, allez-vous leur opposer ? Pour quel montant financier et avec quels types de garanties ?

Avez-vous contacté votre collègue bruxelloise pour organiser une réponse commune des deux Régions ? Si oui, pour quel montant la Région bruxelloise compte-t-elle intervenir de son côté ?

Quels sont les délais des différentes opérations et décisions qui devraient l'accompagner ?

D'ores et déjà, je l'ai dit à notre président qui, bien que n'étant pas là, nous habite toujours : Monsieur le Ministre, merci des réponses que vous allez nous apporter.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, en ce qui concerne le groupe Exki, depuis sa création en 2001 avec l'ouverture de son premier restaurant à Bruxelles, porte de Namur, celui-ci s'est considérablement développé. Il est aujourd'hui un acteur pionnier, connu, reconnu, et innovant du bien manger, d'une approche fondée notamment sur un certain nombre d'éléments sains, en dépit de la crise qui a affecté l'ensemble de l'économie et plus singulièrement le secteur de l'HORECA.

En 2020, l'entreprise Exki employait quelque 155 personnes en Wallonie ; j'y intègre aussi bien les emplois à l'intérieur du groupe que les franchisés cumulés, c'est donc un chiffre global. Les résultats de l'entreprise ont, comme je le mentionnais, été impactés, entre 2019 et 2021, par une série d'éléments exogènes, qui continuent à peser sur le budget de 2022. Pour traverser cette crise, le groupe a pu compter sur les outils financiers wallons qui sont intervenus, aux côtés de Finance & Invest Brussels.

La SRIW a octroyé un prêt de 3 millions d'euros qui a été libéré en faveur d'Exki en décembre 2020 après la réalisation notamment d'une augmentation de capital de la SA Exki de 3 millions d'euros.

Dans ce même contexte covid-19 compliqué, en janvier 2021, GELIGAR, la filiale spécialisée de la SRIW, qui agit pour compte de la Wallonie en mission déléguée, a octroyé une garantie dans le cadre du régime temporaire autorisé « covid-19 ». Il s'agit d'une couverture supplétive et partielle à concurrence de 50 % maximum favorisant ainsi l'octroi d'un crédit bancaire « fonds de roulement » d'un montant de 3 millions d'euros. La SOFINEX est également intervenue pour 1 million d'euros.

Parallèlement à ces initiatives de refinancement, l'entreprise Exki s'est inscrite dans une démarche de retournement. Ainsi, l'accompagnement d'Exki a été transféré à la SOGÉPA.

Tirant les enseignements de cette crise, plus que jamais, Exki s'adapte et a pris un certain nombre de décisions pour ce faire, de nature à répondre aux évolutions de sa clientèle.

Conforté dans l'importance de proposer une alimentation saine, Exki a accéléré une réflexion initiée avant la crise et remis sa stratégie en question.

Dès lors que la mise en place de cette stratégie requiert un investissement important, le groupe sollicite une nouvelle fois les outils financiers wallons et bruxellois, c'est le syndrome du stop et encore. Les actionnaires viennent de réaugmenter le capital de la société pour un montant de 7,5 millions d'euros. C'est un fil conducteur fréquent en ce qui concerne les interventions des outils publics wallons, singulièrement de la SOGEP. Ce fil conducteur est effectivement un effort concomitant et sollicité des différents partenaires privés.

En l'occurrence, le dossier est effectivement en ce moment à l'analyse au niveau de la SOGEP, dès lors que cette dernière semble plus à même, compte tenu du fait qu'on est ici dans une situation de retournement, d'accompagner l'entreprise.

Au niveau de Bruxelles, c'est le fonds Boosting Brussels qui examine le dossier en parallèle, avec une concertation entre les deux outils.

Dès que les accords auront été potentiellement pris et à condition que les différents interlocuteurs s'accordent, plus de détails pourront être, le cas échéant, communiqués. Vous conviendrez avec moi qu'il est prématuré de pouvoir en dire plus, compte tenu de l'importance de ce dossier, du nombre de personnes concernées, ainsi que de l'ensemble de l'image de l'activité de l'entreprise.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Je remercie le ministre de la complétude de sa réponse. Dossier complexe, mais je veux pointer deux éléments positifs.

D'une part, la concertation Wallonie-Bruxelles me paraît essentielle. Il ne faudrait pas que l'un intervienne et que l'autre se désiste, cela n'aurait pas de sens.

Deux, quand vous évoquez le stop ou encore, Monsieur le Ministre, permettez-moi quand même d'y apporter une nuance. Sans préjuger du fond de l'opération de retournement, les actionnaires d'Exki continuent à y investir de l'argent. On peut considérer qu'ils y croient, puisqu'eux-mêmes mobilisent, ces derniers temps à deux reprises, des capitaux. C'est déjà là un premier signe de confiance, mais je n'en tire aucune conclusion, rassurez-vous.

Par contre, on voit que le dossier migre, puisqu'il était à la SRIW, puis dans une filiale de la SRIW,

GELIGAR, puis à la SOWALFIN et une de ses filiales, pour arriver à la SOGEP. J'espère qu'il y aura une bonne communion d'analyses entre tous ces outils, une bonne communication de celles-ci, et qu'en fine, l'opération puisse se réaliser, même si reconnaissons la stratégie de retournement que se propose Exki est très loin de ses activités premières, qui étaient la restauration directe avec la clientèle présente. Ici, c'est davantage un système de distributeur automatique de repas au sein des entreprises. On voit dès lors que le monde a changé.

Je suivrai le dossier, comme les autres, avec votre concours.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MISE  
EN PLACE DU DISPOSITIF « OBJECTIF  
PROXIMITÉ » »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en place du dispositif « Objectif proximité » ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous avez récemment annoncé vouloir mettre en place un nouveau dispositif, appelé « Objectif proximité », pour lutter contre les cellules commerciales vides. Il prendra la forme d'une prime à l'installation ou au développement de l'activité avec pour objectif de développer ou de redéployer le commerce physique dans les centres-villes et des villages wallons.

Ce nouveau système s'inscrit dans la continuité des mécanismes bien connus, Créashop Ville et Créashop Plus, qui ont été évalués, semble-t-il, positivement ces derniers temps.

Contrairement à ces derniers, il sera ouvert à toute la Wallonie ainsi qu'aux commerçants établis qui souhaitent réorienter substantiellement leur activité.

L'appel à projets comprendra en effet – si je suis bien informé – deux volets :

- « Je m'installe », visant à soutenir l'installation de nouveaux commerces dans les cellules vides ;
- « Je me réinvente », destiné aux commerçants existants désirant se repositionner ou faire évoluer leur entreprise de façon novatrice.

La prime versée aux candidats correspondra à 60 % des dépenses éligibles pour un montant maximum de 6 000 euros.

Votre administration a déclaré que « le coordinateur du mécanisme sera désigné prochainement via un marché public ». Aujourd'hui, qu'en est-il ? Qui a été désigné ? À défaut, dans quel calendrier de détermination ?

Quels sont les objectifs d'ouverture de nouveaux magasins de ce dispositif « Objectif proximité » ? Quel est le montant budgétaire accordé à l'opération ? Avec quel dispositif comptez-vous convaincre les communes d'adhérer à ce nouveau dispositif ? Allez-vous accompagner ce dispositif incitatif d'une mesure d'interdiction dans certaines villes de création de nouveaux grands centres commerciaux ou de supermarchés dont nous savons qu'il y a aujourd'hui une grande voracité et qui sont susceptibles de détruire les commerçants que, par ailleurs, vous souhaitez aider par « Objectif proximité » ? Quelle collaboration allez-vous nouer avec l'Union des classes moyennes pour favoriser le succès de ce dispositif ?

Au passage, quelle est la part budgétaire réservée à « Je m'installe » et à « Je me réinvente » ou bien est-ce une enveloppe unique ? Vous allez nous le dire.

Quel bilan, au passage, tirez-vous des opérations Créashop en la matière ?

Ces dispositifs seront-ils compatibles avec l'existence d'une agence Centre-ville ou d'une ADL locale, puisqu'ils sont souvent les fers de lance d'une création de commerces ou d'un redéploiement de celui-ci ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour votre intérêt. Je me permets effectivement de contextualiser et je réponds en cela à deux de vos questions. Nous sommes en train de préparer effectivement une réforme du décret et des textes « Implantation commerciale », d'une part, et des textes « Gestion centre-ville », d'autre part, le tout devant être abouti cette année, avec une entrée en vigueur l'année prochaine.

Vous l'aurez compris, ce dossier du soutien aux centralités, aux commerces de proximité, est un de mes grands chantiers prioritaires auxquels je souhaite que l'on accorde vraiment beaucoup d'attention. Je suis d'ailleurs à l'écoute de toutes les contributions en la matière.

Le Gouvernement, sur ma proposition, a lancé les premières bases du nouveau mécanisme « Objectif proximité » qui a, lui aussi, pour objectif la redynamisation de nos centres, centres-villes, mais aussi centres en ruralité, lorsque l'on a des centres d'une certaine dimension dans les espaces plus ruraux de notre territoire. Cela se fera via une aide à l'installation porteur de projet innovant ou à la réinvention pour les commerçants qui souhaitent faire évoluer leur commerce pour correspondre au mieux aux nouveaux besoins des centralités, besoins non encore rencontrés au moment où les personnes initient leur projet.

Tout comme le mécanisme actuel Créashop, qui est, que ce soit dans sa première version ou Créashop+, qui est vraiment un succès, cette aide prendra la forme d'une prime de maximum 6 000 euros. Cette mesure s'ajoute aux autres déjà prises en faveur des centralités. Je ne vais pas les aborder ici, parce que je suis un peu en déficit de temps et de reconnaissance présidentielle dans ma commission. Je vais justement citer les actions en matière d'aménagement du territoire, de formation, de digital, et cetera.

J'en reviens aux mécanismes spécifiques que vous évoquez. Les moyens alloués aux nouveaux mécanismes sont, en ce qui concerne celui-ci, via le Plan de relance de la Wallonie, de 5,4 millions d'euros pour ce dispositif qui sera actif pendant les trois prochaines années. Les calculs sont rapidement faits. Nous espérons pouvoir soutenir près de 900 projets dans le cadre d'« Objectif proximité ». Le Gouvernement, par sa décision du 28 avril 2022, a approuvé la publication d'un marché public afin de désigner le coordinateur du dispositif. Ce marché a été publié vendredi dernier, le 13 mai. Le coordinateur du dispositif sera ensuite désigné puisque le marché se clôture le 20 juin 2022. L'UCM, que vous avez citée, au même titre que le SNI ou tout autre partenaire potentiel sont invités à s'intéresser à ce marché et, s'il estime opportun, à répondre à cet appel d'offres.

Une fois le coordinateur désigné, ce dernier sera en charge de faire parvenir l'appel à candidatures à l'ensemble des villes et des communes du territoire wallon. Ces dernières se verront octroyer un délai suffisant pour préparer un dossier de candidature exposant notamment les mesures mises en place au niveau local, d'une part, pour analyser la situation de la ou des centralités au niveau de la ville ou de la commune concernée et, d'autre part, pour pouvoir nous informer des actions prises de manière à redynamiser le centre-ville.

Je sais que cela correspond à une préoccupation d'un grand nombre de collègues, de conseils communaux, d'échevins, d'échevines du commerce ou des affaires économiques par exemple.

Vous l'aurez compris, je souhaite que d'ici quelques mois les villes qui auront fait acte de candidature

puissent être déclarées éligibles, et qu'au plus vite, les porteurs de projets puissent venir présenter devant un jury local, bien au fait des différentes réalités territoriales, leur projet d'installation ou de redéploiement, de réinvention, et finalement bénéficiaire de ce coup de pouce pour les centralités wallonnes.

C'est un des éléments du puzzle des mesures que je viens d'évoquer de façon elliptique, voire synthétique.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – J'imagine que dès lors que le prestataire sera désigné, le dispositif « Objectif proximité » sera d'application. Cela veut dire que les villes et les communes pourront rentrer des dossiers dès le mois de juillet ou à la rentrée.

Je relève les montants – 5,4 millions d'euros pour 900 projets – et je me réjouis de voir que vous allez enfin légiférer sur la propagation des centres commerciaux des supermarchés.

Puisque vous avez ouvert la voie, je vous propose de travailler comme nous l'avons fait pour le « Coup de pouce », et nous avons défendu le « Coup de main », avant de nous croiser par amendement dans votre propre décret.

C'est un grand succès, et j'ose dire que nous le partageons modestement avec vous, parce que tout est parti d'une question ici. Peu importe, ce qui me réjouit, ce sont les bénéfices de l'opération. Je ne manquerai pas, avec Les Engagés, de déposer un texte concourant avec le vôtre sur la limitation de l'ouverture de grandes surfaces qui détruisent un grand nombre de petits commerces.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
FERMETURE DE L'USINE SIDECH »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
68 EMPLOIS MENACÉS AU SEIN DE L'USINE  
SIDECH »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
FERMETURE DE L'USINE SIDECH À TILLY »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Legasse, sur « la fermeture de l'usine Sidech » ;
- M. Antoine, sur « les 68 emplois menacés au sein de l'usine Sidech » ;
- M. Maroy, sur « la fermeture de l'usine Sidech à Tilly ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse** (PS). – Monsieur le Ministre, je voulais intervenir, parce que l'annonce du groupe canadien 5N Plus de fermer l'usine de Tilly est complètement incompréhensible. Dans ce cas précis, ce n'est pas tant le nombre de personnes concernées, bien que l'on parle de 68 personnes sous le coup d'une procédure Renault qui est entamée sur ce licenciement collectif, mais c'est bien l'importance de la société dans son segment.

On parle d'une société qui est leader européen dans son segment, de cristaux de plomb, ainsi que de différents nitrates de métaux. Elle fait face à une décision majeure de son groupe qui ne compte pas investir l'argent nécessaire obligatoirement prévu dans le permis d'exploiter pour traiter l'air et l'eau.

Selon les syndicats et les différents observateurs, il s'agit d'une décision incompréhensible, d'autant que les carnets de commandes sont pleins, et qu'il y a eu une

succession d'investissements par le passé. L'investisseur est arrivé en 2011 et la société existe depuis l'après-guerre, en 1948.

Une réunion aurait eu lieu hier, je la mets au conditionnel, parce que je n'ai pas eu le retour de cette réunion avec la SOGEPA à l'initiative de l'organisation syndicale ultra majoritaire. Une autre réunion est prévue le 8 juin prochain avec la Région wallonne et les syndicats qui comptent sur la Région pour appuyer la recherche d'un repreneur.

Je le mets en parallèle avec la quinzaine que vous avez lancée pour l'économie circulaire et le Plan de relance avec les montants qui sont éventuellement captables ou utilisables dans le cadre de ces investissements pour et avec la Région wallonne.

Pourriez-vous nous faire le point de la situation des travailleurs de cette société suite à l'annonce de la fermeture de l'usine ? Que peut faire le Gouvernement wallon pour aider au maximum les travailleurs, compte tenu du contexte singulier ? Quelles sont les phases prévues par la procédure Renault ? Les syndicats auraient-ils d'ores et déjà fait la demande d'une création, le cas échéant, si nécessaire d'une cellule de reconversion ? Autant de questions Monsieur le Ministre que je souhaitais vous poser aujourd'hui. Je vous remercie d'ores et déjà pour les réponses que vous apportez.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, complémentirement à l'intervention de mon collègue du Brabant wallon, mi-mai, Monsieur le ministre, le groupe canadien 5N Plus qui avait racheté en 2011 les installations de la Sidech à Tilly, a annoncé son intention d'arrêter toute la production sur le site est de procéder ni plus, ni moins à la fermeture complète de l'entreprise. Cette annonce officielle lance la première phase de la procédure Renault sur le licenciement collectif des 68 personnes travaillant sur place pour produire du nitrate de plomb, de cobalt ou encore de bismuth. Si certains redoutaient une restructuration, personne n'imaginait que l'intention de 5N Plus serait de fermer purement et simplement le site dès lors, qu'il y a peu de temps le CEO s'était rendu à Tilly et avait souligné publiquement le potentiel de l'usine. Comprenne qui pourra. La direction invoque aujourd'hui, l'importance de nouveaux investissements à consentir, 6 millions d'euros, et du manque d'effort des efforts financiers précédents.

Par contre, du côté de la délégation syndicale, on estime surtout que ces investissements passés ont été mal gérés, avec de fréquents changements de direction depuis 10 ans et un turnover trop important du côté des ingénieurs et des managers locaux.

Une première réunion dans le cadre de la cadre Renault est programmée le 8 juin et bien sûr, comme on l'a expliqué et je le défends aussi, les syndicats espèrent que la Région wallonne appuiera la recherche d'un repreneur. Monsieur le Ministre, quelle est l'analyse économique de l'entreprise alors que le carnet de commandes semblait relativement intéressant ? Avez-vous déjà eu des contacts avec la direction de l'entreprise ?

Quelle sera alors votre réaction notamment dans le cadre de la procédure Renault ? Je pense bien sûr aux indemnités qui seront dues aux travailleurs.

Enfin, allez-vous lancer une opération à nouveau, diligenter par la SOGEPA ou par, peut-être l'*invest* du Brabant wallon, visant à trouver un repreneur si malheureusement, l'annonce officielle de la fermeture était définitivement confirmée par la direction du groupe 5N Plus ?

Merci d'ores et déjà, Monsieur le Ministre, de se soucier de ces travailleurs courageux, performants, efficaces et qui sont aujourd'hui victimes d'un jeu de capitaux qui leur échappent.

**Mme la Présidente.** – La parole est M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy** (MR). – Monsieur le Ministre, c'est effectivement une annonce de fermeture pour le moins surprenante. Il y a trois mois le CEO de 5N Plus, ce groupe canadien qui avait racheté le site en 2011, s'était rendu sur place et il avait effectivement souligné le potentiel de l'usine.

Aujourd'hui, le couperet est brutal, choquant, c'est la fermeture pure et simple. Celle-ci est justifiée, selon la direction, par l'importance des nouveaux investissements à consentir notamment pour se mettre en conformité avec les normes environnementales.

Cette annonce officielle lance la première phase de la procédure Renault sur le licenciement collectif. Selon la presse, une première réunion serait programmée le 8 juin. Je veux saluer ici le côté responsable des syndicats et des travailleurs qui ont, c'est vrai, arrêté le travail – on peut le comprendre évidemment – mais qui rapidement, ce sont mis dans l'optique de la recherche d'une nouvelle vie pour ce site dont on dit effectivement que le carnet de commandes n'est pas dégarni et que l'activité semble promise encore à un bel avenir.

Rappelons que cette usine chimique produit notamment du nitrate de plomb, de cobalt et de bismuth. Monsieur le ministre, les syndicats espèrent que la Région wallonne et que vous, en particulier, appuierez la recherche d'un repreneur. Que leur répondez-vous ? Allez-vous travailler en ce sens ? Avez-vous déjà entrepris des démarches en ce sens ? À ce stade, quelles sont les différentes options que vous pouvez identifier pour le futur de cette usine du Brabant Wallon ?



Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci, Messieurs les Députés pour vos différentes questions. Effectivement, il s'agit d'un dossier qui frappe très ...

*(Absence d'enregistrement)*

... procédure Renault. Les raisons qui ont amené à cette annonce d'intention sont d'une part une situation financière hélas négative depuis plusieurs années, et malgré un certain nombre de décisions et mesures d'optimisation, et les investissements effectués pour renforcer la compétitivité du site, les activités de l'installation de Tilly restent coûteuses et non rentables depuis plusieurs années suivant l'analyse de la direction. Cette situation s'est hélas aggravée par la conjoncture et un certain nombre de paramètres liés au marché actuel qui a eu pour effet de détériorer encore un peu plus les marges réalisées sur les produits.

Deuxième volet, vous y avez fait allusion, des investissements techniques importants qui sont à réaliser à court terme pour maintenir la conformité de l'activité par rapport au permis d'exploitation, et bien sûr, le respect des normes environnementales en vigueur concernant notamment la production de produits dérivés du plomb, et à moyen terme également pour respecter les règles de sécurité, de bien-être au travail à venir.

Une situation financière hélas dégradée, encore aggravée dans cette dégradation, malgré un certain nombre de décisions prises et d'investissements et d'autre part, de nouveaux investissements à consentir à court et à moyen terme.

L'annonce par 5N Plus Belgium de son intention de fermer l'installation fait suite à une analyse, m'indiquant, stratégique assez fouillée qui mène actuellement le groupe 5N Plus à examiner l'ensemble de ses activités en ce compris ses activités traditionnelles et à prendre des décisions à la suite de cette revue stratégique globale. Celle-ci aurait indiqué qu'il n'y avait que pas, voire très peu de perspectives d'amélioration des résultats et des marges pour les produits dérivés du plomb fabriqués à Tilly, et à la lumière des investissements additionnels requis pour maintenir son exploitation, les activités n'auraient pas de perspective de rentabilité.

Avant de confirmer son intention de fermer son site, 5N Plus Belgium a indiqué examiner toutes les alternatives qui lui seront soumises par notamment les représentants des travailleurs. Il est à noter que des recherches de repreneurs avaient déjà eu lieu il y a

quelques mois, mais ces recherches menées par 5N Plus n'avaient pas permis d'identifier des repreneurs marquant un intérêt suffisamment affirmé pour le site de Tilly et les activités y déployées.

La SOGEPA a effectivement été sollicitée – vous y avez fait allusion – par la FGTB, pour une rencontre avec le permanent syndical et peut-être une délégation. Je n'ai pas encore le retour de cette rencontre, mais il me sera communiqué dès que possible, c'est-à-dire très court terme.

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'autres démarches à ce jour initiées vers la SOGEPA. Par ailleurs, vous savez que cette entreprise n'était pas liée ou dans le portefeuille de la SOGEPA actuellement.

Cependant, je souhaite que nous puissions mobiliser tous les efforts possibles pour analyser, réanalyser les perspectives, les différents paramètres qui sont ici évoqués. J'entends qu'un certain nombre sont contestés par la délégation syndicale. Je souhaite aussi que l'AWEx puisse aussi soutenir les démarches en vue d'identifier un repreneur potentiel pour le site et que la conjonction des efforts de la SOGEPA, de l'AWEx, des partenaires sociaux – j'aurai moi-même un contact direct avec l'entreprise – puisse vraiment passer en revue toutes les possibilités et tenter le maximum pour en identifier l'une ou l'autre et, si celles-ci sont identifiées, pour pouvoir leur donner corps, perspective et vie.

En ce qui concerne strictement la procédure Renault, je ne dois pas rappeler en cette commission que celle-ci est encadrée de façon très précise, légalement. C'est une procédure dont le périmètre et les étapes incombent à l'entreprise et au relationnel entre l'entreprise et les délégations syndicales. Il n'empêche que, dans le strict respect du cadre légal, je ne manquerai pas d'être, comme dans d'autres dossiers, particulièrement vigilants, attentifs, à l'écoute de l'ensemble des expressions et propositions dans ce contexte.

Voilà Messieurs les Députés, les différents éléments aujourd'hui portés à ma connaissance. N'hésitez pas s'il y en a d'autres, si vous souhaitez me faire d'autres retours. Voilà le travail actuellement en cours.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse (PS).** – Je ne peux qu'abonder dans les dernières paroles de M. le Ministre qui parlent de réanalyser la situation et de reprendre les différents paramètres qui sont, pour certains, contestés. Il semblerait qu'il n'y ait pas beaucoup de concurrents dans ce secteur, si ce n'est un concurrent important chinois. On est vraiment face à un secteur « singulier », avec une espèce de ressourcement ou de ressourcerie de certains matériaux pour en faire des nitrates de métaux ou des cristaux de plomb. Il y a là, me semble-t-il, une niche.

Je ne comprends d'ailleurs pas la conclusion de l'analyse du groupe 5N Plus par rapport à leur reprise de 2011 parce que cela laisse à croire qu'ils ont investi et qu'ils ont repris un site qui était d'ores et déjà voué à perdre de l'argent, en sachant que le permis d'exploiter de 2018 comprenait déjà ces investissements obligatoires et nécessaires en matière de traitement d'air et de traitement d'eau notamment.

Je ne pense pas que les salariés ou les syndicats soient insistants sur la procédure Renault et sur l'indemnisation. La preuve : ils étaient sous le choc, mais ils ont repris le travail très peu de temps après, parce qu'ils croient vraiment en leur outil et qu'il y a là un potentiel important, une usine qui a une histoire avec des ouvriers qui y sont particulièrement attachés.

Je vous remercie d'ores et déjà de bien vouloir réanalyser la situation et de reprendre le dossier là où il est.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – À travers deux questions, nous évoquons la perte de plus de 600 emplois si l'on compte que Nagel et Sidech. C'est une entreprise que je connais bien, qui lorsqu'elle était gérée familialement, a connu un essor incontestable. Depuis lors, avec la reprise du groupe 5N Plus, on est bercé entre investissements, perspectives positives et – malheureusement – fermeture.

Le point central est de vérifier – peut-être la SOGEPa peut-elle le faire – s'il faut ou non six millions d'euros pour mettre l'entreprise aux normes en matière environnementale et lui redonner une efficacité industrielle. C'est là que se trouve le problème. Ou bien est-on tout simplement dans une perspective de délocalisation pour diminuer les coûts de production, ce qui n'est pas impossible.

Je comprends à l'audition de votre réponse que vous n'allez pas vous engager – c'est bien normal – sur un objectif de résultat, mais je pense que vous devez entendre que l'ensemble des représentants du Brabant wallon vous assigne un objectif de moyen, de mettre tout en œuvre pour qu'il y ait ou reprenneur ou validation du projet industriel ou sauvetage partiel d'un certain nombre de travailleurs qui y travaillent efficacement depuis de nombreuses années.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES AIDES AUX COMMERÇANTS LIÉGEOIS IMPACTÉS PAR LE CHANTIER DU TRAM »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE DÉDOMMAGEMENT DES COMMERÇANTS IMPACTÉS PAR LES TRAVAUX DU TRAM À LIÈGE »**

**QUESTION ORALE DE M. LÉONARD À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS LIÉGEOIS SUITE AUX RETARDS DANS LE CHANTIER DU TRAM LIÉGEOIS »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Bierin, sur « les aides aux commerçants liégeois impactés par le chantier du tram » ;
- M. Liradelfo, sur « le dédommagement des commerçants impactés par les travaux du tram à Liège » ;
- M. Léonard, sur « l'indemnisation des commerçants liégeois suite aux retards dans le chantier du tram liégeois ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, plusieurs enseignes liégeoises, certaines installées depuis des dizaines d'années au centre-ville, ont annoncé qu'elles quittaient ce centre pour la périphérie à cause notamment des travaux du tram. D'autres commerces ont mis la clé sous la porte. Bien sûr, la conjoncture n'y est pas pour rien non plus.

Le bourgmestre annonçait, ce 19 mai, avoir mandaté un cabinet d'avocats spécialisé afin de réclamer des compensations à la Région. Il est vrai que ce chantier est exceptionnel, inédit dans son ampleur, et que ses

impacts sur les commerçants locaux sont proportionnels à ce caractère inédit.

Dans ce cadre, on se tourne vers vous, comme le bourgmestre de Liège, pour savoir pourquoi il n'y a pas encore eu de mise en place d'une indemnité spécifique pour les commerçants qui subissent cette situation, et si vous avez d'ores et déjà été en contact avec la Ville à ce sujet.

Vous m'aviez annoncé dans une réponse à une question écrite vouloir doubler le nombre de jours éligibles à l'indemnité compensatoire qui existe déjà en cas de chantier, qui est de 100 euros par jour, plafonné à 6 000 euros, tout en clarifiant différents critères d'éligibilité, qui sont parfois compliqués à suivre pour les commerçants impactés. Une aide de 100 euros est probablement insuffisante quand on subit des désagréments de longue durée, qui font fuir durablement la clientèle.

Cela étant, à défaut d'une indemnité spécifique, avez-vous étudié une alternative, la possibilité d'étendre ce dispositif à la durée totale du chantier, sans plafond ? En effet, pour des chantiers de cette ampleur, telle que celui du tram à Liège qui dure depuis plusieurs années, même un délai de 120 jours serait très loin d'être suffisant.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo** (PTB). – Monsieur le Ministre, la situation complètement folle de la mobilité – si l'on peut encore l'appeler comme cela – à Liège n'est plus à démontrer. Toute la ville est bloquée, et cela a un impact important sur les Liégeois et Liégeoises, et sur les commerçants et sur la fréquentation des commerces.

On a pu lire, j'imagine que vous avez vu aussi la sortie de Willy Demeyer dans SudPresse, il a mandaté un bureau d'avocats pour trouver les moyens légaux d'exiger une intervention de votre part pour soutenir les commerçants. C'est assez étonnant comme démarche. On peut se poser la question de pourquoi le bourgmestre mandate un bureau d'avocats pour vous interpellier pour une aide pour les commerçants.

Allez-vous mettre en place une aide pour ces commerçants qui subissent des travaux depuis un certain temps, et l'on voit que les délais s'allongent ?

Comment se fait-il qu'il faille attendre que le bourgmestre mandate un bureau d'avocats ? Allez-vous prendre une mesure exceptionnelle, puisqu'il s'agit de travaux exceptionnels qui impactent très durement les commerçants liégeois ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

**M. Léonard** (PS). – Monsieur le Ministre, je vais essayer de ne pas être redondant. On ne va pas refaire l'historique du dossier.

Je voudrais revenir sur les lourds dommages que subissent les commerçants liégeois à cause de ces travaux du tram, notamment les retards importants. Comme il a été dit, nombre d'entre eux ont fermé, d'autres ont décidé de quitter le centre pour la périphérie afin de survivre, de pouvoir continuer leurs activités.

La Ville de Liège a, plusieurs fois, interpellé la Région pour une intervention financière afin d'aider les commerçants.

Dans le cadre de ce chantier, il est stipulé qu'en cas de retard, le consortium Tram'Ardenne ne percevrait pas l'allocation due par la Région, soit 92 000 euros d'astreinte par jour de retard. Il y a quelques mois, à l'occasion d'une question d'actualité, vous vous montriez ouvert à la possibilité d'utiliser ces sommes, ou à tout le moins une partie, pour dédommager les commerçants liégeois.

Au vu du caractère exceptionnel de ce chantier et de cette situation, cette piste de solution est-elle à l'étude ? Allez-vous mettre en œuvre cette mesure ?

Dans le cas contraire, la Région entend-elle quand même répondre à l'appel de la Ville de Liège ?

Comment compte-t-elle aider les commerçants liégeois gravement touchés par ces retards ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, la situation des commerçants et indépendants impactés par les travaux du tram de Liège est en effet extrêmement préoccupante. Je m'étais moi-même rendu sur place dès novembre dernier pour aller à la rencontre d'un certain nombre d'entre eux et de leur association représentative.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de retourner me rendre compte de visu de l'évolution de la situation. La mobilité est effectivement à certains endroits devenue pratiquement impossible dans de nombreux endroits très complexes, même si ce n'est pas le seul problème dont les commerçants m'ont entretenu. Il faut être très franc entre nous. Ils m'ont aussi parlé de l'insécurité, de la consommation de drogue en rue de plus en plus fréquente et d'autres phénomènes. Indépendamment des problèmes de mobilité et de ces problèmes rencontrés en ville, il est survenu, de surcroît, le problème qui a impacté une partie de la ville et qui est lié aux inondations. Chacun de ces constats mérite une réponse

appropriée. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de m'entretenir au sujet du problème vraiment très ostentatoire de l'évolution de la consommation de drogue dans les rues de la ville avec le bourgmestre. Chacun de ces problèmes mérite évidemment une attention et aussi une réponse soutenue, concrète, que ce soit au niveau local, régional ou fédéral, s'il s'agit de compétences fédérales.

Revenons aux problèmes de mobilité. Deux réponses de ma part.

Premièrement, M. Bierin l'a évoqué, les travaux visant à adapter le texte, le décret concernant l'indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique afin que ces derniers puissent effectivement tenir compte des chantiers plus longs, des chantiers dont l'impact est lui-même plus considérable. À ce jour, suivant l'information qui m'a été communiquée, les indemnités en fonction du dispositif actuel qui ont été allouées aux commerçants liégeois se montent à 624 900 euros, mais nos travaux de réforme du décret sont en train d'aboutir à la présentation au Gouvernement sous peu d'une réforme qui notamment tiendra compte de la durée des chantiers, non pas pour avoir une indemnisation qui n'est pas limitée dans le temps, mais une indemnisation qui permette d'intervenir pour les chantiers plus longs me semble tout à fait opportun.

Par ailleurs, indépendamment des constats que j'ai déjà évoqués, on doit bien indiquer à quel point la situation au fil des derniers mois s'est assombrie. En effet, la société Tram'Ardent n'est pas en conformité avec les délais initialement établis – comme vous le savez, mais je me permets de le rappeler –, prévus initialement pour octobre 2022. La mise en service du tram a été, à ma connaissance, reportée trois fois pour être finalement attendue pour le 25 avril 2024. Tous les efforts sont menés – je n'en ai pas la responsabilité – pour veiller à ce que ce nouveau délai soit effectivement tenu et respecté. Beaucoup de pressions émises notamment par l'OTW et par mon collègue, le ministre en charge de la Mobilité.

Par ailleurs, le Gouvernement a eu l'occasion de discuter très récemment, indépendamment de l'adaptation de mon décret, de la réponse à apporter à la demande de la Ville de Liège et aux demandes exprimées par les commerçants si lourdement impactés. En effet, on se trouve ici dans une dimension très particulière d'un chantier dans l'addition, si je puis dire, de retards et de circonstances dont les conséquences sont effectivement très lourdes.

Dès lors, lors de notre conclave budgétaire, complémentairement à ce que j'évoquais en ce qui concerne l'adaptation du décret, il a été décidé de la constitution d'une provision dont les modalités d'opérationnalisation doivent encore être fixées et le seront dans les tout prochains jours.

Néanmoins, je me permets de rappeler que le respect du planning est évidemment de la responsabilité exclusive de Tram'Ardent, en tout cas de la responsabilité très large de Tram'Ardent. Le contrat qui lie l'OTW à Tram'Ardent est un contrat de type partenariat public-privé. Un des principes essentiels de ce type de partenariat est que le partenaire privé prend à sa charge une part plus que majoritaire du risque de conception et de construction.

De par ce partenariat – suivant mon point de vue, je ne suis pas gestionnaire du dossier, comme vous le savez – Tram'Ardent ne perçoit les redevances de l'OTW qu'une fois la ligne de tram mise en service – nous sommes tous bien d'accord – et tout retard de mise en service fait perdre des redevances à Tram'Ardent. Rappelons qu'en moyenne un montant de l'ordre de 92 000 euros par jour de retard ne sera pas versé à Tram'Ardent.

Le dernier planning en date semble de nature à rassurer : les dates du 25 avril 2024 comme date de mise en service, mais surtout celle de l'été 2023 pour la fin des travaux semblent aujourd'hui stabilisées, ce qui est notre souhait à tous.

Enfin, l'analyse poussée réalisée par l'OTW et ses conseils techniques permet de considérer que le planning définitif semble aujourd'hui fiable. Au vu de l'expérience vécue ces dernières années, l'OTW a mis en place un dispositif de suivi et de contrôle du respect du planning poussé, ce qui est d'ordinaire attendu dans un partenariat public-privé.

Je ne m'exprimerai pas sur ce qui ne relève pas de ma compétence. En revanche, voici les deux volets de la réponse gouvernementale, à l'expression des très grandes difficultés constatées à la suite de ce chantier que, si difficilement, nos commerçants de Liège ont dû affronter et doivent encore affronter aujourd'hui, quelle que soit leur activité.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Le but est évidemment de faire respecter ce calendrier ultime, après de nombreux retards. Comme vous l'avez bien indiqué, toute la pression est mise en ce sens sur l'opérateur.

Par ailleurs, le ministre Henry m'avait en effet répondu en septembre 2021 que chaque jour de retard, c'était près de 90 000 euros qui ne rentraient pas dans les caisses du consortium Tram'Ardent, hors cas de force majeure. Le calcul n'est probablement pas aussi direct que de dire que l'on peut consacrer purement et simplement cet argent aux indemnités, mais si l'on fait fi de la technicité budgétaire, on peut se dire que cela peut contribuer à trouver une solution. Il est en tout cas absolument nécessaire d'indemniser ces commerçants à hauteur suffisante. Le travail sur le décret relatif aux indemnités en cas de chantier et la constitution d'une provision spécifique sont de bonnes

nouvelles dans ce sens. Je ne peux qu'encourager le Gouvernement et M. le Ministre à poursuivre.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** – La provision est une bonne nouvelle. Cependant, il est clair que Tram'Arden a toute sa responsabilité dans ce dossier. Réorienter les 90 000 euros vers les commerçants serait de toute façon une bonne chose. Nous allons suivre le dossier et s'assurer que les commerçants soient indemnisés, car ce qu'ils sont en train de vivre avec ce chantier, cela devient très compliqué – il n'y a pas que pour les commerçants d'ailleurs – et l'impact financier est très important en ce qui les concerne.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Léonard.

**M. Léonard (PS).** – J'ai une petite remarque, Monsieur le Ministre. Vous avez parlé d'insécurité, à un moment donné, qui ne favorise pas la venue de nos concitoyens vers la ville de Liège. C'est un élément, mais il est propre à toutes les grandes métropoles. Je pense que Liège n'est pas une exception. Néanmoins, je pense que l'on peut objectiver les choses et si l'on regarde la fréquentation, au niveau de la ville de Liège, avant ou depuis les travaux du tram, on verra qu'il y a une baisse significative. Je pense que l'on peut objectiver les choses et faire remarquer que ces travaux sont un élément qui pèse plus dans la balance que cette question d'insécurité qui est une réalité que l'on connaît.

Je pense que le plus important est d'objectiver les choses et de trouver des solutions rapides pour ces commerçants. Je vous remercie pour vos actions au travers de ces questions et de ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES DU PLAN  
REPOWER EU »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les opportunités économiques du plan Repower EU ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, dans le contexte de lutte contre le changement climatique, mais aussi de guerre en Ukraine, la Commission européenne

a dévoilé ce 18 mai son plan Repower EU pour consommer moins, diversifier les fournisseurs d'énergie et accélérer le développement des énergies renouvelables.

Le premier et le troisième volet de ce plan peuvent représenter des opportunités économiques importantes pour les entreprises wallonnes. En effet, en massifiant et en revoyant à la hausse les objectifs d'isolation des bâtiments ou de développement du renouvelable, cela permet de soutenir l'activité des entreprises locales, à condition qu'elles soient outillées pour ce faire. Je me tourne vers vous aujourd'hui pour m'enquérir de la stratégie élaborée par le Gouvernement et par vous-même afin de permettre à nos entreprises de saisir ces opportunités.

On sait que la formation des travailleuses et travailleurs est un défi majeur pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre qui sont déjà présentes dans le secteur de la construction, notamment dans le développement du photovoltaïque. Le Gouvernement a déjà agi en ce sens via par exemple l'octroi d'une prime lorsqu'on suit une formation dans les secteurs en pénurie.

Néanmoins, on peut se dire qu'il est nécessaire de passer à la vitesse supérieure vu la hausse des objectifs, déjà vu le Plan de relance qui se mettait en place, mais vu en plus la hausse des objectifs au niveau européen qui vient d'être mise sur la table. Quelles actions avez-vous entreprises afin de répondre à ces enjeux ? Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous apporterez.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, votre question est particulièrement importante de mon point de vue. En effet, le 18 mai 2022, la Commission européenne a présenté son plan Repower EU, lequel doit constituer une réponse importante aux difficultés et perturbations du marché mondial de l'énergie provoquées notamment, mais lourdement, par la guerre livrée par la Russie en Ukraine. L'objectif est double et consiste à mettre fin à la dépendance de l'Union européenne à l'égard des combustibles fossiles russes, ainsi qu'à augmenter les moyens de lutte contre la crise climatique.

Concrètement, la Commission propose avec ce plan d'apporter des modifications ciblées notamment au règlement Facilité pour la reprise et la résilience, le RRF, afin d'intégrer des chapitres Repower EU spécifiques dans les plans pour la reprise et la résilience actuellement déployés par les États membres. Il s'agit donc d'un effort de redirection des moyens visant à

amplifier la transition énergétique de l'Union, avec des objectifs notamment clairement fixés par la Commission en termes de pourcentage, et cetera.

Par ailleurs, vous le mentionnez à juste titre, le plan Repower EU constitue donc bien une opportunité, indépendamment de toute l'importance de son objectif en termes de lutte contre la crise climatique et de préservation par rapport à notre dépendance aux combustibles fossiles. C'est donc une opportunité en matière d'activités, d'innovation dans les activités et d'emploi.

En Wallonie, ces filières et un certain nombre d'actions existent et ont été encore récemment amplifiées, où les structurations des filières doivent mener à identifier un certain nombre de besoins complémentaires en termes d'activités, donc en termes d'emploi.

Notons que nous disposons déjà en Wallonie des dispositifs UDE bien connus, des autres primes à la rénovation, de l'installation de production d'énergie renouvelable, par ailleurs de l'objectif récemment fixé par le Gouvernement de massification de l'isolation du bâti. Des outils d'accompagnement en termes de financement existent avec le programme RenoWatt, Easy'green ou encore WalEnergie, par exemple.

Indépendamment de tous ces soutiens et dispositifs, il est clair que d'autres initiatives complémentaires existent, telles les *roadmaps* relatives à la décarbonation et au développement de certaines filières telles que l'hydrogène qui sont en cours de réalisation et que nous avons retenues dans notre Plan de relance.

Je vous rejoins aussi concernant votre constat en termes d'emploi. Nous avons pris, avec ma collègue Christie Morreale, avec le soutien du Gouvernement, plusieurs initiatives : que ce soit l'intervention de 2 000 euros pour les personnes qui vont se former dans les métiers en pénurie de la construction ou les demandeurs d'emploi qui vont eux-mêmes, à travers le FOREm, pouvoir acquérir les compétences pour pouvoir travailler dans la construction, que ce soit pour les apprenants de l'IFAPME pendant leur cursus. Sont pris en charge aussi, à travers l'IFAPME, les frais scolaires. Le secteur de la construction a relevé l'intervention pour les apprentis. Nous avons aussi pris en charge le coût du minerval pour les formations d'adultes en construction.

Une importante campagne de promotion des métiers de la construction est également prévue avec le secteur. Nous ciblons également – complémentaiement bien sûr – les candidates aux emplois dans les métiers de la construction.

De nouvelles formations sont lancées avec l'IFAPME et les centres de compétences, notamment en ciblant la rénovation énergétique, de nouvelles techniques, de nouvelles approches de végétalisation

des bâtiments, toute une série de formations – conseiller en environnement, certificateur PEB, comment construire durablement – sont aussi proposées désormais par les centres de compétences ; c'est également le cas concernant le photovoltaïque, les énergies renouvelables, les techniques en cogénérations, les conseillers en énergie et d'autres encore.

Indépendamment des actions menées aussi à travers Wallonie Compétences d'avenir, avec ma collègue Christie Morreale, la réforme de l'accompagnement qui est en cours, et le nouveau de contrat de gestion du FOREm, on doit faire le constat – et l'on doit le faire très clairement entre nous – que l'ensemble de ces mesures – actuellement en tout cas – ne porte pas l'ampleur des fruits nécessaire pour assumer l'ensemble de notre ambition en termes de bâti, de constructions, d'isolation du bâtiment, et cetera.

Je vous rejoins donc. Je vois que vous lancez une forme d'appel en disant qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites, mais il faut aller plus loin. C'est l'ensemble du débat que nous avons actuellement. Je ne voudrais pas être réducteur – ce n'est pas trop mon style –, mais il y a aujourd'hui de l'ordre de 194 000 demandeurs d'emploi en Région wallonne – peut-être un peu moins depuis le mois dernier. Il y en a de l'ordre de 45 % qui sont au chômage depuis plus de 2 ans. On a par ailleurs un grand nombre de malades de longue durée, ce qui est une autre catégorie qui est devenue croissante au fil du temps. Nous avons aussi des pistes avec les mécanismes d'intégration et d'insertion pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration.

Je pense qu'il faut remettre encore une fois notre ouvrage sur le métier, sans quoi, c'est très clair – je suis vraiment transparent avec vous –, nonobstant les efforts que je salue et soutiens, nous n'y arriverons pas. Soit le travail sera mené par des entreprises étrangères, par des sous-traitants, par des délégations de personnel venant de l'étranger, soit nous n'atteindrons pas en termes d'objectifs, par faute de personnel, un certain nombre d'objectifs.

Ce qui vaut aujourd'hui pour la construction aujourd'hui vaut, hélas, aussi pour certaines autres filières. C'est probablement l'un des piliers les plus importants à consolider pour soutenir la croissance wallonne et nos objectifs sociétaux qui sont tellement importants.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre. Je pense que l'on se rejoint effectivement sur le constat, même s'il est déjà tout à fait positif d'entendre que de nombreuses actions sont prises.

J'insisterai aujourd'hui sur un enjeu parmi beaucoup d'autres, qui est celui du genre. Il faut mener un travail de sensibilisation – vous l'avez mentionné et je me

réjouis que cela soit prévu –, mais il faut à mon avis aller même plus loin, vers un véritable changement des mentalités – je dirais presque un changement culturel – pour ouvrir le secteur de la construction aux femmes.

Trop souvent, quand une femme a une faible qualification, on a tendance à l'orienter vers les agences de titres-services pour devenir aide ménagère, par exemple, alors qu'il s'agit d'un métier dont la pénibilité est au moins aussi importante que le secteur de la construction. Je donne là un exemple parmi d'autres.

Je crois donc que cela fait partie des enjeux importants. Pour résoudre ce défi, il y a notamment celui de ces questions de genre.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
CHANTIER NAVAL MEUSE & SAMBRE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le chantier naval Meuse & Sambre ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je reviens sur ce dossier dont je ne ferai pas à nouveau les rétroactes suite à la faillite prononcée en janvier dernier.

Il y a six semaines, vous nous indiquiez que quatre candidats repreneurs s'étaient fait connaître et avaient été retenus par le curateur : deux intéressés par les sites de Seilles et de Monsin, les deux autres pour Beez et Charleroi. Vous indiquiez également que les candidats repreneurs – pour les deux premiers sites en tout cas – sont des entreprises sérieuses, positivement connues et que leurs projets s'inscrivent dans une perspective de long terme ; c'étaient les mots que vous aviez utilisés.

Vous évoquiez aussi la possibilité d'une offre commune. Affaire à suivre.

Il y a 15 jours, le curateur s'exprimait publiquement pour annoncer le lancement d'un *process* de négociations exclusives avec un seul candidat, qui envisagerait de relancer les activités intéressantes et porteuses d'emplois, ce sont ces mots. Cette société reposerait sur des bases d'une ou de plusieurs entreprises existantes, qui étofferaient les activités de Meuse & Sambre.

Je reviens vers vous, Monsieur le Ministre, pour faire le point sur l'évolution du dossier, puisque nous restons dans un schéma où le temps qui passe conduit des travailleurs assez légitimement à trouver du travail ailleurs, dès lors à affaiblir potentiellement les ressources disponibles pour l'entreprise.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous dès lors nous indiquer si le candidat unique qui est engagé dans le processus de négociation avec le curateur résulte des candidatures que vous aviez évoquées ? Y a-t-il là un regroupement de certaines des offres présentées ? Pouvez-vous également préciser la nature des activités complémentaires qui seraient développées ? Les activités préexistantes de Meuse & Sambre seraient-elles ainsi consolidées ?

Deuxième questionnement, où en sont finalement les contacts avec les trois ports autonomes qui sont impliqués dans cette entreprise au fil de ses différents sites, le long de nos cours d'eau ?

Troisième questionnement, la SOGÉPA est-elle associée à ce tour de table ? Vous aviez évoqué que certaines des offres ne comptaient pas faire appel a priori à un financement public. En même temps, la SOGÉPA est actuellement présente au capital. Elle a, en toute hypothèse, un rôle possible dans le dialogue avec les représentants des travailleurs, potentiellement aussi avec les ports autonomes, vous nous le direz.

Enfin, quelles sont les perspectives en termes d'emploi ? Quel est le calendrier du dossier ?

Voilà les questions que je souhaitais évoquer avec vous aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour votre question qui me permet de faire le point concernant cet important dossier.

Vous savez que j'ai rencontré les travailleurs et leurs représentants et que nous suivons cela de très près et très activement, dans le respect bien sûr du travail mené par la curatelle et de ses missions.

La curatelle, effectivement confortée par la position des trois ports concernés, le PAN, le PAC et le PAL, a fait son choix et initié, depuis le 9 mai dernier, un processus encadré de négociations exclusives avec un amateur unique dans la perspective de la reprise des sites de Monsin, de Seilles et de Charleroi.

Cette négociation porte sur les détails techniques de l'opération, ainsi que le libellé de la convention de cession complexe qui doit être rédigé.

En raison de cette complexité du dossier, le candidat repreneur a sollicité de la curatelle un délai de négociation qui court jusqu'au 15 juin prochain. Le candidat repreneur a sollicité le bénéfice d'une absolue confidentialité quant à son identité, en justifiant le fondement de sa demande ; ce que la curatelle a accepté.

Le projet du repreneur doit être, m'indique-t-on, qualifié d'innovant, tout en demeurant dans le secteur de l'activité ancienne de la société en faillite.

Le site de Beez, ancien site de Meuse & Sambre, fera l'objet d'une cession à un tiers, dans un contexte négocié avec le repreneur principal.

En ce qui concerne l'ampleur de l'investissement envisagé, celle-ci est apparue convaincante et a été documentée auprès de la curatelle.

En termes d'emplois, le candidat repreneur a initié des contacts avec l'encadrement des travailleurs anciennement au service de Meuse & Sambre et poursuivra ses contacts sous le couvert de la convention de négociation exclusive souscrite.

Il n'existe pour l'heure – je suis prudent dans mon propos – aucune cause apparente de blocage des négociations, lesquelles portent sur les éléments habituels en semblables circonstances, éléments de nature à sécuriser, en ces aspects divers et multiples, la cession de l'entreprise et bien sûr la reprise et ensuite la pérennité de l'activité.

Dans le cadre de l'octroi des concessions, deux des trois ports autonomes doivent encore délibérer et se prononcer sur la nature de l'offre et des activités que souhaite développer le candidat.

Dans l'intérêt du processus, la curatelle et le candidat repreneur – on peut les comprendre – insistent fortement pour limiter à ce qui précède l'état des communications publiques. La curatelle, dont je salue le travail, ne souhaite pas en dire davantage à ce stade vu l'engagement de confidentialité auquel elle a souscrit. Les choses semblent bien enclenchées et les quatre sites pourront, dans l'hypothèse aujourd'hui travaillée, être vendus, avec l'aval des trois ports autonomes respectif. Comme je le mentionnais il y a quelques instants, sera ensuite cédé par le candidat repreneur actuel un tiers avec qui il est déjà en négociation pour ce faire.

La SOGEPa est en contact très régulier avec la curatelle, je la remercie également, mais elle n'a pas, à ce stade, été sollicitée par l'offrant en ce qui concerne la structuration financière au sens strict. C'est un constat à ce stade, au moment où nous nous entretenons.

Je pense que les choses progressent, dans les termes que je viens de détailler et je continue à accorder la plus grande attention à ce dossier ainsi qu'aux équipes et aux travailleurs que j'ai eu l'occasion de rencontrer et dont je salue, et l'expertise, et le travail, et l'engagement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée (Ecolo).** – Je remercie M. le Ministre pour les informations qu'il a partagées, je prends acte de la demande de confidentialité absolue et en même temps, des informations ciselées que M. le Ministre a pu partager ici, qui permettent d'avoir une vision certes limitée, mais néanmoins teintée d'une confiance mesurée dans l'aboutissement des démarches pour la pérennité et le développement des activités économiques. Je vous remercie pour votre implication dans le dossier.

Je retiens la date du 15 juin comme étant la date qui nous permet d'avoir une échéance. Elle est lointaine par rapport au point de départ du dossier, au mois de janvier, mais elle est toute proche au moment où nous nous parlons. J'entends aussi que la SOGEPa et les ports autonomes sont impliqués dans les contacts du dossier, j'espère, je suppose, j'engage les deux ports autonomes qui doivent encore délibérer à le faire pour qu'il n'y ait pas de grain de sable qui vienne s'ajouter dans un processus toujours délicat.

J'espère aussi que le curateur et la SOGEPa, pour ce qui la concerne, peuvent rester en contact avec les représentants des travailleurs dans la limite des démarches autorisées par la loi, de telle sorte que la plus grande confiance accompagne l'issue du dossier.

**QUESTION ORALE DE M. LÉONARD À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
REPRISE DES ACTIVITÉS DE LIBERTY STEEL  
À LIÈGE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Léonard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reprise des activités de Liberty Steel à Liège ».

La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

**M. Léonard (PS).** – Monsieur le Ministre, Liberty Steel a gagné en appel. La liquidation, décidée le 13 avril dernier, est finalement annulée.



Vu les circonstances, il est difficile de se réjouir pleinement de la nouvelle. Le groupe de M. Gupta a réussi, à la dernière minute, à se remettre en ordre et à recapitaliser Liberty Steel, ce qu'il aurait dû et ce qu'il s'était d'ailleurs engagé à faire dès le début de cette histoire.

Le groupe a annoncé vouloir relancer la production le plus rapidement possible. Ils veulent augmenter la production à 110 000 tonnes par mois d'ici octobre.

Je vais me répéter, mais nous savons tous que les promesses de M. Gupta ne valent pas grand-chose. Il faut souligner que JFG Alliance, maison-mère du groupe, est toujours sous le coup de l'enquête au Royaume-Uni et en France. Il pourrait même perdre le contrôle de ses entreprises britanniques. Quoi qu'il en soit, les 600 travailleurs de LLD vont reprendre le travail avec cette épée de Damoclès toujours au-dessus de leur tête avec comme question : jusqu'à quand cela tiendra-t-il ?

Un mandataire de justice a été nommé afin de mener une mission visant à la relance de l'activité encadrée par un échéancier à respecter. Il serait également chargé de la lourde tâche de rétablir la confiance entre le groupe et ses travailleurs qui ne voient, dans cette opération de renflouement, qu'une opération purement comptable. Monsieur le Ministre, pouvez-vous tout d'abord faire le point sur ces derniers événements ? Quel rôle la SOGEPa peut-elle encore jouer maintenant que la relance a été annoncée ? Êtes-vous en contact avec le mandataire ? Combien de temps sa mission doit-elle durer ? A-t-on plus d'informations sur l'échéancier à respecter ? Quel garde-fou mettez-vous en place pour permettre de contrôler au mieux ce que M. Gupta va mettre en place et surtout, faire en sorte qu'il respecte ses engagements, cette fois-ci ?

Je vous remercie déjà.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour votre question. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble. Les rétroactes vous sont connus et ils sont aussi bien connus en cette commission.

Signalons cependant qu'à partir des audiences des 10 et 11 mai dernier, les différents éléments les plus récents.

Au cours de ces audiences, Liberty a finalement pu démontrer qu'ils avaient procédé à une augmentation de capital par le biais d'une série de conversions de dettes intragroupes en fonds propres et d'une nouvelle injection de fonds propres en espèces.

Cette augmentation de capital a permis de rendre l'actif net supérieur à 61 500 euros. Ce qui permettait de répondre à cet élément problématique.

Lors de la seconde audience, le juge a décidé de mettre le dossier en continuation jusqu'au 17 mai.

A charge pour Liberty d'amener la preuve du dépôt des comptes annuels approuvés par le réviseur à la BNB, d'expliquer et documenter son *business plan* et de mettre le délai à profit pour donner des garanties financières aux travailleurs, dans l'éventualité d'un échec de son plan.

Lors de cette audience, Liberty a pu produire la preuve du dépôt des comptes annuels de LLD clôturés au 30 juin 2021 à la Centrale des bilans le 12 mai 2022.

Ces comptes ont été approuvés par l'assemblée générale de la société tenue deux jours avant, le 10 mai 2022.

Lors de cette même audience, les travailleurs ayant fait intervention volontaire dans la procédure et qui appuyaient la demande en dissolution judiciaire ont pu mettre à profit les quelques jours entre les deux audiences de la Cour pour conclure un accord de principe avec Liberty Liège. Ma compréhension est que cet accord de principe était un élément important aussi dans les argumentaires alimentant probablement la décision de la Cour, de même que les autres paramètres que je viens d'évoquer.

Cet accord prévoit effectivement la désignation d'un mandataire de justice dont je tiens à souligner le réel pouvoir pour peser sur la gestion du groupe et même, s'immiscer dans la gestion quotidienne en cas de manquement du groupe. La durée de mission du mandataire est fixée à 6 mois étant entendu qu'il fera rapport à la fin des six mois à la présidence du Tribunal de l'entreprise.

Par ailleurs, le mandataire peut se faire assister de toute une série de supports, si besoin en est, dans le cadre de l'exécution de sa mission. Il peut aussi, en cas de manquements, intervenir. J'ai donc vraiment considéré cet élément-là comme un élément assez pilier du dispositif tel que la Cour l'a fixé.

Comme vous le savez, à la suite de tout cela et d'autres considérations encore, la Cour a décidé de réformer le jugement du 13 avril 2022 qui prononçait la liquidation judiciaire et de mettre fin à la mission des liquidateurs antérieurement désignés.

Le groupe Liberty a admis un déficit managérial historique et s'est engagé à apporter les ressources nécessaires pour le redémarrage des sites liégeois et luxembourgeois. Le groupe Liberty s'est également engagé à sécuriser l'approvisionnement en matières premières et à financer le besoin en fonds de roulement nécessaire au redémarrage des activités de Liège et de

Dudelange. Ces éléments sont capitaux : l'approvisionnement en matières premières, le flux commercial d'écoulement de celles-ci et le *working capital*. On parle de sommes significatives en termes de *working capital* pour pouvoir relancer l'activité.

Vous l'avez mentionné, par ailleurs, à la suite de la faillite de Greensill, à la suite des différentes enquêtes menées au Royaume-Uni et en France concernant la constellation GFG – je ne présume pas de l'issue des enquêtes ou investigations qui sont lancées –, il y a un environnement international qui est pour le moins insécurisé. Par ailleurs, la faillite de Greensill fait que les éléments financiers sont eux-mêmes aujourd'hui toujours sous forte pression, ce qui explique que le groupe Liberty est en recherche d'un nouveau partenaire financier.

Dans ce dossier, je crois les faits, les mécanismes, les dispositifs mis en place. Pour avoir entendu au premier jour de la reprise un engagement d'investissement de 100 millions d'euros qui n'a pas eu lieu, je ne m'exprime pas par rapport à quoi que ce soit en termes d'engagement. Je crois les mécanismes mis en place, les faits constatés, les investissements réalisés, le taux de charge, l'activité, le nombre de personnes qui sont à l'usine ou dans les usines concernées. Voilà ma philosophie aujourd'hui dans ce dossier, déjà depuis un certain temps à l'observation minutieuse de chacune des étapes de ce dossier, et en lien très régulier avec les organisations syndicales et avec la SOGEPA.

J'ai effectivement été saisi d'une demande de rencontre par le management de LLD. Il y a déjà eu des rencontres avec la SOGEPA. Autant pendant tout le processus judiciaire, j'ai décliné les demandes de rencontre très légitimement en disant : « La justice est saisie du dossier en première instance et puis en degré d'appel ». J'avais fait l'objet de nombreuses demandes de rencontres que, pour ce motif-là, j'ai déclinées. Aujourd'hui, la situation est différente. Avec la SOGEPA, en lien avec les organisations syndicales, avec les différents intervenants, je suis disponible, avec toujours le même objectif qui est de pérenniser l'activité économique, pérenniser l'activité industrielle, avec l'objectif bien précis et prioritaire à cet égard qui est de pérenniser l'emploi concerné dans l'activité, mais aussi l'emploi subséquent des fournisseurs, de la *supply chain*, celles et ceux qui tournent autour de cette activité à Liège.

Voilà le regard qui est le mien par rapport à l'état des lieux du dossier. Je n'entre pas encore de façon plus précise, j'ai juste esquissé les titres, dans les éléments fournitures, flux d'approvisionnement, *working capital* et investissements à réaliser. Ce sont les points à aborder lors de cette rencontre qui aura lieu très prochainement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Léonard.

**M. Léonard (PS).** – Merci pour tous ces éléments, Monsieur le Ministre. C'est évidemment un dossier compliqué, il y a la justice et, à côté de cela, des faits, des sommes considérables. Est-ce une éclaircie ou une simple lueur d'espoir ?

Ma seule réplique, Madame la Présidente, c'est : la justice a tranché, mais les travailleurs doutent. Je pense clairement que la confiance sera difficile à retrouver. Ma seule réponse à cela est : avançons, mais soyons attentifs.

J'ai entendu les remarques et l'engagement de M. le Ministre, donc je compte bien évidemment sur celui-ci et je ne doute pas qu'il fera le maximum pour l'ensemble de ces travailleurs. Je suivrai donc ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA FIN  
DE LA PRODUCTION DES AVIONS S200 À LA  
SONACA ET SES CONSÉQUENCES SOCIALES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la fin de la production des avions S200 à la SONACA et ses conséquences sociales ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

**M. Clersy (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, dans un communiqué paru ce 23 mai, SONACA Aircraft a annoncé « arrêter la production des avions S200 et se recentrer sur les services et l'après-vente ».

Le secteur de l'aviation subit et subira encore plus probablement les conséquences de la crise sanitaire sur ses activités. C'est un ralentissement qui affecte l'ensemble du transport aérien, les compagnies, les constructeurs et tous les autres acteurs du secteur.

Cette situation contraint notamment les écoles de pilotage à tourner au ralenti ou à ralentir leur développement, ce qui s'avère être un frein pour le constructeur aéronautique qu'est SONACA Aircraft.

Le conseil d'administration de la SONACA a donc décidé de ne plus financer les activités déficitaires de sa filiale.

Comment la Wallonie a-t-elle mobilisé ses efforts afin de soutenir la production de ces avions ?

En février 2022, je vous interrogeais précisément sur le sujet, et notamment sur le fait que SONACA Aircraft était toujours à la recherche d'un partenaire stratégique pour développer de nouveaux projets tels que le développement d'une version électrique de son appareil. Vous m'indiquiez à l'époque que la Wallonie restait prête à supporter le redéploiement de la société vers d'autres segments de marché, notamment en réorientant certains subsides qui avaient été octroyés à SONACA SA vers SONACA Aircraft pour l'électrification du S200. Comment la Wallonie a-t-elle concrètement appuyé ses démarches en la matière ?

Par ailleurs, nous savons que des contacts ont aussi été pris entre SONACA Aircraft et le Gouvernement fédéral, afin de discuter des opportunités potentielles de développer un avion électrique pour la sélection et/ou la formation de nos futurs pilotes militaires. Comment la Wallonie a-t-elle pu appuyer ces contacts ? Toutes ces pistes se sont-elles refermées à ce niveau ?

Qu'en est-il des actions menées afin de trouver d'autres partenaires stratégiques pour aider SONACA Aircraft à pénétrer de nouveaux segments de marché ? Quelle est votre action afin de maintenir les emplois concernés par cette annonce dans notre Région, même si le communiqué de SONACA Aircraft se voulait plutôt rassurant en la matière ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, à la faveur de votre question, je me permets de faire le point sur ce projet ambitieux auquel le conseil d'administration de SONACA a malheureusement dû mettre fin, faute de perspectives de rentabilité ou d'adossement.

Comme l'a souligné le CEO de la SONACA dans sa communication récente « Entreprendre n'est pas une science exacte. Innover, c'est prendre des risques ». Je me permettrai d'ajouter que ne pas innover, c'est aussi prendre des risques, probablement plus considérables encore.

L'aventure aura duré six ans et aura permis de développer et de certifier un avion *made in Belgium*, de mettre en place une *supply chain* internationale et de livrer 57 avions.

Malgré l'enthousiasme, la compétence et l'investissement – j'insiste – des équipes de SONACA Aircraft, le volume de vente n'a malheureusement pas été celui qui était escompté. Les ventes annuelles sont restées à un niveau autour de 15 avions, c'est-à-dire hélas à moins de la moitié de ce qu'il aurait fallu pour atteindre le *break-even point*.

Parmi les causes, nous pouvons plus que vraisemblablement identifier les effets du covid sur le secteur et aussi le fait que, sur ce marché de niche, d'autres acteurs ont très vite embrayé sur ce concept et que la concurrence s'est donc amplifiée dans un marché en récession ou en contraction.

Il apparaît donc, depuis le déclenchement de la pandémie, qu'atteindre le *break-even point* en *stand alone* est difficile, et s'est finalement avéré impossible. C'est pourquoi le conseil et le management de SONACA ont cherché – j'ai été régulièrement informé de l'évolution de la situation par le management de la SONACA.

Je dois faire témoignage des efforts qui ont été soutenus pour chercher à s'adosser à un partenaire suivant une formule ou l'autre. Nous étions prêts aussi avec nos outils financiers, même si la SONACA est une société qui, comme vous le savez, appartient pour l'essentiel à la Région wallonne, nous étions prêts à une formule de construction financière positive par rapport à ce partenariat recherché.

Force a été de constater que cela n'a pas été suffisant pour avancer de manière concrète et concluante vers des perspectives de collaboration qui auraient donné un avenir pérenne à SONACA Aircraft. Je le regrette, malgré tous les efforts entrepris. Le conseil d'administration de SONACA qui avait déjà financé à de nombreuses reprises sa filiale a donc décidé de ne plus octroyer de financement supplémentaire pour la production d'avions, ce qui a donc conduit à arrêter celle-ci. SONACA Aircraft gardera cependant une structure minimale pour assumer ses obligations en matière de garantie et de service après-vente pour les appareils qui ont été commercialisés.

Le conseil d'administration et le management de SONACA ont cependant été attentifs à la situation des travailleurs de SONACA Aircraft, et il sera proposé à l'ensemble du personnel de SONACA Aircraft, constitué d'un peu moins de 30 personnes, de rejoindre la SONACA à Gosselies, où le travail ne manque pas et où il y a un certain nombre de projets sur la table. Par ailleurs, vous avez probablement pu lire que Airbus était en train d'augmenter les cadences de production de l'A320, avion pour lequel la SONACA fournit un package significatif.

Ce dossier n'est évidemment pas une réussite, c'est un euphémisme, et nous le regrettons tous. En même temps, je pense qu'il faut savoir se rendre à l'évidence, quand manifestement la rentabilité, même minimale, paraît hors d'atteinte. Je pense qu'il faut, à un certain moment, prendre les décisions qui s'imposent. Je le regrette aussi pour les travailleurs qui se sont beaucoup investis dans ce dossier, mais je souligne qu'une alternative leur est proposée. On avait aussi recherché dans d'autres orientations telles que vous les aviez mentionnées, mais suivant le rapport qui m'a été fait à

plusieurs reprises de la situation, malheureusement la voie qui était étroite s'est révélée sans issue, ce que je dois constater avec les gestionnaires et le management de la SONACA.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre pour cette réponse exhaustive. Je partage tout à fait vos regrets quant à l'issue fatale qui concerne ce projet parce que cela permettait à SONACA d'opérer une diversification au niveau de ses activités. Diversification qui est extrêmement importante.

Je crois qu'il faut maintenir une attention particulière même si les nouvelles sont plutôt rassurantes sur la question de la préservation de l'emploi et que des engagements ont été pris par le Conseil d'administration de la SONACA en la matière.

Deuxième point, si vous le permettez, je crois qu'il y a lieu de rester attentif à la diversification des activités de cette entreprise qui, comme vous l'avez dit, où la Région wallonne a pas mal d'actions, en regard évidemment de la crise sanitaire qui affecte le secteur de l'aviation, mais aussi en regard des enjeux très directement liés au dérèglement climatique.

*- La séance est suspendue à 12 heures 49 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES ÉCONOMIES STRUCTURELLES ANNONCÉES EN MATIÈRE DE RECHERCHE »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les économies structurelles annoncées en matière de recherche ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 23 mai dernier, le Gouvernement wallon a annoncé des mesures d'économie structurelles pour un montant de 150 millions d'euros. Parmi ces mesures figure un montant de 7,5 millions d'euros en vue d'optimiser les dispositifs de la recherche. Les aides à la recherche ont déjà été revues et réorganisées au travers de la réforme intitulée Win4Research et dont l'objectif consistait précisément à cette optimisation.

Tous les analystes s'accordent pour dire que la mobilisation de notre potentiel d'innovation est un facteur pour le développement de solutions innovantes et pour la croissance de la Wallonie. Dans les mesures d'économies proposées, un effort important est demandé dans un secteur pourtant vital pour le développement de la Wallonie – la recherche. Face aux nombreux défis sociétaux et environnementaux, est-ce le moment le plus adéquat pour entamer des mesures d'économies structurelles ? Autrement dit, un désinvestissement dans la recherche sera-t-il porteur pour l'avenir de notre économie wallonne, précisément ?

Quelles seront les mesures concrètes que vous envisagez dans le cadre de cette optimisation ?

Quels types d'aides seront impactées par ce nouveau dispositif ?

Envisagez-vous une optimisation dans un secteur particulier ou dans un domaine précis ? Ou est-ce global ?

Les objectifs budgétaires du Plan de relance consacrés à la recherche seront-ils revus dans le cadre de ces mesures structurelles ?

Il est clair qu'après le débat qui a eu lieu hier en Commission du budget où M. le Ministre Dolimont a indiqué qu'il revenait à chaque ministre de nous indiquer les efforts structurels dans ses compétences. Je ne peux m'empêcher de voir dans ma question qui a été déposée il y a 10 jours, une forme d'anticipation puisque je m'attardais et je vois que je suis la seule qui le fait ici, au domaine de la recherche. Pour nous, c'est très important de pouvoir poursuivre les investissements en recherche.

Je vous remercie pour vos réponses.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je salue effectivement votre côté visionnaire d'avoir déposé la question avant même les décisions à prendre par notre conclave lié à l'ajustement budgétaire.

Je salue ou je constate aussi, globalement, la contradiction de votre groupe qui, en même temps, pose question par rapport au choix d'économies dans différents domaines, mais en même temps, en réclame globalement un certain nombre de plus structurelles ou de plus robustes.

Indépendamment de ces deux considérations, je voudrais vous assurer sur le fait que la recherche reste une priorité à mes yeux. Jamais, la recherche n'aura été autant soutenue en Région wallonne, que ce soit l'effet du Plan de relance ou des crédits ordinaires.

Vous l'avez également mentionné, en 2021, nous avons mené une refonte des aides à la recherche. Nous avons également lancé la nouvelle Stratégie de spécialisation intelligente qui vise à concentrer nos moyens sur un certain nombre de priorités, de leviers déclencheurs au niveau de la Wallonie.

Par ailleurs, je le rappelle, des moyens considérables ont été dégagés dans le cadre du Plan de relance et ne sont pas affectés ou concernés par ces mesures structurelles. Ceci nous a permis d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé des 3 % du PIB d'investissements en R&D dans notre Région ; objectif plus large tel que porté par l'Europe.

Nous sommes dans ce cadre, une des rares régions, un des rares pays européens à avoir cet objectif. Je pense que nous pouvons en être collectivement fiers. Il n'y a donc pas de volonté de désinvestir ni dans la recherche ni dans l'innovation, mais l'ensemble de nos actions nous permettent de dégager des marges de nature à augurer la possibilité de réaliser des économies structurelles pour les années à venir. Les économies seront partagées entre les différents types de mesures pour concerner différents types d'acteurs, tant en subventions qu'en avances récupérables.

Ces économies sont également compensées par des recettes réalisées. En effet, nous bénéficions cette année d'importantes recettes sur le fonds de la recherche grâce aux remboursements de certaines avances récupérables. On doit s'en réjouir. Ces moyens peuvent non seulement être utilisés pour compléter les financements structurels pour la recherche, mais également constituer une réserve de fonds qui pourra être mobilisée pour le financement de la recherche en cas de besoin.

Nous soutenons parallèlement les efforts menés par l'administration, le NCP Wallonie et les pôles de compétitivité pour inciter les acteurs wallons de la recherche à soumettre davantage de projets au programme-cadre européen de la recherche et de l'innovation Horizon Europe doté, comme vous le savez, d'une enveloppe incroyablement importante : plus de 95 milliards d'euros pour la programmation 2021-2027. À travers votre question et la réponse que je formule, je me permets d'insister sur cet appel quasi solennel au pied de cette citadelle qui

nous observe. N'hésitez pas, avec le support de notre administration, du NCP, des pôles de compétitivité, à vous engager dans les démarches visant à obtenir des financements à travers le programme-cadre Horizon Europe.

Par ailleurs, nous avons convenu que la Wallonie participerait à 11 des *European Partnerships* récemment lancé par la Commission européenne dans des thématiques en lien avec la Stratégie de spécialisation intelligente, la fameuse S3.

Nous menons également une réflexion pour optimiser les incitants à l'Europe, notamment en ce qui concerne l'aide au montage de projets, en veillant à ce qu'ils aient un maximum de chance d'être éligibles au soutien européen.

J'espère avoir exposé suffisamment d'éléments, si pas pour emporter votre conviction, pour me donner le sentiment et la conviction en ce qui me concerne que la recherche va rester non seulement une priorité très forte du Gouvernement wallon, de votre serviteur, mais également très substantiellement financée au niveau régional, eu égard aux différents paramètres et leviers que je viens de mentionner.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous nous dites que les économies vont être partagées entre les différents types de mesures et qu'elles concerneront différents types d'acteurs. Je vous ai bien écouté.

Par contre, vous n'avez absolument pas dit où précisément. En plus, vous nous dites qu'il y a aussi d'autres recettes réalisées. Cela veut-il dire que les recettes réalisées dans votre secteur vont contrebalancer complètement en recherche les économies structurelles qui vous sont demandées ? Tout cela n'est pas clair. Vous vous doutez que l'on reviendra, comme les autres collègues, en ce qui me concerne plus spécifiquement sur la recherche, lors de l'ajustement budgétaire et que l'on aura, comme on le suppose et on l'espère, des chiffres plus clairs à ce niveau.

En ce qui concerne les programmes européens, vous nous dites lancer un appel solennel, et cetera. Cela fait des mois que l'on signale que certains acteurs sont demandeurs d'avoir une aide coordonnée et d'avoir une coordination entre eux par rapport au projet européen. Je ne suis pas sûr que cette demande a réellement été soutenue. À nouveau, pour cela, on verra le résultat en fonction du nombre en augmentation – on l'espère – du nombre de projets européens. On reviendra vers vous avec des questions précises sur ce sujet.

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SUIVI  
DE L'IMPLEMENTATION DES *PROOFS OF  
CONCEPT* (POC) SUR LA 5G EN WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi de l'implémentation des *proofs of concept* (PoC) sur la 5G en Wallonie ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

**M. Hardy (PS).** – Monsieur le Ministre, dans la DPR, on insiste sur l'assurance du développement de la 5G afin de favoriser l'investissement de la 5G dans la fibre optique pour étendre la connexion à très haut débit à l'échelle nationale en créant le cadre nécessaire à l'arrivée de la 5G dans le respect des normes d'émission et de leur impact. Nous avons d'ailleurs, dans le cadre de cette commission et dans la commission de Mme Tellier, eu des auditions très intéressantes et exhaustives d'experts sur les effets de cette nouvelle technologie.

Dans une réponse à une question orale, vous indiquiez récemment que l'appel à projets pour tester l'application de la 5G en Wallonie avec des *proofs of concept* allait être lancé au premier trimestre 2022.

Dans le cadre du calendrier établi par le Plan de relance, ces *proofs of concept* porteront sur l'industrie du futur et la ruralité connectée. On peut le souligner, c'est très bien comme cela.

Monsieur le Ministre, depuis cette réponse, comment les choses ont-elles évolué ? L'appel à projets a-t-il bien été lancé ? Je pense que c'est le cas. Le résultat de cet appel à projets est-il déjà connu ?

Le sujet de la 5G étant particulièrement sensible pour certaines parties de la population, quelles actions seront prises afin de communiquer en toute transparence sur les projets qui seront sélectionnés à l'issue de cet appel d'offres et en particulier sur les effets potentiels de ces *proofs of concept* sur l'environnement et la santé, ceci afin de rassurer à la fois les pouvoirs locaux et les citoyens ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de

l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour votre question qui me permet de clarifier les choses.

Les appels à projets pour les PoC 5G n'ont pas encore pu être initiés du fait que la révision de la méthode de calcul des normes d'émission menée par l'ISSEP n'a pas encore pu aboutir d'une manière qui satisfasse au minimum nos ambitions pour les PoC 5G. Je le regrette vivement. Pendant que le monde avance, certains regardent le sol, s'interrogent, relisent et relisent encore les milliers d'études sur la 5G.

Malgré les efforts déployés, les opérateurs m'ont informé – ainsi d'ailleurs que le cabinet de ma collègue – que la modification telle que proposée par l'ISSEP est insatisfaisante pour mener de vrais PoC sur le territoire, qui doit aussi concerner des zones urbanisées, avant la modification du décret d'avril 2009 en ce qui concerne les normes d'émissions.

Je rappelle que nous sommes engagés notamment dans le RRF, au niveau européen, à progresser en la matière. Je le rappelle, ce n'est pas le fait du hasard. J'insiste dans toutes les langues, fortement, pour que l'on avance. Je crains que certains n'aillent au-devant de difficultés.

Cela implique que, selon les opérateurs, dans les propositions qui ont été faites par l'ISSEP, il n'y aurait que quelques types de PoC qui seraient autorisés, avec une puissance réduite et à condition que la zone d'habitation le permette.

Concrètement, les PoC seraient donc réservés à certaines zones rurales, lointaines, où ne passe personne ou très peu de monde, occasionnellement – je force un peu le trait ici – et, par ailleurs, à des parcs industriels soigneusement sélectionnés, en dehors de toute zone urbaine.

Je ne vous cache pas que cela ne me convient pas. Il suffit de circuler un peu, pas très loin de la Wallonie, pour voir le déploiement d'un certain nombre de PoC. J'espère donc que les propositions qui nous seront transmises vont permettre de faire ces *proofs of concept*, d'une part, dans différents lieux du territoire comme prévu et dans différentes circonstances, mais bien sûr – et là, je vous rejoins totalement – en totale transparence par rapport aux citoyens, aux autorités communales, aux parties prenantes. C'est en cela que je rappelle l'existence de la plateforme fédérale d'information parlons5G.be qui centralise les informations objectives au sujet de la 5G.

J'étais avec un certain nombre de collègues mandataires, notamment à Charleroi, à A6K-E6K, pour voir des *proofs of concept* intérieures d'un certain nombre d'applications. Je suis ministre de l'Économie, de la Recherche, de l'Innovation et le déploiement socioéconomique de notre Région est pour moi, comme pour beaucoup d'autres collègues, une ambition

majeure. On a fait tout ce qu'il fallait et je remercie vraiment tous les collègues du Gouvernement. On a fait l'étude avec nos experts à haut niveau, puis une seconde étude pour l'implémentation. On a rencontré les opérateurs. Les démarches sont faites avec la première lecture concernant l'adaptation du décret. Maintenant, il faut que l'on puisse progresser. Telle est mon intention et celle du Gouvernement collectivement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hardy.

**M. Hardy (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. J'avoue que je suis un peu étonné quant au fait que l'appel à projets n'ait pas encore pu aboutir parce que je pense qu'il faut avancer dans ce dossier. L'idée n'est pas forcément de dire que, demain, on mettra de la 5G partout et n'importe comment. Il s'agit justement, grâce à ces PoC, de mesurer les potentialités de cette technologie et son impact sur l'environnement et la santé. Vous l'avez dit très justement, il y a des engagements européens qu'il faut pouvoir respecter. Je suis vraiment étonné de cela, j'espère que l'on va pouvoir avancer le plus vite possible pour à la fois mesurer les potentialités pour notre économie de cette nouvelle technologie et aussi l'impact de cette technologie sur la santé et l'environnement, tout cela en bonne transparence avec les pouvoirs locaux et les citoyens.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
MOTIFS DE REFUS DES PERMIS ÉOLIENS ET  
L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE REPOWER  
EU »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les motifs de refus des permis éoliens et l'atteinte des objectifs de Repower EU ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, l'actualité nous confronte – aujourd'hui plus que jamais – à l'urgence d'atteindre nos objectifs en matière de développement des énergies renouvelables. À cet égard, l'accélération du déploiement éolien est indispensable, puisqu'il faut effectivement que la Wallonie progresse et avance. Je suis bien d'accord avec vous.

Suite à la guerre en Ukraine et à son impact, la Commission européenne vient de présenter son fameux

plan d'action Repower EU pour une souveraineté énergétique durable, comprenant notamment l'accélération du développement du renouvelable en général et de l'éolien en particulier, visant notamment le passage de 190 à 400 gigawatts en 2030. Or, le secteur tire la sonnette d'alarme – on en a déjà parlé à plusieurs reprises – et pointe les nombreux freins empêchant son développement optimal en Wallonie. Parmi ceux-ci, le nombre particulièrement élevé de refus de permis, notamment en réponse aux oppositions locales, est souvent mis en avant par le secteur.

Lors d'un échange précédent, qui date d'il y a quelques mois, vous m'indiquiez que la proportion entre le nombre de permis octroyés et le nombre de permis refusés avait sensiblement diminué sous cette législature, tant en première qu'en deuxième instance. C'est une situation problématique si l'on veut atteindre nos objectifs de développement éolien. Le secteur reproche notamment un manque de cohérence entre les trop nombreuses décisions de refus de permis et les objectifs régionaux, notamment climatiques, fixés par la Wallonie. Il me semble indispensable et essentiel d'identifier les causes de ces refus et d'y travailler pour essayer d'inverser cette tendance.

Quelles mesures prenez-vous pour analyser les causes de refus des permis éoliens ? Quelles leçons en tirez-vous ?

Les motifs urbanistiques, paysagers et d'aménagement du territoire semblent constituer les motifs de refus les plus fréquemment soulevés. Quelles initiatives prenez-vous pour augmenter la proportion de permis acceptés ?

Par rapport au cadre de Repower EU, la Commission veut faire baisser la durée nécessaire pour l'octroi des permis ; c'est une excellente chose. Elle propose donc aux États membres de désigner par exemple des *go to zones*, des zones où des projets pourraient se développer rapidement, avec une étude préalable qui aurait examiné à l'avance le respect des contraintes environnementales et autres.

Quelles mesures prenez-vous afin de mettre en œuvre au plus vite les recommandations de la Commission à cet égard et d'atteindre les nouveaux objectifs que s'est fixés cette dernière ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, même si nous sommes le 31 mai, Repower EU a été communiqué le 16 mai. Vous conviendrez que, dans l'espace-temps qui nous concerne, il faut pouvoir analyser l'ensemble des décisions européennes, des différents volets et des

mesures que la Commission européenne nous invite à prendre en la matière pour soutenir les objectifs auxquels nous souscrivons pleinement.

Concernant la proportion entre le nombre de refus et le nombre de permis octroyés, je vous confirme que les décisions favorables prises en première instance sont en augmentation, que quasiment tous les dossiers font l'objet de recours et de contentieux portés au Conseil d'État et, comme je l'indiquais précédemment, pour certains d'entre eux, à plusieurs reprises au Conseil d'État, avec des durées, en ce qui concerne les allers et retours au Conseil d'État, qui peuvent être très longues.

Parmi ces projets, certains peuvent faire l'objet de refus, motivés par toute une série d'éléments. Soit le non-respect des prescrits du cadre de référence, des distances, des Pax Eolienica 1 ou 2, mais aussi des éléments liés à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire. Mais aussi de nature chiroptérologiques, avifaunistiques ou environnementale, pour ne citer que quelques-uns des éléments parmi d'autres.

Globalement, il y a lieu de relativiser les propos du secteur. En effet, Edora, comme tout lobby, fait du lobby. En même temps, il faut bien mesurer à quel point on a aujourd'hui, je m'en suis entretenu avec vous en toute transparence il y a déjà plusieurs mois de cela, la prolifération de projets déposés alimente aujourd'hui une fronde de beaucoup de communes et villes, mais aussi de citoyens, avec des réactions, enquêtes publiques ou des RIP, qui entraînent très régulièrement des réactions massives des personnes qui, tout en souscrivant à nos objectifs de transition énergétique et d'énergies renouvelables, de préservation face aux dangers climatiques, ne veulent pas voir leur région couverte d'éoliennes. Nous avons aujourd'hui une vraie difficulté et nous nous en entretenons autour et avec un certain nombre d'interlocuteurs, dans le cadre de ce qu'a prévu la déclaration de politique régionale, c'est-à-dire une actualisation de la *pax eolienica*, de manière à voir comment nous pouvons en même temps respecter le cadre de vie de nos concitoyens, les objectifs de biodiversité par ailleurs, en même temps permettre de nous adapter aux évolutions technologiques et d'autre part, rencontrer nos ambitions – qu'elles soient fixées au niveau régional ou au niveau européen – en ce qui concerne les énergies renouvelables.

Concernant le temps d'instruction des dossiers, je voudrais signaler qu'il y a une série d'éléments qui sont préalables à l'introduction des dossiers et dont il faut tenir compte aussi dans les difficultés techniques que rencontrent les opérateurs. Je pense notamment au poste de raccordement, aux capacités du réseau et d'autres éléments techniques de cette nature-là.

En ce qui concerne le fait d'inciter à diminuer le temps d'instruction des dossiers, il faut tout de même constater que la durée de délivrance des permis en Région wallonne semble être bien moindre, et même

parmi les moins longues d'Europe. En revanche, ce que l'on observe, c'est qu'un grand nombre de dossiers sont portés devant la haute juridiction administrative. C'est un des éléments de travail – même il relève du Fédéral – qui doit retenir notre attention, c'est-à-dire le fait de pouvoir vider complètement le contentieux lors d'un recours au Conseil d'État, et d'avoir des durées de décision du Conseil d'État balisées, avec des ressources complémentaires par rapport aux besoins, en termes de gestion des dossiers.

Par ailleurs, je dois rappeler que, tout en souscrivant pleinement à nos objectifs de transition environnementale et de déploiement éolien, nous avons aussi souscrit un certain nombre d'autres instruments de préservation paysagère, de charte de Florence, et cetera. L'ensemble de l'enjeu est de faire un équilibre entre ces préoccupations-là, en même temps de procédure, d'évolutions techniques et technologiques : le *repowering* d'un certain nombre d'éoliennes, les hauteurs qui sont plus longues, maintenir la distance par rapport aux habitations. Bref, des travaux sont menés. Ils concernent aussi les zones militaires, le survol pour les zonings industriels, le surplomb de certaines activités dans les zones industrielles. Il y a des pistes intéressantes, mais il faut que le balancier reste acceptable, sans quoi on ne va faire qu'alimenter le contentieux juridictionnel au niveau du Conseil d'État, ce qui n'aide pas à progresser en matière de transition énergétique.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Il est vrai, je reconnais bien volontiers que le temps pour analyser l'ensemble du plan Repower EU est effectivement assez limité depuis deux semaines, je ne vous demandais pas une réponse tout à fait complète en la matière. Je vous remercie déjà pour les premières pistes qui ont pu être tracées. C'est vrai que les ambitions, même avant cela, de la Wallonie en matière de développement des énergies renouvelables sont importantes. On doit donc pouvoir les atteindre et l'on sait qu'elles devront sans doute être encore renforcées dans le cadre de nos objectifs pour atteindre le *pass* renouvelé.

Maintenant, c'est clair qu'aujourd'hui, il y a cette durée totale pour les projets éoliens et il y a effectivement cette question de l'octroi du permis, mais il y a aussi toute la question du recours et du contentieux que cela prend. C'est beaucoup trop long et cela ne va pas. Il y a donc là tout le travail qui doit être mené par rapport à cette durée du contentieux. Vous avez évoqué quelques-unes des pistes. Je pense que ce seront des sujets qui doivent absolument pouvoir avancer et être tranchés aussi dans le cadre la *pax eolienica*.

Le dernier volet qui me semble quand même important, c'est cette question de l'objectivation des craintes et des problématiques sur le terrain et de la



motivation des permis octroyés. Vous avez raison, sans doute que le secteur soulève à juste titre une série de difficultés. Dans le même temps, je pense qu'il est vraiment nécessaire aujourd'hui de pouvoir objectiver la manière dont on octroie ou pas les permis et de pouvoir y répondre dans le cadre de la *pax eolienica* pour éviter que des craintes individuelles ne viennent mettre en cause aussi des objectifs climatiques qui sont très importants. Il faut pouvoir faire cette balance entre les deux. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'INSUFFISANCE DE PERSONNEL À LA  
DIRECTION EXTÉRIEURE DE L'URBANISME  
DU BRABANT WALLON »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'insuffisance de personnel à la Direction extérieure de l'urbanisme du Brabant wallon ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la fonctionnaire déléguée du Brabant wallon est en congé de maladie depuis plusieurs mois, vous le savez.

Pour le SPW – département dont vous êtes responsable : « Un remplaçant assure l'intérim. Il a autorité pour signer les permis. Le Code du développement territorial impose des délais qui sont respectés par la direction territoriale de Wavre ».

Cependant, au-delà de ce commentaire très officiel, plusieurs plaintes émanent des communes du Brabant wallon – toutes couleurs confondues, mais vous en connaissez la dominante – et de nombreux architectes confirment le manque d'effectifs et la lenteur des dossiers de la Direction extérieure du Service public de Wallonie – Territoire du Brabant wallon.

En effet, une autre mission que celle de l'autorisation dans les délais requis est tout aussi précieuse, voire capitale, dans les services extérieurs de l'urbanisme, c'est celle du conseil préalable de la rencontre de projets avant l'introduction officielle d'une demande de permis qui permet aux citoyens ou à leurs architectes, aux pouvoirs locaux, d'échanger avec la ou le fonctionnaire délégué sur la qualité du projet et les éventuelles difficultés que celui-ci suscite, quitte à le revoir.

L'absence de la fonctionnaire déléguée, même si un collègue a repris ses compétences, pèse donc lourdement sur le service. Il manque « plusieurs personnes », reconnaît votre département sans préciser pour autant le nombre de postes vacants. Ils ajoutent : « C'est le cas dans la plupart des directions extérieures ».

Face à cet aveu, ma foi sincère de l'administration, quelle est votre analyse de la situation pénible vécue par l'ensemble des agents des services extérieurs et plus particulièrement pour celui de Wavre, combien d'effectifs manque-t-il pour lui permettre de remplir la totalité de ses missions d'autorisations, de conseils et de rencontres des différents protagonistes de dossiers d'urbanisme ?

Êtes-vous, Monsieur le Ministre, conscient des lenteurs constatées dans le traitement des dossiers tel que l'a reconnu explicitement le porte-parole du SPW ?

Au-delà du constat, quelles décisions, quels remèdes allez-vous prendre pour parer à ces dysfonctionnements et ceci, au plus vite ?

Comptez-vous recruter des agents supplémentaires pour renforcer les effectifs en place et qui sont aujourd'hui – je peux en témoigner – littéralement débordés de travail et assaillis, que ce soit par téléphone, par mail ou par des demandes de réunions sur la qualité des projets qui leur sont proposés ?

Combien faudrait-il d'agents à Wavre – mais aussi ailleurs – et dans quels délais ? Un grand nombre de mandataires locaux – amis ou membres d'autres partis – me le confient : la difficulté d'obtenir un rendez-vous est telle aujourd'hui que cela ralentit le processus sécurisé de délivrance des permis. Je sais que vous y êtes sensible. Dès lors que le problème vous a été rapporté, j'espère entendre de votre part les solutions à la hauteur du défi qui attend aujourd'hui les maîtres d'œuvre et les architectes, ainsi que les pouvoirs locaux concernés.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquiez concernant la direction du Brabant wallon, la fonctionnaire déléguée en titre est actuellement absente pour cause de maladie, et ce, depuis le 3 juin 2021.

Malgré cela, la fonction a continué à être assumée en permanence comme le prévoit le CoDT, singulièrement son article R1.3-1, et un agent des services centraux de rang A4 a rapidement été envoyé au sein de la direction afin de renforcer l'équipe et de prendre en charge les responsabilités de fonctionnaire délégué et de directeur.

La direction a été attentive à ce que les contacts avec tous les usagers puissent être maintenus par les agents traitants dans les règles imposées par le covid, et donc surtout en distanciel ou via courriel.

Actuellement, les réunions en présentiel recommencent dans les limites possibles en fonction du personnel attiré et présent. On a eu une deuxième couche de circonstances qui est venue impacter la possibilité de rencontrer en direct les agents concernés.

Je voudrais d'ailleurs profiter de votre question et de ma réponse pour remercier à la fois le fonctionnaire délégué faisant fonction et les personnes qui ont assumé au sein de la direction cette fonction en ces circonstances complexes.

Il est un fait que le manque de personnel ne permet pas un service optimal, comme ceux-ci le souhaiteraient et comme moi-même je l'ambitionne. L'analyse des effectifs que vous sollicitez dans les différentes directions du Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est la suivante : elle montre que, dans certains centres extérieurs, il y a une mise en lumière assez forte du manque d'effectifs. Des renforts sont donc indubitablement nécessaires.

Quelques chiffres pour répondre à votre interrogation : l'enquête BBZ m'a d'ailleurs confirmé ce besoin de renfort. Sur les trois dernières années, 45 postes pour statutaires, dont 29 en directions extérieures, ont été ouverts pour l'ensemble du département, dont sept en Brabant wallon. Seulement 29 en directions extérieures, 45 postes pour statutaires, mais seulement 17 sont aujourd'hui occupés, dont trois en Brabant wallon, sur les sept identifiés dans le cadre de ces fonctions à pourvoir.

De plus, dans les plans de personnel – je vous ai parlé des trois dernières années, je vous parle maintenant du présent et du futur – 2022 et 2023 en cours d'approbation, 29 postes supplémentaires sont ouverts, dont 17 en directions extérieures. Trois concernent le Brabant wallon. Cette situation est due à différents paramètres : non seulement la longueur ou la complexité de la procédure des recrutements, avec les étapes au Selor notamment, mais surtout au manque de candidatures reçues pour certains postes. Cela entraîne alors l'ouverture de procédures d'engagement de contractuels avec clauses résolutoires, ce qui s'avère, pour un certain nombre d'agents et de professionnels être un contrat peu attractif qui ne mobilise pas suffisamment de candidatures.

Ainsi, à Wavre, si tout le personnel demandé était actif, à l'évidence, l'équipe serait suffisante pour faire face au nombre important de dossiers dans cette direction.

De plus, au sein du SPW-Territoire, suite aux inondations – ils ont été aussi concernés par ce volet –, cinq postes de spécialistes en aménagement du territoire

ont été ouverts, mais ici aussi, on rencontre la difficulté d'identifier des profils. Seuls deux ont trouvé preneur et en CDD de deux ans.

Un tableau reprenant la situation actuelle dans les 12 directions du département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme se trouve en annexe et peut vous être communiqué.

On peut estimer que si tous les postes actuellement ou prochainement ouverts étaient effectifs, ce ne sont pas moins de 74 postes et cinq postes Inondations qui seraient concernés. Malgré cela, il manquerait encore une dizaine d'agents pour optimiser le fonctionnement du département. Je rappelle que ce département traite un flux de dossiers et certains dossiers d'une rare densité et complexité dont je ne dois pas vous faire démonstration, vous qui fûtes en charge du département. Je dois dire que, rien qu'en recours, nous avons récemment dépassé la barre des 3 000 recours en matière d'urbanisme, depuis le début de la législature. Évidemment, quand on traite l'un ou l'autre dossier, complexe de surcroît, il faut y ajouter les permis uniques, les implantations commerciales et quelques dossiers dont on mesure l'ensemble des enjeux de toutes natures, on voit bien quelles sont la charge et l'intensité du travail – certes enthousiasmant – qui repose sur le département.

Par ailleurs, en ce qui concerne les « lenteurs » ou les « difficultés » de contact, non seulement, il faut conclure, comme m'invite à le faire, en termes de durée de mon intervention, la présidente, mais je voudrais aussi mentionner que l'on a fait face à un absentéisme particulier, eu égard à ces circonstances covid, et cetera. Je crois qu'il y a 11 % d'absentéisme dans la fonction publique wallonne en général pendant cette période. S'est ajouté cet élément qu'il convient de souligner.

Par ailleurs, on a tenu les délais de rigueur. Je tiens à le souligner et, une fois encore remercier les agents. Vous pouvez et ceux-ci peuvent évidemment compter sur moi pour que, à la fois dans les plans de recrutement, à la fois dans la mise en œuvre de BBZ, nous puissions alors plaider pour que l'activation des ressources humaines nécessaires soit au rendez-vous, parce que l'enthousiasme, c'est bien, mais les forces pour assumer et déployer cet enthousiasme, c'est aussi évidemment un prérequis indispensable.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Je veux prendre acte que le ministre est conscient de la situation extrêmement difficile et tendue dans les services extérieurs, dont celui de Wavre.

Je ne m'appesantirai pas plus longtemps sur Wavre, mais reconnaissons que l'ambiance est un peu électrique au sein de ce service – Monsieur le Ministre, vous savez pourquoi –, ce qui ne rajoute pas non plus à la facilité du service rendu à nos concitoyens.

Face au problème que vous évoquez et que nous avons pointé l'un et l'autre, je souhaite évoquer quelques pistes complémentaires. Je pense qu'il faudrait, Monsieur le Ministre, eu égard à l'importance des fonctions remplies par ces agents, revoir leurs échelles barémiques, parce qu'ils détiennent une réelle autorité régaliennne en votre nom et puis, bien sûr, sous votre couvert, en termes de recours.

Deuxièmement, je défendrais une suggestion peut-être plus curieuse : pourquoi ne pas appeler des agents qui ont été pensionnés ? Je relève que certains d'entre eux ont été engagés par des villes. Par exemple, le dernier titulaire du service d'urbanisme du Brabant wallon est devenu conseiller de la ville de Wavre.

Il y a là une vitalité intellectuelle, une compétence et une expertise que nous pourrions conserver, malgré la limite d'âge, au profit de celles et ceux qui attendent conseil et autorisation.

Je pense qu'il y a là des pistes qu'il faudrait travailler, Monsieur le Ministre, parce qu'un Plan de relance n'a pas de sens si, à l'ordinaire, nous ne parvenons pas à épauler et à conseiller les citoyens et leurs architectes, voire leurs pouvoirs locaux, qui attendent désespérément un rendez-vous. Comme vous, je veux féliciter celles et ceux qui sont toujours en place et qui, depuis des mois, fournissent un travail de titans pour remplacer celles et ceux qui n'y sont pas.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE DANS LES  
FILIÈRES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la lutte contre le gaspillage dans les filières de production alimentaire ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, le besoin urgent de lutter contre le gaspillage alimentaire n'est pas une problématique nouvelle, nous le savons, mais reste prégnante dans notre société.

Ces habitudes de consommation et modes de production encourent des risques dus au contexte géopolitique auquel nous devons faire face.

Les données sur le gaspillage des produits alimentaires avant qu'ils ne quittent les lieux de production sont probablement sous-estimées. Le dernier rapport de WWF sur la production alimentaire en Europe évoque le chiffre effarant de 15 % de la production alimentaire, soit 1,2 milliard de tonnes perdues, détruites avant même de quitter les exploitations agricoles, chaque année.

Ces pertes peuvent être attribuées à divers facteurs, les phénomènes climatiques, les pertes pendant la récolte, des annulations de commande, le non-respect des normes de gabarit, couleur, caractéristiques esthétiques, et encore bien d'autres ; des règles imposées par les acheteurs. Un gaspillage d'une telle quantité de produits est inacceptable, parfois à cause d'un simple problème esthétique qui amène des aliments parfaitement comestibles à leur destruction.

Au travers des différentes initiatives mises en œuvre ou à mettre en œuvre prévues par la DPR, telles que « Manger demain », les alliances « Emploi-Environnement-Alimentation », ou encore les stratégies européennes « De la ferme à la table », Green Deal, la PAC et le Plan de relance, évaluez-vous positivement les efforts wallons pour une meilleure alimentation, une meilleure production et la mise en place de pratiques plus vertueuses ?

Envisagez-vous un véritable travail sur les normes esthétiques qui entraînent la destruction de quantités très importantes de nourriture qui ne répondent pas aux standards de la grande distribution ?

Un renforcement du cadre législatif de la stratégie « De la ferme à la table » pourrait-il être un premier pas dans cette direction ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, en Wallonie, les pertes alimentaires dans la production primaire hors transformation ont été évaluées par l'Institut de Conseil et d'études en développement durable dans son référentiel sur les pertes alimentaires – même si les chiffres datent un peu, on était en 2017 – à 487 000 tonnes. Cela représenterait – j'emploie le conditionnel – 17 % du total des pertes et gaspillages alimentaires enregistrés sur l'ensemble de la chaîne de valeur production-transformation-distribution-consommation.

Les causes identifiées concernaient des aléas et contraintes difficiles à maîtriser comme la météo et l'impact de celle-ci, les bioagresseurs, les normes réglementaires ou des cahiers des charges des acheteurs, que la production telle qu'elle est ne permet pas de

rencontrer, les engins de récolte, les manipulations des produits et leur stockage ou transport ou encore le jeu de marché, d'attractivité qui fait que l'apparence d'un produit, esthétiquement, fait aussi que la demande s'exprime ou ne s'exprime que de façon moindre par rapport à tel ou tel produit. Dans ce cadre le Gouvernement a mis en place depuis 2015 un plan wallon de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires : ce plan bien nommé REGAL qui vise à réduire de 30 % d'ici 2025 les pertes et gaspillages alimentaires à tous les échelons de la chaîne alimentaire en Wallonie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, des audits ont été réalisés de façon très circonstanciée par le bureau d'étude COMASE, avec la collaboration de la SOCOPRO, afin de préciser la situation des pertes alimentaires du secteur de la production et de la première transformation agricole en Wallonie au sens large et d'identifier les bonnes pratiques pour réduire ces pertes.

Bien que les chiffres doivent encore être affinés, les taux de pertes alimentaires identifiés lors de ces audits font état de pertes moyennes plus réduites. On parle ici de l'ordre de 5,4 % au niveau de la production et de la première transformation agricole dont des éléments plus précis sont les suivants :

- production de légumes, fruits et tubercules : 8 à 11 % ;
- élevage : moins de 2 % ;
- céréales, légumineuses et oléagineux : 1,8 % ;
- transformation : 1,7 %.

Je tiens tous ces chiffres à votre disposition.

Ces audits ont aussi permis d'établir que ces pertes pour l'alimentation humaine étaient généralement valorisées indirectement ou subsidiairement de la manière suivante : 32 % des pertes sont alors valorisées en biométhanisation ; 24 % en matières premières pour l'industrie ; 21 % en retour au sol en tant que matières organiques et 11 % en alimentation animale. Je parle bien de valorisation secondaire puisque la perte en tant que matières premières alimentaires est elle-même constatée et, comme vous l'indiquez, elle est toujours trop importante.

Une série de priorités d'actions ont été identifiées lors de ces audits, qui concernent majoritairement les fruits, légumes et tubercules. C'est aussi là que les pourcentages sont les plus élevés. Les mesures retenues pour des actions ont été les suivantes : l'adéquation entre les capacités de production et de stockage, la maintenance ou l'adaptation dans certains cas des équipements, la formation, la sensibilisation du personnel à la problématique des pertes alimentaires, la vente sur commande et la sensibilisation des consommateurs ainsi que l'optimisation de la gestion des stocks pour éviter des surplus que l'on jette. Dans le cadre de la stratégie Circular Wallonia, des actions sont

menées pour renforcer alors la sécurité au sein de la chaîne de valeurs agroalimentaires.

Dans Circular Wallonia, il y a 61 mesures. On parle beaucoup de secteurs : Reverse Metallurgy, le textile, la construction, mais il y a aussi tout un point qui concerne l'agroalimentaire avec une *task force* composée des acteurs du secteur. Le pôle Wagrallim réalise également un benchmark afin d'identifier les meilleures pratiques en matière de circularité afin de les présenter, mais aussi de les diffuser au sein des acteurs wallons.

Une autre action est aussi en préparation. Elle a pour objectif d'améliorer la maîtrise de la qualité des matières premières à destination des industries alimentaires pour éviter les refus de lots que j'ai mentionnés il y a quelques instants.

Enfin, une meilleure maîtrise de la qualité permettra de diminuer les pertes, d'anticiper ces déclassements, d'augmenter la performance industrielle et commerciale et d'améliorer la circularité en valorisant toute la matière première, mais également, de façon plus optimisée, les coproduits de ces productions.

Concernant la mise en œuvre à proprement parlé alors du plan REGAL, même si nous travaillons dans l'économie circulaire de concert, je me permets de vous inviter à aussi adresser des questions complémentaires à ma collègue, Céline Tellier, qui est en charge du programme REGAL, à proprement parler.

Je vous remercie infiniment.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre. Certes, les pertes sont toujours trop importantes. Vous les justifiez par des études, par un audit qui est en cours ou qui a été réalisé plus récemment que les chiffres dont on disposait. Je ne manquerai pas de questionner Mme la ministre Tellier pour ce qui concerne le plan REGAL et je serais très intéressé de pouvoir disposer de la réponse afin de l'analyser plus en profondeur.

**QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
PROLIFÉRATION DES PUCERONS EN  
BRABANT WALLON »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres

de compétences, sur « la prolifération des pucerons en Brabant wallon ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

**M. Janssen (MR).** – Monsieur le Ministre, les pucerons pullulent en Wallonie avec une conséquence sanitaire néfaste pour une série de cultures. Ces pucerons sont à l'heure actuelle déjà présents dans les cultures de betteraves et dans certaines cultures maraîchères. Les pommes de terre pourraient être les prochaines victimes.

Je m'inquiète particulièrement de l'impact de cette prolifération en Wallonie et notamment en Brabant wallon. Là, on retrouve une proportion importante de la surface agricole utile occupée par les cultures de betteraves et de pommes de terre. Même si les betteraves sont actuellement protégées par leur enrobage de néonicotinoïde, nous savons que cette solution n'est pas pérenne, eu égard à la volonté de l'Union européenne de ne plus autoriser ce produit et de ne pas accepter indéfiniment les demandes de dérogations des États membres comme la Belgique ou la France.

Monsieur le Ministre, que mettez-vous en place pour développer la recherche d'alternatives durables, efficaces et viables économiquement parlant pour nos agriculteurs à l'utilisation des néonicotinoïdes ?

Comment envisager, au niveau de la recherche agricole, la lutte globale contre les pucerons ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, vous avez raison, nous connaissons depuis ces dernières semaines une prolifération des pucerons dans toute la Wallonie.

Les pièges à aspiration de notre centre de recherche – le CRA-W de Gembloux et de Libramont – destinés au monitoring des pucerons ailés ont enregistré des captures inédites qui dépassent les 1 000 pucerons par jour avec des pointes de capture aux alentours des 2 000 pucerons par jour.

Parmi les espèces capturées, on retrouve majoritairement des pucerons inféodés aux arbres, mais également quelques pucerons vecteurs de virus pour différentes cultures, comme vous l'exprimez très justement. Un avertissement a d'ailleurs été émis spécifiquement pour les producteurs de plants de pommes de terre. La menace est effectivement bien là, malheureusement. Ces pullulations peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs concomitants : la température élevée, la colonisation tardive par les auxiliaires et un hiver globalement doux.

Au niveau de la betterave sucrière, les comptages de pucerons menés par l'IRBAB, l'Institut royal belge d'amélioration de la betterave, ont indiqué à plusieurs reprises le dépassement du seuil de traitement, conduisant à l'application d'un traitement insecticide par voie foliaire pour les champs non traités aux néonicotinoïdes. Afin de trouver des alternatives crédibles à ces insecticides appliqués en enrobage de semences, plusieurs travaux de recherches sont en cours en Wallonie et à l'étranger. Je soutiens et je m'intéresse de très près à ces travaux de recherche visant à déterminer des alternatives. On l'a bien vu en France : pas d'alternative égale ravage de la jaunisse égale plus de betteraves. Il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, le projet Virobett, coordonné par le CRA-W, vise spécifiquement à comprendre la dynamique de propagation des virus de la jaunisse de la betterave sucrière pour améliorer la stratégie de lutte intégrée contre celle-ci. Ce programme a été lancé en 2022 avec la participation de l'IRBAB, avec lequel je me suis entretenu et qui était particulièrement satisfait de ce projet. Il a été lancé pour une durée de trois ans et repose sur trois axes. Le premier vise à apporter une meilleure compréhension de la dynamique de propagation des pucerons, des auxiliaires et des virus dans l'environnement par l'étude des plantes réservoirs de virus et de la phénologie des pucerons et des auxiliaires. Le deuxième axe a pour objectif d'apporter des solutions de contrôle de la jaunisse tant par l'utilisation de produits de biocontrôle que par la mise en place d'associations culturales ou d'utilisation de variétés tolérantes, résistantes aux virus. Enfin, le dernier axe vise à intégrer les différents leviers qui auront été identifiés dans une stratégie de lutte intégrée au sein d'un certain nombre de fermes pilotes et d'évaluer l'efficacité de ceux-ci.

En attendant les résultats du projet Virobett et en respectant les principes de la lutte intégrée, plusieurs traitements insecticides autres que les néonicotinoïdes sont agréés en Belgique contre les pucerons de la betterave. La mise sur le marché de nouveaux produits phytopharmaceutiques foliaires ou appliqués sur la semence dépend de la volonté des firmes phytopharmaceutiques de développer ces pesticides pour les usages insecticides en betterave. Il faut également démontrer que ces usages sont efficaces et présentent un risque jugé acceptable, voire négligeable pour l'homme et pour l'environnement au cours de la procédure d'approbation des substances actives au niveau européen et de la procédure d'autorisation des formulations au niveau fédéral. Ce sont des procédures extrêmement rigoureuses que Mme Laruelle connaît très bien.

De manière globale, il est important de rappeler que les pucerons sont naturellement contrôlés par un cortège d'insectes utiles qu'il faut favoriser et préserver dans les agroécosystèmes. Dans cette optique, les traitements

insecticides d'assurance doivent être proscrits et positionnés en se basant uniquement sur les avertissements.

Il apparaît toutefois clairement que, dans le contexte des évolutions climatiques que nous subissons, nous avons besoin de connaissances supplémentaires, tant sur la dynamique des pucerons que de leur régulation, afin de faire évoluer les systèmes d'avertissement ainsi que l'aménagement des agroécosystèmes.

La recherche agronomique wallonne est mobilisée, elle est soutenue dans cette voie pour non seulement proposer des alternatives, mais aussi accompagner et conseiller au mieux les agriculteurs.

Vous voyez que derrière ces alliages scientifiques, on se croirait, en cette commission, dans un cours de science, mais il y a vraiment de grosses questions posées, elles touchent l'environnement, l'activité, l'économie, l'emploi, toute une filière dans notre Région et au-delà de nos régions.

Merci de rejoindre notre combat contre les pucerons.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Janssen.

**M. Janssen (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour ce cours de sciences. Merci d'avoir rappelé les mesures constatées, les différents pics qui ont été constatés et puis évidemment les causes de cette prolifération et de nous avoir précisé ce qu'était le projet Virobett, comme vous l'avez fait. On se réjouit des résultats, on se réjouit de ce qu'il pourra apporter.

On a bien entendu également votre quête de cet équilibre tellement important de notre écosystème et des recherches, des connaissances supplémentaires que l'on souhaite développer. Je vous remercie d'avoir rappelé combien la recherche agronomique, en effet, était mobilisée sur ce sujet important.

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'UTILISATION DU FONDS DE RÉSERVE DE CRISE AGRICOLE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'utilisation du fonds de réserve de crise agricole ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Monsieur le Ministre, le Parlement européen a mobilisé 350 millions d'euros pour le fonds de réserve de crise agricole. La Wallonie s'est vu octroyer près de 3,5 millions pour soutenir les secteurs agricoles les plus en souffrance eu égard aux augmentations terribles de certains éléments essentiels de production.

Il y a un mois, vous nous indiquiez étudier les résultats à votre disposition afin de cibler les secteurs agricoles wallons qui pourraient se voir attribuer cette aide du fonds de réserve de crise agricole.

Comment allez-vous mettre en œuvre cette enveloppe du fonds de réserve de crise agricole ? Le Gouvernement wallon va-t-il octroyer une aide supplémentaire en complément de l'enveloppe européenne ?

Je vous remercie pour les différents éléments que vous m'apporterez.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, effectivement, le 24 mars 2022, le règlement délégué Union européenne 2022/467 prévoyant l'octroi d'une aide d'adaptation exceptionnelle aux producteurs des secteurs agricoles a été publié.

L'enveloppe wallonne se monte à 3 497 115,43 euros, après répartition entre la Wallonie et la Flandre d'une enveloppe totale de 6 268 410 euros pour la Belgique.

Comme le permet le règlement, une aide supplémentaire wallonne peut être octroyée pour ces mesures, jusqu'à 200 %. Cette aide complémentaire s'élèverait à 6 994 230,86 euros, comme vous en avez évidemment déduit de la multiplication du montant qui nous est accordé par l'Europe, les 200 % complémentaires que nous pouvons accorder, ce qui nous amène à un total d'aide européenne et wallonne rassemblée à un montant de 10 491 346,29 euros.

Les mesures mises en place sont destinées à soutenir les secteurs agricoles les plus impacts, les plus en difficulté suite aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Il y a de nombreux secteurs impactés, mais nous devons effectivement faire des choix.

Je proposerai incessamment au Gouvernement, pour répondre à votre première question, l'affectation de cette somme de 200 % complémentaires, de manière à arriver à ce que l'Europe nous autorise. Il est clair que l'on est encore largement en deçà des compensations des difficultés subies par certains secteurs.

À l'évidence, les secteurs les plus touchés, bien que d'autres le sont encore, sont les secteurs porcins, de la volaille et de la pomme, peut-être aussi le secteur caprin, avec un focus particulier pour certains des secteurs en qualité différenciée, en bio, et cetera, pour lesquels, en fonction des situations, on retrouve encore des difficultés plus particulières.

Pour le secteur porcin, je souhaite aussi que l'on puisse tenir compte de l'activité de naisseur puisque, lors de la crise précédente, vous savez que nous avons accordé une indemnité qui était liée à la détention de truies. Ici, la crise est d'une nature différente, mais nous souhaitons tenir compte de ces éléments-là pour ne pas avoir à titre principal et encore moins exclusif un financement des personnes qui, contractuellement, engraisent des porcs dans leur exploitation.

Le détail de ceci, vous m'autoriserez si vous le voulez bien à le présenter à mes collègues du Gouvernement de manière à ce qu'ils puissent en juger et en apprécier, mais je voulais déjà vous donner le volume budgétaire que je propose, les secteurs cibles en particulier et une attention spécifique sur le volet élevage-naisseur, si je puis dire, dans le secteur porcin.

L'aide doit être accordée automatiquement. L'Europe nous invite à agir de la sorte. Elle doit être limitée à la compensation de coût de production lié à la cause de l'explosion des prix de l'alimentation des animaux concernés, des sujets concernés et/ou de l'énergie et elle doit être aussi activée très rapidement, raison pour laquelle je présenterai le dispositif au Gouvernement de façon imminente.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Je remercie le ministre pour les précisions qu'il a pu m'apporter. Il est clair que la volonté du Gouvernement est bien de prendre l'enveloppe totale. Vous l'avez souligné, Monsieur le Ministre. Vous avez pris en compte les différents secteurs : porcins, volailles, pommes, caprin. Ne pas rentrer dans le détail aujourd'hui en commission, mais réserver la primeur pour le Gouvernement me semble la meilleure des solutions. Nous reviendrons sur le sujet puisque c'est un dossier qui nous paraît important.

**QUESTION ORALE DE M. NEMES À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'ALERTE DE L'ONU SUR LES  
CONSÉQUENCES DE LA « GUERRE DU BLÉ » »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'alerte de l'ONU sur les conséquences de la « guerre du blé » ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

**M. Nemes (PTB).** – Monsieur le Ministre, le prix de la tonne de blé sur les marchés mondiaux n'a jamais été aussi élevé. Nous sommes aux alentours de 430 euros de la tonne. À l'heure où j'écrivais cette question, c'était une hausse de près de 38 % depuis le début de l'invasion russe en Ukraine. On a dépassé les 40 % aujourd'hui. C'est un record historique.

Avec 28 % des importations mondiales de blé en provenance de Russie et d'Ukraine, c'est environ une cinquantaine de pays qui se retrouvent devant de graves problèmes pour nourrir leur population. Ainsi, l'ONU estime qu'en deux ans, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire grave a doublé, passant de 135 millions avant la pandémie à 276 millions aujourd'hui. Quarante-six millions de personnes pourraient s'ajouter à cause de cette « guerre du blé ».

Nous sommes donc devant le début d'une crise alimentaire majeure. Du côté wallon, vous avez rappelé que nous n'avons pas de réserve stratégique céréalière et que nous ne produisons que 50 % du blé que nous consommons. Dans ce contexte, le 12 mai, vous avez publié un arrêté pour déroger à la règle de la mise en jachère pour 2022, avec une volonté d'augmenter notre production fourragère, céréalière et légumineuse. Considérant qu'il s'agit d'un nombre limité d'hectares et que ces jachères ont un rôle écologique et environnemental à jouer, que prévoyez-vous pour assurer ou du moins compenser l'impact d'une remise en culture qui respecte les objectifs environnementaux qui étaient fixés ?

Sachant également que seuls 10 % des céréales consommées sont destinés à l'alimentation humaine alors que 40 % sont destinés à l'amidonnerie pour, par exemple, la production de biocarburant. Prévoyez-vous d'intervenir sur la priorité à donner à l'utilisation des céréales ?

Enfin, plutôt que de laisser le marché s'autoréguler vu la situation, allez-vous imposer de prendre la

direction d'une réorientation de certaines cultures où nous produisons plus que nos besoins, comme la pomme de terre, vers des denrées agricoles impactées par la guerre ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, il s'agit d'une question pour laquelle j'ai tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises, au regard d'un certain nombre d'indicateurs, d'analyses internationales, de contributions d'organismes on ne peut plus réputés au niveau international.

Nous faisons face à des risques de pénurie dans un certain nombre de matières, d'explosion des coûts de celles-ci, avec des répercussions sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, mais aussi des répercussions en ce qui concerne des pénuries dans certaines autres parties du monde.

Je rappelle que certaines autres parties du monde ont été, dans notre histoire récente, très lourdement impactées par des famines, par des conséquences de la non-disponibilité de produits alimentaires de base.

Je ne vous cache pas être particulièrement préoccupé par la situation actuelle.

Pour en venir à la question des jachères, comme je l'ai déjà signalé dans des interventions antérieures – indépendamment de la décision au niveau européen qui concerne un nombre d'hectares considérablement plus élevé –, il faut mentionner l'impact limité des dérogations « jachères surfaces d'intérêt écologique » en Région wallonne, puisque, en fait, il y a assez peu de jachères dans notre Région qui sont par ailleurs reconnues comme, très exactement 612 hectares et 23 ares, pour être particulièrement complet.

De plus, il a été décidé, pour rester cohérent avec l'objectif des SIE, de maintenir l'interdiction de l'utilisation de produits phytos sur ces surfaces. Cela n'enlève donc pas l'objectif ni la trajectoire vers nos objectifs environnementaux et de résilience climatique ou des sols dont on n'a, au niveau gouvernemental, pas souhaité se départir.

Néanmoins, j'ai été très clair en ce qui concerne les risques que vous avez mentionnés. Indépendamment de cette dérogation fort limitée au niveau wallon, un certain nombre d'actions s'imposent au niveau international et au niveau européen de manière à faire diminuer la pression, singulièrement sur le marché du blé.

Vous avez lu probablement que les autorités européennes s'étaient investies de manière à permettre l'écoulement de productions aujourd'hui situées en Ukraine, ou en tout cas la préservation d'une partie des flux venant de cette région.

En matière de sécurité alimentaire, bien sûr, la réponse ne sait pas être uniquement au niveau wallon ou au niveau belge et l'on ne peut, comme cela, subitement, décréter – alors qu'il y a une série d'investissements d'entreprises, de valorisation de productions agricoles, en ce compris de sous-produits agricoles – que l'on ne va plus faire de biométhanisation. On ne peut pas non plus décider que l'on va fermer les usines de production de pommes de terre.

Il y a également, en matière agricole, des rotations et des règles d'emblavement qui sont bien connues du monde agricole. On ne peut pas non plus décider d'un revers de réflexion ministérielle que l'ensemble de chaînes d'activités représentant des centaines, voire des milliers d'emplois, vont être clôturées au niveau wallon.

Néanmoins, une série d'actions – je les ai citées – me semblent pertinentes au niveau européen. Il me semble également important de continuer à soutenir la recherche de manière à ce que, tout en étant extrêmement attentifs à l'aspect environnemental et impact sur les populations, nous puissions avoir des niveaux de production qui soient des niveaux de production en volume et qualité importants.

Il me semble aussi nécessaire de poursuivre dans l'innovation technologique, ce que nous faisons avec, notamment, la SOCOPRO, le CRA-W, WagrAlim et d'autres intervenants encore.

J'espère surtout que la guerre menée par le régime communiste russe en Ukraine, avec les conséquences absolument dramatiques que vous connaissez, pourra trouver une issue aussi rapide que possible et que, enfin, l'on pourra accepter de rendre la liberté et des conditions de vie normales au peuple ukrainien qui souffre atrocement de cette hégémonie et de ce drame sans nom qui est en train de se dérouler en Europe.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Nemes.

**M. Nemes (PTB).** – Tout d'abord, merci pour votre réponse rassurante sur les jachères, Monsieur le Ministre. Au moins, là, c'est clair, nous n'allons pas mettre en péril – même si c'est peu d'hectares –, le fait que l'on n'autorise pas les produits phytosanitaires est une balise claire.

Ce n'est pas à moi que vous allez apprendre qu'il y a tout un tas de contrats et d'agriculteurs qui se sont déjà engagés pour les productions à venir, à fournir, les patatiers, et cetera. Vous avez dit être très préoccupé par la situation internationale, mais comment va-t-on expliquer à des gens à l'international que l'on va



continuer à faire du biocarburant avec du grain qu'ils pourraient manger ?

Je ne dis pas qu'il faut raser gratis et qu'il faut tout couper, vous caricaturez mon propos ; je dis : n'y a-t-il pas ici, au niveau politique, des décisions qui sont effectivement très compliquées à prendre ? Je n'en disconviens pas et je ne suis pas en train de dire que vous n'avez pas envisagé des choses. Je pense par contre qu'une réflexion doit être lancée sur ce que nous faisons, en Région wallonne, avec les outils que nous avons à notre disposition pour que ce qui n'est pas strictement lié à l'alimentaire – nous avons effectivement besoin du biocarburant – puisse être mis entre parenthèses le temps de faire un peu de solidarité internationale, par exemple, ou d'être sûrs de pouvoir répondre à nos besoins pour nourrir nos cheptels et en priorité les populations ?

Ensuite, je vous rappelle qu'historiquement la Russie de M. Poutine n'est plus communiste depuis 1992. Venir dire que c'est le régime communiste de M. Poutine qui a envahi l'Ukraine, je ne sais pas qui fait de la caricature ou du populisme ici, mais ce n'est pas moi.

*(Réaction de M. le Ministre Borsus)*

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

**Mme la Présidente.** – M. le Médiateur est pour le moment en Commission de l'environnement, où il doit répliquer à la suite de la ministre Tellier, puis nos collègues auront ensuite un droit de réplique.

Nous sommes en nombre, nous pouvons changer et faire tout ce que vous voulez.

La parole est à Mme Gahouchi.

**Mme Gahouchi** (PS). – C'est quand même le rapport 2020 ; il n'y a plus urgence. Il me semble que, si l'on demande au médiateur de venir dans 15 jours, de 9 heures à 10 heures, c'est possible.

Je viens de dire à mon cher collègue Eddy Fontaine que j'avais l'impression aujourd'hui d'être payée à ne rien faire. C'est très désagréable d'attendre. Je propose donc à la commission de postposer le médiateur à la prochaine commission.

Je pense, Madame la Présidente, que l'on pourrait dire, avec l'accord de M. le Ministre, que ce serait de 9 heures à 10 heures. Ainsi, on n'empiétera pas sur l'ordre du jour de notre prochaine commission.

**Mme la Présidente.** – On va prendre l'avis des membres d'abord, puis on demandera à M. le Ministre s'il est disponible. Monsieur le Ministre, je crois que cela ne change pas grand-chose pour vous dans l'absolu.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je vais un peu dans le sens de Mme Gahouchi en disant qu'il n'y a pas d'urgence. Cela peut se faire dans 15 jours à 9 heures et l'on gère un peu le débat, avec un exposé d'un quart d'heure du médiateur, puis des questions-réponses de notre part, et en une heure on a emballé la chose. C'est un rapport qui date de 2020.

Je pourrais même aller un peu plus loin, mais je pense que je ne serai pas suivie : on pourrait même envoyer nos questions écrites.

*(Réaction d'un intervenant)*

C'est essentiel de voir le médiateur, tout à fait.

Je n'ai pas de souci à ce qu'on le voie dans 15 jours, mais je n'avais aucun souci non plus à ce que nous envoyions nos questions écrites et que nous ayons une réponse.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Nemes.

**M. Nemes** (PTB). – Vu l'heure, je ne sais pas s'ils en ont encore pour très longtemps chez Mme Tellier.

**Mme la Présidente.** – C'est ce que l'on n'arrive pas à évaluer, parce que c'est Mme la Ministre qui a la parole pour l'instant.

**M. Nemes** (PTB). – Je ne vois pas de souci à attendre M. le Médiateur. Il faut voir au niveau de son marathon : il est déjà venu la semaine passée à la Fédération Wallonie-Bruxelles ; il doit passer par toutes les commissions. Je ne sais pas s'il est déjà passé au Fédéral. Je ne sais pas comment cela se passe au niveau de ses travaux.

**Mme la Présidente.** – C'est seulement en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, Monsieur Nemes.

**M. Nemes** (PTB). – Excusez-moi pour cette question-là, mais je ne vois pas de problème à l'attendre 30 minutes ici.

**Mme la Présidente.** – On nous dit un quart d'heure à l'oreillette.

La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle** (MR). – Nous pourrions alors convenir qu'on l'attend jusque 15 heures 30. Passé cette heure, nous reportons.

**Mme la Présidente.** – M. le Secrétaire de la commission va nous rappeler dans quelques minutes et nous saurons plus précisément.

Les services me disent moins de cinq minutes.

Voilà, Monsieur le Médiateur, nous vous attendions. Sachez que c'est plus un trop d'intérêt qu'un trop peu. Toute cette commission était dans l'attente. Merci beaucoup, j'espère que l'on ne vous a pas trop pressé.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

### NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL (01.01.2020 AU 31.12.2020) ADRESSÉ AU PARLEMENT WALLON PAR LE MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE (DOC. 896 (2021-2022) N° 1)

*Aménagement du territoire pp. 192 à 198*

*Économie et emploi pp. 216 à 229*

*IFAPME pp. 242 à 247*

*Agriculture pp. 264 à 276*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle le neuvième rapport annuel (01.01.2020 au 31.12.2020) adressé au Parlement wallon par le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 896 (2021-2022) N° 1).

Chers collègues, nous allons avoir l'exposé par M. le Médiateur du neuvième rapport annuel qui couvre la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. C'est le neuvième rapport annuel adressé au Parlement wallon.

#### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle (MR).** – Je propose Mme Cassart-Mailleux comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, Mme Cassart-Mailleux est désignée en qualité de rapporteuse.

#### *Audition de M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne*

**Mme la Présidente.** – Monsieur Bertrand, votre exposé a une durée moyenne de 20 minutes, me dit-on, d'après la Conférence des présidents.

La parole est à M. le Médiateur.

**M. Bertrand,** Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Madame la

Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, effectivement, le temps qu'il m'est imparti a été fixé à 20 minutes. Je dois quand même noter que, d'autre part, les chapitres de mon rapport relatifs aux thèmes suivis par votre commission ne sont pas insignifiants. Quand on additionne l'économie avec ce que l'on a vécu en 2020 et 2021, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'agriculture, ne fût-ce que cela, je peux effectivement aller très vite en supposant que tout le monde aura bien lu le rapport. Néanmoins, permettez-moi quand même de vous exposer. C'est quand même un moment important, la rencontre entre le médiateur et le Parlement.

En parlant brièvement, je me dois de le faire comme je l'ai fait dans toutes les commissions. Certains m'ont déjà entendu à cet égard. Je dois simplement attirer l'attention sur l'avant-propos de mon rapport de cette année-ci qui est un peu le résultat de toutes les mesures qui ont été mises en œuvre en vue d'une transformation numérique galopante qui a lieu en 2020 et en 2021 qui, en soi, est évidemment un bien : faciliter la vie des citoyens, améliorer le traitement des dossiers. Tout cela va effectivement dans le bon sens, mais il me revient aussi de rappeler à chaque fois que d'autres canaux, dans les contacts et les relations avec les administrations, doivent toujours rester en permanence disponibles. C'est un message important. Je sais que vous avez aussi cet intérêt en tête, mais il est important pour moi de le rappeler.

En ce qui concerne l'économie, vous avez vu les nombreuses pages qui concernent l'impact de la crise sanitaire sur les aides dans le cadre de la lutte contre le covid-19. L'augmentation importante des réclamations au niveau du médiateur est essentiellement liée au niveau des réclamations reçues dans le cadre de ces aides.

Effectivement, pour être très clair, la question de la quantité n'est pas toujours le critère prépondérant, si ce n'était que la quantité des réclamations, il y a beaucoup de sujets dont on ne parlerait jamais au sein de votre parlement. Néanmoins, c'est une augmentation significative qu'il faut mettre en parallèle avec les dizaines de milliers d'aides qui ont été octroyées aux entreprises, aux indépendants. Non seulement les destinataires de ces aides, mais aussi le nombre d'aides elles-mêmes qui sont quand même, vous le savez, assez impressionnantes. C'est important pour moi de le dire. C'est logique. C'est une corrélation qu'il y a eu plus de réclamations en ce qui concerne cela.

Je souligne aussi les aspects positifs, comme je vous le décris. Le Gouvernement et l'administration ont mis en place en un temps record une interface permettant aux indépendants et aux entreprises d'introduire leurs demandes d'aide en ligne. Il y a certes eu quelques ratés au moment du démarrage, mais selon notre estime, il n'y a rien qui puisse mériter d'être souligné comme un dysfonctionnement administratif, bien au contraire.

On a été sollicité à de nombreuses reprises. Les constats sont présentés dans une première partie. À la suite de cela, nous avons formulé quelques recommandations à l'intention de l'administration et du ministre.

Le premier constat est celui relatif à l'impatience et à la lassitude des demandeurs. C'est tout à fait compréhensible. Souvenons-nous, on oublie évidemment, mais les mesures sont prises rapidement, annoncées rapidement et les gens, les destinataires, font preuve d'impatience en disant : « J'attends toujours cette aide alors que, effectivement, il y a quand même un minimum de procédures à respecter ».

Cette impatience était justifiée parce que personne ne pouvait prédire que l'économie allait être mise à l'arrêt de manière aussi brutale et pour une période aussi longue. On a donc été confronté à des situations à caractère assez dramatique où des entrepreneurs ne disposaient plus d'un euro pour faire face aux dépenses de base de leur ménage. Ces situations dont on a eu connaissance étaient exceptionnelles et n'ont eu, à notre connaissance, aucune conséquence irréversible.

Pour certains, cette impatience s'est transformée en lassitude, notamment lorsque certains contestaient la décision et que la nouvelle décision n'était pas prise assez rapidement. Dans ces situations, le conseil du médiateur est d'entendre, d'écouter, de faire en sorte de soutenir le traitement de la demande ou de la contestation pour qu'une décision soit prise le plus rapidement possible.

Deuxième constat, c'était la difficulté du choix des secteurs à soutenir. Comme vous le savez, les codes NACE étaient l'un des critères qui étaient retenus pour déterminer les secteurs qui allaient bénéficier des différentes aides.

En effet, à certains moments nous avons suggéré à l'entrepreneur de mettre à jour certains de ses codes NACE qui lui avaient été attribués afin de le rendre éligible à une aide. Dans bien des cas, nous n'avons pu que confirmer aux demandeurs que leur secteur n'était pas éligible et qu'ils ne pouvaient dès lors pas prétendre à percevoir l'aide. À ce moment-là, le médiateur n'est pas apprécié dans son travail, puisqu'il explique que la réglementation, telle qu'elle a été fixée, ne permet pas à certains d'obtenir l'aide qu'ils escomptaient.

Dans quels domaines sommes-nous plus spécifiquement intervenus ?

Le premier sujet que je relate dans le rapport concerne l'impossibilité de dérogation pour les demandeurs de l'aide n° 2. L'octroi de cette aide qui s'élevait à 2 500 euros était conditionné, pour les indépendants, à la perception d'un droit passerelle complet sur les mois de mars et avril. Il fallait que les entreprises aient mis au chômage temporaire la majorité du personnel sur la période allant du 16 mars au

30 avril. En revanche, la subtilité était que la mise au chômage temporaire devait porter sur la période allant du 16 mars au 31 mars et celle allant du 1er avril au 30 avril. Si, pour une des périodes, la condition n'était pas remplie, l'aide n'était pas octroyée. Ce sont des cas assez spécifiques qui nous ont été évoqués. Cela fait l'objet du travail normal du médiateur que d'être saisi des difficultés de cas spécifiques qui ne font pas partie de la majorité des aides octroyées.

Je cite, dans l'exemple, que l'allocation de la mutuelle était versée dans le cadre d'un arrêt maladie dû au covid-19, sur base d'un certificat médical confirmant la cause de la maladie. Le demandeur étant impacté directement par l'effet de la pandémie, nous avons sollicité le ministre, afin qu'il prévoie une dérogation à l'application de cette réglementation. M. le Ministre a considéré que la réglementation devait être respectée telle qu'elle était définie.

Nous avons également interpellé dans un cas où le bénéficiaire percevait une allocation de la mutuelle dans le cadre d'un repos d'accouchement. Il y a eu des complications dans le calcul. Tout comme le cas présenté, nous n'avons pas été suivis par le ministre, mais cela relève de la responsabilité du ministre de suivre ou de ne pas suivre les recommandations du médiateur.

Nous avons eu aussi le cas des entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de l'aide de 2 500 euros. Comme je l'ai déjà dit, elles devaient mettre la majorité de leur personnel au chômage, dès le début du confinement, à la suite de la fermeture. Or, pour certaines entreprises, la fermeture ne s'improvisait pas. De plus, dans certaines entreprises, un minimum de personnes, malgré cette situation, devait rester pour fermer l'entreprise. Le chômage temporaire n'a donc pas pu débiter à la date prévue. Par conséquent, ne respectant pas une des conditions, cette demande a été refusée.

Une condition trop restrictive pour recevoir l'aide n° 3. Vous avez également le développement en ce qui concerne cette aide. Je suis prêt à répondre aux questions sur cette aide également.

Par exemple, un bénéficiaire potentiel qui n'avait pas reçu l'aide de 5 000 euros, car il avait omis d'introduire sa demande d'aide, ou il avait introduit sa demande en retard, se voyait d'office refuser l'aide de 3 500 euros. Dans de très nombreux cas, les bénéficiaires potentiels l'ont acceptée, car beaucoup ont pu bénéficier ensuite de l'aide de 2 500 euros. En revanche, se voir refuser l'aide de 3 500 euros, alors que toutes autres conditions étaient réunies, hormis celle d'avoir perçu l'aide de 5 000 euros, a été ressenti par certains comme une double peine.

Point suivant, l'obligation de remboursement préalable pour l'analyse d'une contestation est aussi une situation qui nous a semblé particulièrement difficile, pour ceux qui étaient concernés. Pour certains

demandeurs qui avaient perçu l'aide n° 2, mais qui avaient introduit une contestation relative au refus de l'aide n° 1, l'administration exigeait le remboursement préalable des 2 500 euros de l'aide pour débiter l'analyse de la contestation relative à l'octroi de l'aide n° 1. De plus, l'administration soulignait que, si le refus de l'aide de 5 000 euros était confirmé, les 2 500 euros étaient définitivement perdus. Nous ne comprenions pas pourquoi l'on ne pouvait pas, à un moment, faire un mécanisme de compensation en disant : « On vous octroie cette aide et, si votre contestation est acceptée, on vous verse le complément ».

Vous avez encore des remarques, des considérations relatives à la prise en compte de l'emploi. Deux types de problèmes ont été mis en lumière. Les entreprises ont été créées en 2020, mais ont repris les activités et le personnel du ministre d'une entreprise disposant de personnel en 2019.

Pour ces dernières, ne disposant pas de personnel en 19 car créées en 20, elles n'ont pas pu prétendre percevoir les aides numéros 4, 5 et 6.

Il y a également un problème pour les entreprises qui recouraient aux intérimaires. Lors du calcul de l'aide, aucun emploi occupé par un intérimaire n'était pris en considération. Or, pour certains, le recours à ce type d'emploi représentait plus de 50 % de leur personnel.

Pour la vérification des données reprises dans la Banque carrefour des entreprises, notamment au niveau de l'attribution des codes NACE, l'intervention a été double. Il y a tout d'abord des cas où un demandeur disposait d'un code NACE lui permettant de prétendre à percevoir une aide, mais dont l'activité économique réelle ne correspondait pas à ce code.

D'autre part, il y a le cas où le demandeur ne disposait pas du code NACE éligible se rapportant à son activité réelle. Dans de telles situations, on conseille au demandeur de mettre à jour au plus vite ses codes repris à la Banque carrefour des entreprises, afin de pouvoir s'y référer et introduire la demande d'aide.

Le point suivant concerne l'interprétation des activités décrites dans le code NACE. On vous donne un exemple concret en ce qui concerne le code 82300. Ce n'est pas un hasard que nous l'avons pris. Les entreprises qui disposent de ce code sont assez nombreuses. Ce code rendait éligible pour bénéficier d'aides.

À l'analyse de ce code, on pouvait constater que les activités décrites sont assez larges. Cela va de l'organisation à la promotion à la gestion d'événements. Ces derniers sont illustrés par une liste non exhaustive.

Or, en examinant les réclamations, on s'est aperçu que l'administration restreignait l'éligibilité à la seule organisation d'événements. Il semble que seuls quelques

types d'événements sont retenus. Les réunions ou les conférences semblaient exclues jusqu'à présent.

Le rapport n'a pas été écrit la semaine passée. Cette question, nous n'avons pas la conclusion définitive de l'administration au moment de clôturer le rapport.

Pour le futur, nous formulons des recommandations sur la nécessité de contrôle. Je tiens à le dire ici, parce que l'on pourrait considérer que l'on attache de l'importance à telle aide. Mon collaborateur qui traite ces dossiers a également confirmé clairement au demandeur à plusieurs reprises qu'il n'aura pas le droit à cette aide. Mes collègues sont là parce que nous avons échangé sur ces sujets. D'autre part, il lui dit qu'il a informé l'administration dans certains cas de situations qui lui semblaient absolument frauduleuses.

On venait chez nous, des personnes qui étaient assez âgées – je ne vais pas faire de l'âgisme –, qui avaient plusieurs entreprises avec des codes qui entraient, mais où il n'y avait manifestement plus d'activités.

On a informé l'administration pour dire de faire attention, qu'ils viennent en réclamation ici, mais que selon notre analyse du dossier, on est dans des cas de fraude.

La nécessité du contrôle existe. Je crois que le recrutement d'une équipe de contrôleurs était prévu. On est maintenant dans la phase d'examen de toutes ces aides, et voir si des entreprises n'ont pas bénéficié d'une aide, alors qu'elles ne devaient pas en bénéficier.

Je suis prêt à répondre à toutes vos questions sur ce chapitre des aides. Je résume en soulignant la rapidité du dispositif. On peut le souligner dans l'histoire administrative, c'est une réaction administrative d'une rapidité rarement vue, mais le médiateur est saisi de réclamations ponctuelles ou parfois plus que ponctuelles qui nécessitent d'interpeller les autorités administratives ou ministérielles. C'est mon rôle.

C'est encore le droit du médiateur de dire que l'on espère toujours une réponse positive de l'autorité par rapport aux cas qui lui sont soumis.

J'avance dans la mesure du possible.

À la page 184 sur l'aménagement du territoire, vous aurez vu l'année passée – pour ceux qui se souviennent de mon passage –, j'avais abordé la question des relations compliquées avec une direction extérieure de l'administration de l'aménagement du territoire. J'ai repris cette année dans mon rapport plusieurs cas qui vous illustrent un peu le travail qui est fait, avec une situation dont je n'étais effectivement pas très content, parce que dans ce dossier – c'est le premier cas qui est cité –, l'inactivité du fonctionnaire délégué a contribué à mettre à mal une décision du Gouvernement wallon en matière de subventionnement. C'était une situation d'un terrain de sport qui était construit sans aucun permis et

qui devait être régularisé. Or, le ministre en charge des infrastructures sportives avait décidé parallèlement d'attribuer une subvention. Nous avons donc attiré l'attention sur cette situation qui n'est évidemment pas conforme aux réglementations.

Néanmoins, je tiens à souligner que, au niveau du nombre de réclamations, on est dans la droite ligne des années précédentes : premièrement, les difficultés pour obtenir un permis et, à l'inverse, les craintes des voisins à l'égard d'un projet de permis demandé par leur voisin ; deuxièmement, les infractions urbanistiques, que cela soit du point de vue du contrevenant qui demande notamment la régularisation ou, au contraire, celui du voisin qui souhaite la remise en état des lieux.

Les relations avec le SPW Aménagement du territoire et Urbanisme se sont nettement améliorées. Une procédure a été mise sur pied. Cette procédure est suivie tant par nous que par l'administration. Elle a permis de fluidifier les relations entre le Médiateur et cette administration.

Je tiens donc aussi à dire que cela va dans la bonne direction, même si l'on constate encore des retards qui pourraient être moins importants dans le traitement de certains dossiers. Il reste encore des difficultés de citoyens qui ne parviennent pas à obtenir des réponses de certains services où nous devons intervenir et auxquelles, même après mon intervention, aucune suite n'est donnée. Ces cas sont devenus rares par rapport à une situation ancienne. Je conclus ce point en disant qu'il y a une belle amélioration dans les relations, mais qu'il reste encore ici et là des points de difficultés.

Un dernier point en ce qui concerne l'urbanisme. Vous connaissez le mécanisme de l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'État qui permet la suspension du délai de recours de 60 jours au Conseil d'État lorsqu'on introduit une réclamation auprès du Médiateur. Je tiens à souligner ici la disponibilité de M. le Ministre et de ses collaborateurs dans le cadre de la mise en œuvre de cet article.

Nous recevons régulièrement des demandes de destinataires d'un permis qui a été refusé souhaitant une réunion de médiation avec le ministre ou avec ses collaborateurs et, dans tous les cas, le ministre a accepté ces réunions de médiation qui permettent parfois d'avoir un nouveau regard, parfois sur une erreur qui n'a pas été prise en compte à un moment donné dans la procédure et qui permet au ministre, le cas échéant, de prendre une autre décision. D'autre part, ces réunions permettent aussi aux demandeurs de comprendre la position de l'administration et du ministre à l'égard du refus de permis. J'ai encore eu une réunion pas plus tard qu'hier en sortant ici de commission. Finalement, le demandeur a bien constaté que la position prise par le ministre était une question d'opportunité urbanistique, mais que le ministre a aussi dans ses missions ce choix d'opportunité à condition que le cadre réglementaire soit respecté. À

l'issue de la médiation, le demandeur accompagné de son avocat était extrêmement déçu, mais l'avocat comprenait que M. le Ministre et son représentant ne pouvaient pas aller plus loin. On les a conseillés en disant : « S'il vous plaît, vous avez malheureusement tout intérêt à recommencer votre projet dans le cadre de toutes les indications qui vous ont été données plutôt que de vouloir absolument essayer de convaincre et de revenir sur des procédures pour finalement ne pas arriver à l'objectif du projet ».

Voilà, ce mécanisme en matière d'urbanisme ne fonctionne pas mal. C'est évidemment aussi de la volonté des deux parties et je tiens à le souligner ici.

J'ai certainement dépassé mes 20 minutes.

**Mme la Présidente.** – J'allais vous le dire. Il vous reste trois secondes. Rapport au 20 minutes, comme cela, vous avez une indication.

**M. Bertrand,** Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Alors, je ne vais rien dire sur l'agriculture.

Simplement, je peux quand même dire que le secteur de l'agriculture, nous n'avons pas des centaines de réclamations, mais ce sont les dossiers les plus compliqués. Ce sont les plus difficiles. Ma collègue qui entre dans ses dossiers doit chaque fois faire un examen juridique des normes européennes et wallonnes en la matière, de s'informer auprès des services administratifs pour d'abord essayer de comprendre le contexte de la décision. Ce sont évidemment souvent des situations malheureuses qui viennent chez nous, des personnes dont une aide attendue de plusieurs dizaines de milliers d'euros n'arrivera pas. C'est déjà un sujet dont on a parlé chaque année ici devant votre commission, et M. le Ministre s'est aussi engagé dans le cas de la nouvelle Politique agricole commune de simplifier le nombre de dispositifs dans lesquels les agriculteurs wallons pouvaient s'insérer.

Néanmoins, vous avez quelques thématiques qui sont retenues dans le rapport, telles que celles relatives au manuel d'aide et à la notice explicative de la déclaration de superficie et la définition de jeunes agriculteurs, ainsi que les indemnités pour les calamités 2017 et 2018.

Le dernier point concerne les fruits à l'école, puisque l'année passée, j'avais été interpellé sur cette question.

Voilà, je vous remercie pour votre patience. Je suis à votre disposition.

**Mme la Présidente.** – Nous vous remercions, effectivement, comme le dit Mme Cassart-Mailleux, pour ce marathon.

### *Échange de vues*

**Mme la Présidente.** – Je vais maintenant demander aux différents membres s'ils désirent prendre la parole.

La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle** (MR). – Merci, Monsieur le Médiateur pour ce rapport et votre représentation synthétique.

Je vais être excessivement brève. Je vais me concentrer sur l'économie et je vais être brève, non parce qu'il n'y a pas d'intérêt au rapport, non parce que les quelques cas que vous avez soulevés aussi, mais ceux qui se retrouvent dans votre rapport sont dénués d'intérêt, loin de là, chacun est évidemment, non seulement digne d'intérêt, mais comme vous l'avez dit, dans un grand nombre de cas, que ce soit pour la crise covid, que ce soit pour l'agriculture, il y a aussi des enjeux financiers, et parfois même des questions de survie d'une activité économique et pour une famille. C'est évidemment toujours un drame.

Ce n'est pas pour ces raisons que mes questions seront excessivement brèves, elles seront brèves parce que, vous le comprendrez très facilement, Monsieur le Médiateur, votre rapport porte sur 2020, crise du covid, vous nous parlez de neuf mesures, et il y en a eu – M. le ministre me corrigera si je me trompe – 26, si je reprends les chiffres qui ont été donnés en janvier 2022 par M. le ministre.

Les 1 600 réclamations, ce sont 1 600 dossiers de trop. Je le conçois vraiment fort bien. Comme vous l'avez très bien dit, cela représenterait même que 0,001 %, il faudrait évidemment le traiter. Ici, c'est un peu plus, vu que c'est 0,86 % du nombre total de dossiers, vu qu'en tout, sur l'année 2020 – M. le Ministre me corrigera aussi parce qu'il connaît tous ces chiffres par cœur –, vous avez 185 389 dossiers pour ces neuf mesures, mais un cas, c'est trop.

Vous parlez dans votre rapport de 60 dossiers en souffrance avec quelles sont les indemnités concernées sur ces 60 dossiers, et vous parlez pour ces 60 dossiers d'un délai de traitement anormalement long. Qu'est-ce qu'anormalement long par rapport aux autres ? C'est ma première question.

Deuxièmement, j'ai été un petit peu surprise, Monsieur le Médiateur. On se connaît un peu, je suis quelqu'un de franc, parfois de désagréablement franc, mais vous dites dans votre rapport : « J'ai conseillé à des entrepreneurs d'adapter leur code NACE pour être éligibles. » Alors que pour éviter évidemment les effets d'aubaine, il était bien prévu dans le dispositif – M. le Ministre me coupera si je me trompe – que le code NACE devait être rencontré avant d'introduire la demande.

Là, je ne comprends pas très bien votre conseil. Ne serait-ce pas envoyer les gens au mur vu que si ce n'était pas dans le bon code NACE à la date d'entrée du dossier, ce n'est pas parce qu'il change cinq jours après qu'ils vont être dans le bon cinq jours avant ? Tout le monde m'a compris. Je n'ai pas très bien compris votre conseil, même si je le conçois bien.

Vous parlez aussi – c'est la grosse difficulté de mesure – de conditions qui sont toutes rencontrées sauf une. C'est malheureusement le lot de beaucoup de démarches administratives. S'il y a une démarche qui est accessible aux personnes nées le 3 juin, moi qui suis née le 2 juin, malheureusement, pour quelques heures, je n'y aurais pas accès. Tout cela pour vous dire que j'ai mon anniversaire le 2 juin.

*(Rires)*

Je comprends vraiment, mais c'est la limite. Vous roulez à 55, vous êtes hors limites. C'est 50, même si votre comportement à 55 n'est pas dangereux. J'aimerais vous entendre sur cela : « J'ai quand même demandé, il y avait une condition non avenue, notamment le délai de rentrée des dossiers. J'ai quand même demandé au ministre de faire un cas particulier ». Si le ministre avait donné raison, trouvez-vous que cela aurait été démocratiquement pertinent alors qu'il y a peut-être plein de gens dans la situation qui n'ont pas introduit de réclamation auprès du médiateur parce qu'ils ne savent même pas que vous existez et qu'ils n'auraient pas eu une correction alors que celui qui a la chance et l'avantage de vous connaître et d'introduire une demande aurait pu avoir un traitement différent ? Je trouve que sur l'égalité de traitement, cela me questionne. Je n'ai pas de réponse à mes questions, c'est pour cela que je vous les adresse.

Enfin, toujours sur l'économie, Monsieur le Médiateur, vous parlez à juste titre de la pertinence ou non de l'utilisation des codes NACE. Cela a été un des sujets les plus récurrents de nos questionnements et de nos débats sur cette crise covid. Admettons que ce n'était sûrement pas la huitième merveille du monde d'un point de vue administratif et d'un point de vue critères. L'UWE l'a dit, le SNI l'a dit, l'UCM l'a dit, mais aujourd'hui le médiateur le dit. Mais ni l'UCM, ni l'UWE, ni le SNI n'ont proposé de système plus pertinent. En avez-vous un à nous proposer pour remplacer ces codes NACE ? Vous conseillez au Gouvernement de ne plus les utiliser, mais que conseillez-vous d'utiliser ? Je crois que même M. le Ministre sera intéressé par votre réponse. Cela pourrait éclairer les travaux de cette commission sur « quel système alternatif ? »

Sur l'agriculture, je vais laisser ma collègue intervenir. Vous parlez des dossiers agricoles qui sont d'une complexité sans nom. Je comprends la difficulté pour les personnes de votre service de devoir s'y plonger et d'essayer de s'y retrouver. Vous vous rendez compte

que, pour un agriculteur, il y va aussi de sa survie financière parce que ce ne sont souvent pas de petits montants. C'est bien de son revenu dont il s'agit. Je ne peux qu'appuyer vos recommandations. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente.** – Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Nemes.

**M. Nemes (PTB).** – À votre bonne convenance, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente.** – Non, allez-y. Je pense que vous leviez la main avant moi. Je prendrai la parole après. Je pense qu'il n'y a pas lieu d'en faire... Je vous en prie.

La parole est à M. Nemes.

**M. Nemes (PTB).** – Tout d'abord, merci, Monsieur Bertrand, ainsi qu'à toute votre équipe pour votre rapport, pour votre présence pour le marathon de commissions que vous êtes entrain de faire hier, aujourd'hui et depuis la semaine passée en fait.

Les recommandations que vous apportez sont toujours riches d'enseignement. Les témoignages décrivent des problèmes qui subsistent dans notre Région. Ce retour objectif du terrain permet de voir concrètement comment nos institutions répondent aux besoins de la population. Nous sommes vraiment reconnaissants d'avoir accès à un tel document si détaillé en informations, autant quantitatives que qualitatives, et ce, avec une attention particulière que tout le monde ne possède actuellement pas les moyens, le temps ou les capacités de faire appel au médiateur. Mme Laruelle l'a rappelé aussi. Il y a tout un tas de personnes qui ne savent même pas que vous existez et qui, du coup, ne peuvent pas faire appel à vos services. Il est évident que les problèmes que vous avez relatés sont plus nombreux sur le terrain ou, tout du moins, plus vairs. Tout le monde n'est pas égal face aux procédures, car il faut avoir la volonté et les capacités de les affronter.

Je vais aussi me concentrer sur le volet « Économie ». Il y a beaucoup de choses à dire, mais je pense que l'on a longuement parlé dans ce Parlement de tout ce qui avait été mis en place pendant la période covid pour venir en aide aux indépendants, aux entreprises, et cetera. C'est là-dessus que je vais concentrer mes questions. J'ai d'ailleurs déjà pas mal abordé le fond de mes questions lors de votre exposé.

Votre premier constat est la grande impatience avec laquelle le monde des indépendants, des TPE et des PME attendaient le lancement de l'interface informatique qui allait leur permettre d'introduire leur demande d'aide face à la crise covid. Vous avez transmis des situations dramatiques où certains entrepreneurs ne

disposent plus d'aucun euro pour faire face aux dépenses de base de leur ménage. Je suis heureux d'entendre que cela se soit terminé relativement bien pour eux. En attendant, il y a quand même eu une impatience initiale qui était liée à la durée du traitement des demandes d'aide, qui est donc compréhensible vu la pression financière.

Pensez-vous, Monsieur Bertrand, que, actuellement, la Région serait en mesure d'accueillir des demandes d'aide semblables dans le scénario d'une nouvelle crise ? C'est d'ailleurs le cadre de l'une de vos recommandations. Est-on dans le cadre où, l'expérience ayant été faite maintenant – on a le temps de prendre du recul, de voir quels ont été les culs-de-sac, les initiatives –, on est préparés à pouvoir faire face à l'avenir à une situation similaire ?

Je me permets de poser une question similaire à M. le Ministre : quel jugement, quelles critiques retirez-vous des remarques du médiateur là-dessus ? Une fois l'effet de débordement initial passé, dans quelle mesure estimez-vous que l'on aurait pu adapter le système de la part de la Région ? Quel est votre bilan de la gestion de ces aides aujourd'hui, avec les éléments que le médiateur met en avant concrètement ?

Chaque aide comportait des conditions à respecter pour pouvoir y prétendre. Dans le cadre de la deuxième aide de 2 500 euros lancée par la Wallonie par exemple, au regard des conditions assez restrictives, Monsieur le Médiateur, vous avez interpellé le ministre, car plusieurs cas particuliers auraient mérité un assouplissement de la législation ou l'application de dérogation au cas par cas.

Après des périodes variées de réflexion, le ministre a souvent tranché en précisant qu'aucune dérogation ne pouvait être accordée. Vous avez émis une inquiétude à ce sujet ; nous vous rejoignons sur ce point. Avez-vous une piste sur comment on aurait pu mener autrement ces décisions sur des dérogations ?

Je pose également la question à M. le Ministre : comment en êtes-vous arrivé à devoir prendre des décisions dans ce sens ? Quelles ont été les conditions qui vous ont poussé, dans le cadre de l'aide à 2 500 euros, à dire : « En fait, non, pas de dérogation » ? Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ?

Il y a aussi toute la question de certaines entreprises qui ont choisi de ne pas mettre leur personnel en chômage covid. Tomber en chômage covid, c'est perdre plus de 30 % de son revenu. Pour les travailleurs, c'est donc une perte assez sèche. Certaines entreprises ont décidé de ne pas le faire – donc merci à elles d'avoir pris soin de leurs travailleurs et travailleuses – et cela les a empêchées d'avoir ensuite accès à certaines aides. Là non plus, il n'y a pas eu de dérogation possible, Monsieur le Ministre, pourquoi on est resté bloqué sur des situations comme celles-là, où, de toute évidence, il y avait une certaine volonté, de bonne foi, d'aller dans le

bon sens. Pourriez-vous aussi nous éclairer sur cette question ?

(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – J'ai trois petites remarques qui seront assez brèves. La première est sur le côté aménagement du territoire. Ce sont essentiellement des exemples infractionnels. C'est par rapport aux infractions que vous donnez des exemples dans le rapport. J'avais alors une question plutôt pour M. le Ministre : c'est excessivement complexe et, à la lecture du rapport, on se rend compte que le citoyen comprend difficilement s'il doit rentrer un permis de régularisation, si l'amende sera pénale, si l'amende sera transactionnelle. Vous connaissez encore beaucoup mieux que moi la procédure CoDT, mais force est de constater qu'elle n'est pas claire dans la tête de tout un chacun.

Monsieur le Ministre, j'en profitais pour vous demander si ces remarques du médiateur vous inspiraient des réflexions et si l'on allait notamment voir les choses bouger de ce côté-là ou pas.

Deuxième réflexion, Monsieur le Médiateur, j'étais venue la fois précédente avec les réunions de projet. En effet, vous aviez toute une série de remarques où les réunions de projet, alors qu'elles peuvent être obtenues par tout citoyen qui a envie d'avoir un avis préalable sur un dossier. Je pense que dans le cas des inondations, et quand vous regardez les recommandations de la Commission d'enquête sur les inondations, un avis préalable, une discussion préalable avec les autorités qui vont délivrer le projet, mais en même temps avec les auteurs de projet et en même temps avec le demandeur, c'est toujours intéressant parce que l'on met au point effectivement toutes ces choses qui peuvent s'accorder à ce niveau-là avant. Donc on n'est pas obligés d'aller au clash et puis venir devant le médiateur. C'est quelque chose qui me semble une procédure – d'ailleurs pas qu'à moi puisque le législateur en a décidé ainsi – et rend cette réunion de projet obligatoire lorsqu'elle est demandée.

Dans le rapport précédent, vous mettiez en évidence que dans certaines communes et certains pouvoirs locaux ces réunions de projet n'ont pas lieu malgré que la demande soit faite, parce que souvent le fonctionnaire délégué est un peu débordé et devrait y assister, et c'est cela qui rend parfois la chose un peu difficile. Je pense que c'est un problème vraiment important en termes de démocratie et d'équité de traitement, mais en tout cas de respect de la législation existante. Si le législateur l'a mis dans le code, c'est pour que cela puisse exister. De voir s'il y avait eu des nouvelles choses là-dessus. Je bats ma coulpe parce que je me suis dit que j'allais vous

envoyer un petit courrier pour traiter cette question en particulier tellement elle est, je pense, importante.

Enfin, *last but no least*, vous ne l'avez pas dit, Monsieur Bertrand, mais je voulais féliciter M. le Ministre. Je sais que cela ne se fait pas souvent en politique, mais vous mentionnez notamment un retrait d'acte de M. le Ministre suite à une médiation, en disant : « Voilà, je me suis trompé ».

Je trouve que reconnaître que l'on s'est trompé, en politique, et changer d'avis c'est rare et je trouve que cela mérite d'être souligné parce que c'est juste intelligent, de mon point de vue. C'est encore peut-être plus rare de se voir félicité par quelqu'un d'un autre parti, mais je voulais le faire parce que moi j'ai un respect inouï pour ce type de comportement. Merci.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – J'espère que vous n'allez pas m'en vouloir, Monsieur le Médiateur, mais beaucoup de questions seront adressées au ministre parce que le rapport que vous avez rédigé est clair, il est intéressant et effectivement il nourrit notre réflexion collective.

Je commencerai par l'aménagement du territoire. Un point positif, tout d'abord, par rapport aux relations entre vos services, Monsieur le Médiateur, et une des directions extérieures où il y avait parfois des problèmes. On sent là qu'il y a eu des progrès importants et l'on voulait aussi le souligner de manière positive en ce qui concerne le groupe des Engagés. On nous dit qu'il y a une procédure standardisée de relation qui a été mise en place par la directrice générale. Pourrait-on avoir plus de précision ? Là, la question est quand même pour vous.

Alors, Monsieur le Ministre, une des prochaines étapes à régler – en tout cas c'est ce que le médiateur nous dit – c'est la question du manque de proactivité dans certaines circonstances et le cas qui est cité est l'engagement d'un fonctionnaire délégué, à tenir informé du suivi d'un dossier, en l'occurrence celui du fameux terrain de sport en zone agricole. On l'avait déjà évoqué l'année dernière.

Finalement, il n'y a pas d'information qui remonte vers le médiateur. Donc, Monsieur le Ministre, comment peut-on avancer pour améliorer cette situation ?

Deuxième élément que je voulais évoquer en aménagement du territoire, c'est le principe du *non-bis in idem*. C'est vrai que le rapport évoque une situation qui est un peu complexe, je ne vais pas la reprendre ici dans les détails, mais des personnes qui ont construit une annexe sans permis. Le fonctionnaire délégué fixe une amende transactionnelle et puis elle n'est pas exécutée. Il y a des poursuites pénales, et cetera, et elle aboutit en 2018. La question que l'on se pose, en fait, nous, ici, Monsieur le Ministre, c'est que cette situation



est complexe et qu'il y a visiblement une séparation inconciliable entre le principe qui vise à ne pas appliquer de double peine pour les mêmes faits, et le respect du droit de l'urbanisme.

J'ai évidemment bien compris tous les éléments produits par le médiateur, mais ne pourrait-on pas concevoir une évolution législative pour répondre à ce constat ? N'est-il pas possible de concilier le droit pénal et le droit de l'urbanisme, par exemple, s'agissant de la possibilité évoquée dans le Code de l'environnement de pouvoir déduire une transaction payée préalablement d'une amende pénale, serait-ce une évolution envisageable en matière d'urbanisme ? En tout cas, on pense que la question mérite d'être posée au regard du cas qui nous est évoqué ici et qui n'est sans doute pas le seul.

Le deuxième sujet, c'est le gros morceau, certaines questions ont déjà été évoquées, c'est l'économie et les aides covid. Je ne reviens pas sur ce qui a été par tout le monde, à savoir qu'il y a eu une réaction rapide et les entreprises attendaient ces aides. La question maintenant, Monsieur le Ministre, c'est : quels ont été les domaines d'intervention du médiateur ? Pourquoi avez-vous telle ou telle option ?

D'abord la première question, pas de dérogation pour les demandeurs de l'aide 2, notamment des personnes qui percevaient de manière temporaire ou définitive une allocation de la mutuelle, qui engendrait parfois une non-perception du droit passerelle ou une perception partielle. Là, l'aide de 2 500 euros leur a été refusée. Dans certains cas, l'allocation de la mutuelle était versée dans le cadre d'un arrêt-maladie dû au covid. Ici, le médiateur vous a sollicité pour des dérogations. Finalement, vous avez estimé qu'aucune dérogation ne pouvait être accordée. Pouvez-vous nous dire pour quelle raison la même chose vaut pour le cadre d'un repos d'accouchement, par exemple, les différents cas ont été cités ? C'est la même question.

Toujours dans ces questions de refus, en tout cas du souhait de ne pas déroger, on sera content d'entendre les justifications, il y avait quand même une lueur d'espoir. Les cas où l'allocation de la mutuelle est versée de manière permanente dans le cadre des conséquences d'un accident de travail et que les bénéficiaires continuent à travailler partiellement avec l'autorisation de la mutuelle, le ministre a proposé au médiateur qu'il transmette au service juridique de l'administration des compléments d'information. Pour cet élément, au moment de la rédaction du rapport, il n'y avait pas encore de réponse claire. Oui ou non dans ce cas, a-t-il y pu avoir des réponses positives ?

Deuxième point, l'aide numéro 3 – je vous rassure je ne vais pas faire la liste totale des aides, mais il y a quand même des cas qui méritaient d'être rediscutés –, la condition trop restrictive pour percevoir l'aide numéro 3. C'est un constat que, au niveau de notre

groupe, on avait fait à plusieurs reprises. On ne peut pas s'empêcher de se dire que, si on l'avait signalé, il y aurait peut-être eu moyen de trouver une solution. L'exemple concret, c'est le bénéficiaire potentiel qui n'avait pas sollicité l'aide de 5 000 euros, la première aide, estimant qu'il n'en avait pas besoin à ce moment-là, pensant que la situation sanitaire ne durerait pas, il ne pouvait pas prétendre à avoir l'aide suivante de 3 500 euros. Le médiateur signale que c'est conçu comme une double peine et cela n'a pas pu être revu. Cela nous pose question. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire si finalement cela a été compensé dans le cadre des aides suivantes ?

Troisième point, la prise en compte de l'emploi, pour les aides 4, 5 et 6, le montant varie en fonction du nombre d'équivalents temps plein. Il y a eu deux problèmes qui ont été mis en lumière. Les entreprises créées en 2020, mais qui reprenaient des activités et le personnel d'une autre entreprise qui disposait d'une autre quantité de personnel en 2019, le ministre a précisé au médiateur qu'à partir de l'aide 12 – c'est clair qu'il y a eu des corrections qui ont été faites pour les aides suivantes, on en est conscient –, il avait été tenu compte de ces cas de figure. Par contre, il n'y a pas eu d'effet rétroactif pour celles qui ont été distribuées en 4, 5 et 6. Pourquoi cela n'a-t-il pas été possible ?

Enfin, je terminerai par les codes NACE. Ce n'est pas mon rôle de répondre à Mme Laruelle, et je ne sais pas si j'en suis tout à fait capable, mais quand vous dites que vous êtes étonné que le médiateur ait pu suggérer à certaines entreprises de modifier leur code NACE...

*(Réactions dans l'assemblée)*

Après, oui, enfin au moment où la situation était en train de se passer.

Moi, cela ne m'étonne pas spécialement, puisque le ministre l'avait signalé que des entreprises n'avaient pas au départ le code NACE qui correspondait à leur activité réelle, parce que cela faisait cinq ans que l'activité avait un peu évolué, mais qu'ils n'avaient jamais eu besoin de ces codes NACE. Ils l'ont modifié au moment où ils ont demandé leur aide. Cela ne me paraît pas spécialement problématique. Peut-être que vous sous-entendez autre chose, mais en tout cas le ministre avait bien dit qu'une entreprise qui n'avait pas le bon code au regard de son activité réelle avait la possibilité d'ajuster.

En ce qui concerne les recommandations du médiateur, on ne peut que souscrire, évidemment, à cet enjeu de procéder à des contrôles a posteriori. Maintenant, cela aussi, la Flandre avait libéré beaucoup d'aides directement, sans contrôle a priori et ont fait des contrôles a posteriori. Le ministre avait toujours dit que : « nous on prend le temps pour éviter, justement, qu'il y ait trop de contrôles a posteriori et l'on s'aperçoit qu'il en faut quand même ». Mais en tout cas, nous on

ne peut que souscrire à la nécessité d'avoir un traitement égal, une égalité de traitement par rapport à l'ensemble des acteurs du tissu économique wallon.

En ce qui concerne maintenant deux autres points : les IFAPME et l'agriculture.

Sur les IFAPME, je serai très courte. Je pense que cela vaut quand même la peine que l'on en parle un peu ici, juste pour une chose. On sait que le manque de place de stage est criant. Ce n'est pas nouveau, ce n'est pas depuis cette année ni depuis 2020. Ma question est simple – et c'est pour vous, Monsieur le Médiateur – : recevez-vous des réclamations de stagiaires qui ne trouvent pas de place de stage ? Pouvez-vous à ce niveau-là avoir des recommandations éventuelles et des contacts avec l'institut, donc l'IFAPME ?

Sur l'agriculture, trois questions à M. le Ministre.

Tout d'abord, le médiateur relève un manque de clarté dans les dossiers de l'administration, cela non plus ce n'est pas nouveau. Les primes ADISA, la notion d'adjacence des parcelles, les indemnités des calamités agricoles, c'est une remarque récurrente. Comment est-ce que vous travaillez à l'amélioration de la clarté des documents ? C'est même au-delà de la simplification administrative, c'est parfois la lisibilité des documents en tant que telle.

Ensuite, sur l'agriculture, cela concerne les fruits à l'école. Vous les avez évoqués, Monsieur le Médiateur. De nouvelles procédures devaient être expérimentées. Alors, 2020, cela n'a pu se faire à cause du covid. En 2021, y a-t-il eu ces nouvelles procédures et si oui, qu'est-ce que cela a pu donner ?

Je sais que parfois, il y a aussi des questions parlementaires sur le sujet.

Enfin, sur l'APAQ-W et sur les camps, le programme « Au camp, mangeons local », cela a dû être abandonné par l'APAQ-W et lors de réponses à des questions parlementaires, vous aviez indiqué, Monsieur le Ministre, ne pas être opposé à relancer ce type d'opérations. Est-ce que vous pouvez nous dire où cela en est, tout simplement ?

Merci beaucoup,

**M. le Président.** – Merci, Madame la Députée.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Merci. Je vous rassure, je ne vais pas parler des codes NACE, je ne vais pas parler non plus, de l'aménagement du territoire parce que je pense que tout a été dit. Je vais juste me cantonner quelques minutes par rapport au secteur agricole où il est clair que nous allons, Monsieur le Ministre, avoir la nouvelle PAC qui va se mettre en

place et une demande criante du secteur, en tout cas, c'est la simplification administrative.

Je sais très bien que les différents dossiers que le médiateur a déjà eus, il faut d'abord se plonger dedans pour voir comment cela fonctionne. Voilà, nous n'allons pas refaire le débat aujourd'hui. Je pense que la simplification administrative est dans vis cartons et vous allez essayer de la mettre en œuvre, mais je voulais en tout cas, le souligner là, maintenant.

Deuxième chose, c'est pour les calamités agricoles. On nous parle de quelques dossiers qui seraient encore en souffrance, est-ce le cas ? Si oui, avez-vous le nombre et les différentes raisons ?

Voilà, les deux réflexions que je souhaitais partager par rapport à ce document du médiateur.

Je voulais remercier le médiateur pour l'exposé qu'il nous a fait aujourd'hui.

**M. le Président.** – Merci, Madame la Députée.

La parole est à M. le Médiateur.

**M. Bertrand,** Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Tout d'abord, en ce qui concerne, excusez-moi, je ne suis pas impoli, mais mon collègue qui traite les dossiers est à distance donc, il m'envoie des éléments de réponse à vos différentes questions.

En ce qui concerne les délais, en fait, pour tout ce qui était simple et automatiser, cela s'est fait très vite. Toutefois, dès qu'il y avait un élément un peu compliqué, on a vu des délais supérieurs à 6 mois dans le traitement. C'est cela des délais anormalement longs. Dès qu'il y avait un élément qui sortait, dossier très simple, et cetera, alors là, cela prenait beaucoup de temps. Je ne trahis rien en disant qu'en plus, cette direction générale, depuis 2 ans, est quand même un peu bousculée aussi un peu. C'est gentil de le dire comme cela. Dès lors, à nouveau, je tiens à souligner le travail des agents qui ont dû gérer cela, en plus, dans un contexte administratif quand même plus compliqué, vous le savez, vous voyez très bien de quoi je parle.

En ce qui concerne les codes NACE, je veux quand même clarifier cette histoire-là parce que vous avez l'impression que j'ai, comme ça, proposé de frauder, et cetera.

Un, il fallait le code...

*(Réaction d'un intervenant)*

Non, Madame Laruelle, ce n'est pas ce que vous avez dit, c'est moi qui le dis.

**M. le Président.** – Je vous en prie, Madame Laruelle, allez-y.

**Mme Laruelle (MR).** – Il y aura un rapport et donc si vous dites cela et que moi, je ne réagis pas, on va croire que je suis d'accord.

**M. Bertrand,** Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – C'est vrai.

**Mme Laruelle (MR).** – Donc je ne suis pas d'accord avec vos propos, mais nous sommes d'accord sur le fond.

**M. le Président.** – Je vous en prie, Monsieur le Médiateur.

**M. Bertrand,** Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Donc, j'ai dit NACE, mais vous dites tous NACE. Je dois dire NACE, je suppose...

Non seulement il fallait disposer d'un tel code, mais il fallait également que l'activité corresponde à ce propre code, que ce soit l'activité réelle du demandeur.

Qu'avons-nous donné comme conseil ? Je vais vous donner un exemple d'une entreprise qui est créée il y a plusieurs années, elle a eu une évolution de son activité. C'est le cas d'une société de communication créée il y a une dizaine d'années qui avait obtenu le code correspondant, le 7311 « Activités des agences de publicité ». Ce code n'est pas éligible. Cette entreprise organise aujourd'hui des salons professionnels et des congrès. Pour autant, elle devrait mettre à jour la liste de ses codes. Or, cette activité est reprise et est éligible sous l'aide.

En donnant cet exemple, je confirme que je n'ai pas donné un « truc » à cette entreprise. Non, la mise à jour du code correspond à l'activité réelle de l'entreprise.

Il y a un effet rétroactif à ce niveau. Ne pensez pas – je ne dis pas que vous le pensez, Madame Laruelle le pense –, mais cela a été dans des cas où quand passe mon collaborateur... Ce n'est pas uniquement un dossier, un mail. Il y a aussi énormément de contacts téléphoniques avec l'entreprise, pour essayer de comprendre, et cetera.

À l'époque, souvenons-nous, l'objectif était que les entreprises qui méritaient l'aide la reçoivent le plus rapidement possible. Je l'ai dit tout à l'heure, à ceux que nous sentions où il s'agissait de l'effet d'aubaine où ils introduisent des dossiers, mais ils ne font plus rien, nous nous sommes permis de donner des signaux à l'administration, alors que ce n'est pas vraiment notre mission. Nous avons dit : « Selon nous, vous faites ce que vous voulez avec, mais on est là dans un effet d'aubaine pur et simple, voire même de fraude ». On essayait de jouer.

Je parle de 2020, on est déjà en 2022. On était dans une situation où l'on voulait que l'aide arrive, donc on faisait nous-mêmes le maximum pour essayer. On a fait

aussi beaucoup de déçus, n'imaginez pas. Mme Laruelle a dit que si une condition n'est pas remplie, malheureusement, c'est vrai.

Le rôle de la médiation est d'essayer de convaincre que, malgré cette condition, qui est une condition parmi d'autres, l'objectif de l'aide est quand même de l'aider et que cette condition – les exemples sont repris – aurait pu, selon nous... Mais je comprends aussi le ministre.

Le ministre dit qu'il a un cadre légal et réglementaire qui ne permet pas au ministre lui-même de déroger à ce cadre général. Je le comprends et je sais que c'est toujours délicat d'ouvrir cette petite porte, d'autoriser l'autorité ministérielle ou administrative à faire des dérogations. Je rappelle qu'une dérogation n'est pas non plus le fait du prince. Une dérogation doit, en droit, toujours être motivée, on doit expliquer. Une dérogation, à partir du moment où un cas similaire arriverait, on doit le traiter de la même façon.

Généralement – Mme Laruelle pose une vraie question pour le métier de médiateur, quand nous obtenons un changement de position de l'administration, nous avons toujours le remords de nous dire que oui, mais les 50 ou les 100 ou les 200 autres situations précédentes qui ne nous ont pas saisis ne l'auront malheureusement pas.

C'est là une réflexion permanente. Parfois, on change la règle en disant : « Oui, vous avez raison, et on va faire un effet rétroactif, parce qu'il y a manifestement eu une erreur ». Ce n'était pas le cas ici. Cette question est sensible.

Je n'ai pas de système, personnellement, à proposer à la place de ce code. Je suis encore plus loin du secteur des entreprises. Ma première responsabilité est d'essayer de régler un litige qu'un citoyen ou une entreprise a avec l'administration. Je formule des recommandations. J'essaie d'aller au maximum de ce que je peux.

Dans mon équipe, je n'ai pas de personne – ni moi personnellement – qui a suffisamment de connaissances, de capacités, pour répondre et formuler des recommandations dans tous les secteurs couverts. Non, je suis désolé, a priori, je n'en ai pas.

Serait-on capables de se lancer ? Je suggère la constitution d'un groupe de travail pour réfléchir. Maintenant, on sort tout doucement – on espère – de cette crise. Là, on sort, peut-être que l'on entre dans une autre, mais c'est le moment – comme toutes les administrations, comme tous les responsables – de faire le bilan, de mettre tous les acteurs... Je suis certain que cela se fait, que l'on n'attend pas le rapport du Médiateur pour le faire, mais c'est une suggestion.

Il n'y a pas que moi. Il y a eu le rapport de la Cour des comptes qui a fait un bilan de l'évaluation et qui attire l'attention en disant : « Si vous aviez su que cette crise allait arriver, vous auriez certainement fait des

choses autrement ». Maintenant, on a le temps de le faire. Je suggère donc de profiter de ce temps.

Madame Cremasco, les réunions de projet, je n'en parle pas. Peut-être que M. le Ministre aura plus à dire, mais je n'ai plus vraiment de réclamation. En revanche, il n'y a pas eu de changement, selon moi.

Malheureusement, même si cela existe dans le Code, vous avez raison, c'est une pratique qui est loin d'être généralisée, alors même que l'objectif du législateur était justement de prévenir et pacifier les futures difficultés qui arrivaient. Tous ceux qui y ont assisté voient que cela permet notamment aux voisins de s'exprimer, de leur expliquer et parfois cela contribue à calmer les tensions.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – C'est vraiment de la médiation en amont, j'allais dire. Comme vous le disiez après, cela se résout quand tout le monde comprend le projet. Là, c'est l'occasion de le faire en amont.

**M. Bertrand**, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Oui.

Vous avez posé la question, Madame Schyns, sur la procédure pénale et le droit de l'urbanisme. Évidemment, on a voulu prendre cet exemple, mais c'est la confrontation du droit pénal général où le parquet est intervenu, a poursuivi et où une procédure pénale a été menée à son terme ; alors que le droit de l'urbanisme prévoit éventuellement une procédure comme cela, mais la décision du juge vaut régularisation, le cas échéant, s'il fait droit. Or, ici ce n'est pas le cas, puisqu'il était dans le cadre du droit pénal classique.

Pour résoudre ce genre de choses, il faut aller dans les sphères judiciaires, au collège des PG, et cetera, et voir s'il n'y a pas des coordinations qui devraient se faire. Peut-être ont-elles lieu, mais nous sommes vraiment là entre deux univers différents.

D'ailleurs, l'administration n'était pas du tout à la cause. Finalement, personne ne savait quoi faire de cette décision et pour la suite à donner.

Nous avons suggéré de faire une assimilation avec la procédure d'urbanisme, mais, malheureusement, cela n'a pas été jusqu'à ce niveau.

Je me dois vraiment – excusez-moi mille fois, c'était dans les 20 minutes – de parler du rapport sur l'IFAPME parce que, quand les choses vont bien, c'est important pour moi de le dire ici aussi en commission. La collaboration avec l'IFAPME fonctionne vraiment très bien. Nous avons un bon protocole de collaboration.

J'ai encore eu hier une réunion de travail avec l'administratrice générale et les responsables du service « plaintes », nous avons déjà abordé plein de choses et plein de questions. Je n'ai pas nécessairement toutes ses réclamations, mais elle m'informe déjà en disant que je pourrais voir ceci ou cela.

La collaboration est donc très positive. Pour moi, c'est important de le dire ici aujourd'hui.

On n'a pas vraiment eu de réclamation sur des demandes de places de stage. À mon avis, elles vont être traitées directement en premier niveau et n'arrivent chez nous que lorsqu'il y a vraiment eu une complication.

En ce qui concerne les calamités agricoles sur les anciens dossiers, Madame Cassart-Mailleux, je ne sais pas si c'était à moi que la question était adressée ou à M. le Ministre.

Je regarde ma collaboratrice pour voir si elle le sait. Oui, en 2021, il en restait encore.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je voudrais tout d'abord remercier le médiateur et remercier ses équipes pour l'ensemble du travail mené.

Vous l'avez indiqué, Monsieur le Médiateur, l'impact de la crise a lourdement concerné un certain nombre de personnes – indépendants, commerçants, entreprises, agriculteurs, interlocuteurs divers, porteurs de projets – dont les dossiers relevaient de plusieurs des départements que vous venez de citer.

Je tiens donc vraiment à vous remercier et je le fais avec une totale sincérité, en ayant observé de très près le travail, mais aussi l'ampleur de celui-ci, ainsi que l'examen de dossiers que vous avez faits massivement dans cette période de crise.

Je voudrais vraiment vous adresser mes remerciements pour cela, mais pas seulement pour le volet intermédiation par rapport aux dossiers, mais également pour le volet propositions, recommandations pour le futur et pour les liens qui ont été noués avec notre administration.

En second lieu, je voudrais associer évidemment à ces remerciements notre administration, puisque la crise sanitaire – et ultérieurement, dans la foulée, les inondations – a aussi impacté le volume des dossiers, la complexité des dossiers, les dispositifs divers, mais aussi, personnellement, nos administrations : un certain nombre d'agents ont été eux-mêmes malades, écartés, certains gravement. Les procédures en présentiel ont été

remplacées. On évoque ici des dispositifs, singulièrement concernant les indemnités dans le domaine économique, mais il y en a eu d'autres encore, des dispositifs particuliers en ce qui concerne notamment le financement d'interventions covid, sous forme de recherche, de dispositifs, et cetera, plus alors subséquemment un certain nombre d'impacts sur le traitement normal des dossiers déjà antérieurs au covid. Je parle notamment de reports d'investissements dus au covid et un certain nombre de choses.

Le volume de ce qui a dû être traité dans des conditions jusqu'alors inédites et inconnues dans notre histoire récente a été tel que l'on s'est trouvé – il faut avoir l'humilité de le dire et aussi la transparence de le concéder – dans un cadre jusqu'alors parfaitement inédit. Ce cadre, lorsque je le traduis en chiffres, singulièrement sur les aides – Mme Laruelle a indiqué les chiffres, je me permets de les rappeler, pour la période 2020, c'est six indemnités qui sont concernées. Pour ces six indemnités, c'est au total 184 864 demandes qui ont été introduites, avec par ailleurs un octroi de 88,6 % d'entre elles, c'est-à-dire 163 828 pour un peu plus de 616 628 000 euros. Cela vous donne une indication de ce qui est arrivé à la suite de cette décision successive de fermetures et de réouvertures temporaires, puis de refermetures, pendant cette année 2020. Ceci, à l'époque on l'ignorait encore, augurait de ce qui allait nous attendre ultérieurement puisque, au total, si j'y inclus les autres indemnités, il y en a eu au total 26. Les deux dernières périodes d'introduction se clôturent aujourd'hui même, fin de journée, soyez attentifs pour celles et ceux qui seraient concernés. Les deux dernières étaient séquencées en deux volets, A et B, de sorte qu'il y a eu au total 28 types d'indemnités différentes qui ont été ouvertes, ce qui représente de l'ordre de 276 389 dossiers, au moment où ce bilan statistique, encore provisoire, a été établi.

Dans l'évolution des dossiers, nous avons tenté de nous calquer au maximum sur les décisions fédérales de fermeture. Je vais y revenir, reprenant les codes NACE ou NACEBEL tels qu'ils étaient repris dans les décisions successives des autorités fédérales, de manière à avoir une ligne qui était aussi argumentée et justifiée que possible puisque, entre ceux qui pouvaient encore travailler et ceux qui étaient interdits de travailler, et cetera, on avait vraiment un besoin de ces deux lignes et de l'explication de celles-ci.

Concernant ces fameux codes NACEBEL, il y a eu beaucoup de discussions à ce propos. Madame Schyns, vous avez évoqué d'autres collègues ici au Parlement également à plusieurs reprises en disant qu'il aurait fallu sortir des codes NACE, qu'il aurait fallu définir les choses autrement. Sachant aussi qu'il n'y a pas eu de proposition qui aurait permis de qualifier autrement les activités, on aurait pu alors dire : « Oui, votre déclaration d'activité correspond bien majoritairement à votre activité, de façon prioritaire à votre activité, et cetera. »

C'est en cela que l'échange entre Mme Laruelle et le médiateur peut être clarifié, on a effectivement dit que tout le monde n'allait pas relire la liste de ses codes NACE tous les mois, même si effectivement son code NACE doit correspondre vraiment à l'activité exercée, et cetera. On doit bien avouer que l'on ne va pas relire ses codes NACE en disant : « Diable, mon activité ne s'est-elle pas quelque peu diversifiée, voire n'a pas évolué ? »

On a effectivement permis aux gens de dire : « s'il est avéré que votre activité ne colle plus à votre code NACE, vous pouvez aller adapter votre code NACE, mais à la condition que votre activité corresponde bien au code NACE que vous allez adapter le cas échéant. » L'administration a suivi aussi un certain nombre d'informations concernant les corrections de code NACE. Je ne dis pas qu'une correction de code NACE fait une indication d'effet d'aubaine, et encore moins de fraudes, mais si l'on a introduit plusieurs fois sur des codes NACE différents successivement dans les indemnités, là, je comprends que dans le *data mining* ou le *data matching* de l'administration, il y ait peut-être un clignotant qui s'allume. Je n'en qualifie pas de façon chromatique la couleur, mais il y a un clignotant qui s'allume en disant que peut-être que là, il y a quelque chose à vérifier. Je pense que le ressenti aussi de vos équipes, Monsieur le Médiateur, est tel que, sur certains dossiers, on pouvait bien avoir des éléments pour identifier combien subitement le glacier dont on allait voir vite sur le site internet qu'il est évident que son évolution d'activités était réelle par rapport à d'autres qui subitement avaient aussi une activité de telle ou telle nature qui semblait beaucoup moins présente. Effectivement, c'est un point d'attention particulière par rapport à ces éléments, par rapport au contrôle et par rapport à l'activité.

Puisque je parle du contrôle, je pense qu'un des éléments de la mise en œuvre était constitutif du délai que vous avez souligné, et parfois dans certains cas, déploré. Je partage, je ne suis pas en train de dire qu'en termes de délais, en toutes circonstances, tout s'est bien passé. Il faut avoir évidemment la transparence de l'indiquer. En même temps, le rapport le souligne, j'en remercie l'analyse de la Cour des comptes, vraiment, il y a eu une réponse globalement rapide, adaptée, et globalement massive par rapport aux besoins tels qu'ils apparaissaient successivement, en même temps, il y avait des paliers de vérification. Je réponds en cela à votre question, Madame Schyns. D'abord, il y avait des éléments au moment de l'introduction qui étaient des filets qui empêchaient dans certains cas l'introduction à travers la plateforme. Il y avait des croisements avec les données telles qu'elles nous sont communiquées en tant que sources authentiques. Il y avait des éléments de croisement, si effectivement le numéro BCE ne correspondait pas à la source authentique, au numéro IBAN renseigné par le numéro que l'on retrouvait ailleurs, alors, il y avait un certain nombre de croisements qui s'exerçaient mécaniquement. Puis, les

services de l'administration eux-mêmes, en fonction d'analyses par sondage qu'ils faisaient dans des groupes de dossiers, estimaient ou non pouvoir libérer des dossiers ou pouvoir faire alors un contrôle plus approfondi.

Comme je l'ai dit dans toutes les langues, à plusieurs reprises, publiquement, et ici au Parlement pour répondre à vos questions, le fait qu'il y ait eu un certain nombre de filtres que je viens de rappeler n'empêche pas le contrôle a posteriori. Ce n'est pas parce que c'est une circonstance malheureuse, ce n'est pas parce que les gens devaient réagir rapidement, et cetera, qu'il ne serait pas fondé de mener des contrôles a posteriori. L'administration a identifié un certain nombre de *scopes* en disant : « Là, il nous semble opportun d'avoir des contrôles plus approfondis ». Nous avons alors engagé – le Gouvernement a accepté – toute une équipe de contrôleurs dont la mission sera d'aller croiser un certain nombre de dossiers et d'aller vérifier certains éléments.

Je ne vous cache pas – Dieu sait que ce n'est pas un comportement que l'on souhaite –, dans le contexte particulier, il y a des gens qui, même de façon individualisée, ont écrit, et pas de façon anonyme, en disant : « Attention, ici, j'ai appris que, mais ce n'est pas vrai », et cetera, je vous en passe et des meilleures. On a transmis tout cela à l'administration, sachant que, comme il y avait la nécessité de traiter toutes les demandes, en ce compris les dernières vagues, les équipes se concentrent en ce compris là-dessus, sachant que, après, les personnes recrutées et celles qui vont encore arriver pour le contrôle vont alors utiliser ces données, non pas dans une chasse aux sorcières pour aller chercher le dernier quart de morceau d'information qui, peut-être, doit être validé quatre fois. Soyons clairs, ce n'est pas l'esprit. En même temps, s'il y a eu des fraudes intentionnelles, il est tout à fait normal, en ce qui concerne la gestion des deniers publics, que les contrôles soient menés et les récupérations soient diligentées en fonction des constats qui seront opérés.

En ce qui concerne d'ailleurs ces mécanismes de contrôle, il en va de même pour le remboursement de l'excédent qui avait été versé ultérieurement sur une des indemnités de manière à ce que nous puissions alors bien veiller à ce que soit accordé ce qui devait l'être et, à l'inverse, soit récupéré ce qui éventuellement doit l'être en fonction de ces constats.

En effet, plusieurs questions touchent à toute une série de situations. Les dispositifs ont évolué dans le temps également. On a tenu compte du fait que la première intervention était forfaitaire, puis au fil du temps, on a proportionné, lié avec le nombre d'employés, dans les dernières démarches, il y a l'intervention des professionnels du chiffre. Il y a des liens avec le chiffre d'affaires et des paliers de cette nature-là, de manière à proportionner. On a forfaitarisé rapidement au moment de l'arrivée des

conséquences de la pandémie, ensuite on a pu calibrer un certain nombre des dispositifs.

Le médiateur a rappelé les règles en la matière et elles sont de stricte application, mais il est exact que, pour l'un et l'autre cas, vous avez mentionné dans votre rapport des personnes où l'articulation d'une absence pour cause de maladie ou d'une combinaison de temporalités, avec un accouchement, ou d'autres circonstances encore, venaient faire que la période requise était insuffisante par rapport au cadre que l'arrêté avait fixé.

Il est également vrai que, compte tenu de la mobilisation des moyens que nous devons consacrer à l'ensemble des secteurs lourdement impactés, je n'ai pas souhaité endosser le fait de dire : « Je vais reproposez une modification de l'arrêté pour un certain nombre de cas – très limités, mais je comprends que, pour les personnes, c'est leurs cas à elles – en vue d'adapter le dispositif », avec les éventuels mécanismes de notification à l'Europe, les passages successifs au Conseil d'État, et cetera ». Certes, ces cas sont très limités, mais je comprends que pour ces personnes cela soit leur cas à eux.

J'ai observé – vous le constatez vous-même dans votre activité – que, lorsque l'on fixe un cadre, même en consacrant un maximum d'attention, en concertant avec les interlocuteurs concernés, l'on fixe les limites, et il y a toujours bien, à la marge, de façon très minoritaire, l'un ou l'autre dossier. Ensuite, on se demande si l'on n'aurait pas dû adapter le cadre, au risque d'avoir de nouveau l'une ou l'autre situation. C'est la raison pour laquelle j'ai pris sur moi en disant que l'on n'adapte pas.

Il y a eu, dans certains cas, si les personnes rencontraient vraiment des éléments de force majeure par rapport au délai ou l'accessibilité informatique. Les personnes disaient : « Je n'ai pas pu introduire mon dossier ». Mais que voulez-vous, le délai est ce qu'il est. Le délai était fixé par l'arrêté, on l'a dit dans toutes les langues, et cetera. Si la personne avait des éléments probants, en disant qu'elle a essayé, mais qu'une mécanique informatique ou bug quelconque ne lui a pas permis d'introduire sa demande, alors elle pouvait plaider sa bonne foi. J'ai aussi, tout en étant extérieur au dossier, plaidé pour que, s'il y avait vraiment un cas de force majeure, l'on puisse autoriser les personnes à quand même introduire leur dossier.

Exemple type : une personne elle-même victime du covid, se trouvant hospitalisée à la suite de la maladie, constitue évidemment un cas de force majeure – dans ces très rares cas, conceptualisés transversalement – lui permettant d'introduire a posteriori un dossier.

Par ailleurs, la mécanique avait fait que, si vous n'étiez pas éligible à la première des demandes, vous n'étiez pas susceptible d'obtenir le bénéfice de la troisième. Nous avons adapté cela ensuite. Nous avons

eu quelques cas, pas très nombreux, avec des personnes qui disaient : « Si j'avais su ». On est partis du raisonnement que l'on souhaitait aider celles et ceux qui en avaient le plus besoin, dans le cœur de la pandémie, distraits au point de ne pas savoir qu'il y avait une possibilité d'indemnité, convenons que c'est assez rare. Peut-être qu'il y a eu des cas où les personnes on dit : « Moi, je fais l'effort de... Je fais le gros dos. » Je le concède bien volontiers.

En ce qui concerne les intérimaires, c'est un débat que nous avons eu aussi, Madame Schyns. Il faut une relation contractuelle. On ne savait pas tenir compte du volume des intérimaires. On a donc dû tenir compte des statistiques, en termes d'emploi, telles qu'elles étaient établies sur base d'un lien établi avec l'entreprise.

En ce qui concerne les autres points encore mentionnés, je voudrais aussi souligner que pour les réponses, cela ne concerne pas uniquement le volet économique, j'ai observé que certains des dossiers font l'objet d'un suivi de l'administration, mais pas nécessairement d'un retour vers les services du médiateur en disant : « Regardez ce dossier, un tel ou une telle a trouvé une issue de telle nature ». Cela c'est un élément qu'il faut pouvoir travailler de façon systématisée. Je pense qu'il reste quelques réclamations encore en suspens. J'ai demandé à l'administration qu'elles puissent être traitées, maintenant que toutes les vagues sont clôturées que les notifications des derniers dossiers puissent être faites, que l'on puisse évacuer tout ce qui serait encore pendant comme réclamation à quelque titre que ce soit, puis qu'ensuite il puisse y avoir la communication et le dialogue avec le médiateur jusqu'à la communication de la décision finale.

Je dois bien observer aussi que le fait qu'il y ait la possibilité d'avoir ce recours à la médiation, ce dialogue et peut-être la correction à la suite de l'intervention de la médiation, fait que ou est un des éléments qui fait que les gens, soit ont une compréhension par rapport à ce qu'il s'est passé ou par ailleurs, font le choix de poursuivre, par exemple, ce qui est toujours leur droit, en contestant une décision devant une juridiction, mais que globalement nous avons eu sur le nombre de dossiers, peu de contestations portées devant les juridictions et quasiment aucune qui a, à ce stade et à ma connaissance, aujourd'hui abouti. Ceci, je n'en tire aucune conclusion, mais je vois bien que le rôle de la médiation et nous-mêmes d'ailleurs régulièrement avons référé à la médiation en disant : « Écoutez, l'administration a telle position, on ne veut pas intervenir dans les dossiers individuellement, mais peut-être que la médiation pourrait vous accompagner dans l'analyse de votre dossier ».

Par ailleurs, en ce qui concerne le futur, une question importante. Je pense qu'on doit tenir compte, et je retiens la recommandation d'une réunion de travail sur le sujet, des enseignements de ce qui s'est passé. À la fois en termes d'équipement informatique, c'est clair

que l'on doit pouvoir être équipé en termes de logistique informatique, de *backup*, d'organisation de toute nature, de support de toute nature, et cetera. Deux, l'accès aux sources authentiques est un élément majeur de manière à pouvoir croiser les données. Trois, les ressources humaines. Rien à faire, on ne sait pas gérer une ampleur de dossiers de cette nature sans avoir des ressources humaines en suffisance. J'en remercie mon administration et celles et ceux qui ont répondu puisque nous avons lancé un appel au sein du département économie, emploi et recherche, mais aussi plus largement, de manière à ce qu'un certain nombre d'agents de la fonction publique puisse venir nous aider en renfort pour traiter cette masse de dossiers. J'ajoute qu'indépendamment, il y a le *call center* de la Région, il y avait SOWALFIN, les outils financiers, il faut imaginer ce que cela représente. Il y a eu une mobilisation à cet égard, mais il est clair que dans des situations – et c'est le troisième volet que j'ajoute, de cette nature, même si ce sont toujours des décisions difficiles à prendre, il faut dès le premier jour, dès le premier mois dire un cinquantaine personnes qui ne vont pas seulement venir des administrations. Au fil des semaines et des mois les gens retournent dans leur service d'origine ou les gens, après un certain temps disent qu'ils passent la main à d'autres, mais qui n'ont pas acquis l'expérience de celles et ceux qui rejoignent leur service d'origine ont acquise. Il y a cet élément d'amplification des ressources humaines et du moment, de la temporalité de l'amplification des ressources humaines qui sont des éléments importants. Il y en a d'autres, mais voilà quelques-uns des points que je retiens par rapport à d'autres.

Je pense avoir répondu aux comptes NACE, aux éléments de non-adaptation pas de dérogation, et cetera.

Je fais un glissement pour ne pas consommer trois fois plus de temps que l'ensemble des intervenants, ce qui serait d'assez mauvais goût de ma part. Puisque vous avez évoqué l'IFAPME, effectivement, on a des efforts qui sont déployés pour augmenter les places de stages, parce que c'est un gros problème. Dans les réformes en cours, notamment Plan de relance, il y a accompagnement des tuteurs en ce qui concerne la formation – j'ai eu l'occasion de mener des réunions avec l'UCM, avec l'Union wallonne des entreprises, le SNI, et cetera –, et aussi probablement un dispositif d'incitants concernant les places de stages que je souhaite pouvoir soutenir à l'avenir.

Concernant l'aménagement du territoire, Madame Cremasco, Madame Schyns, Monsieur le Médiateur, il est vrai et il est difficile d'avoir une procédure qui, en tous points, serait adéquate en matière de régularisation de permis ou d'infractions d'urbanisme et d'obtention de permis d'urbanisme.

Vous avez cité des cas. Il y en a encore d'autres. Je vous donne une illustration. Lorsque, par exemple, les services proposent une transaction, et la ville ou la

commune ne répond pas, ne donne pas d'avis, elle ne dit ni oui ni non, elle ne répond pas, il n'y a pas d'issue. Cela veut dire que le dossier reste pendant.

D'autres disent : « Moi, je ne veux pas de régularisation, je ne veux pas prendre attitude par rapport à cela, et cetera ». Il y a la procédure pénale et la conjonction avec la procédure administrative. Il y a le fait de dire que, quand les gens ont réglé la transaction, pour eux, tout est bon, mais tout n'est pas nécessairement OK, et cetera.

Dans la réforme du CoDT – on ne va pas refaire tout cela, on ne va pas remettre sur la table la question de l'amnistie et des conditions pour l'amnistie urbanistique, et cetera, c'est encore un chantier plus large –, on va essayer de toiletter quand même à la marge certains des éléments qui rendent les situations un peu inextricables dans certains cas. Soyons clairs, il y a des dossiers qui sont inextricables plutôt que l'environnement. C'est d'abord le problème en soi qui a été générateur du nœud dans lequel on se trouve, mais il y a quelques curseurs que l'on souhaite pouvoir adapter. Ici aussi, Madame la Présidente, Monsieur le Médiateur, chers collègues parlementaires, n'hésitez pas à nous alimenter peut-être de suggestions en la matière.

Je voudrais encore évoquer deux choses, tout aussi brièvement.

D'une part la procédure en ce qui concerne les fruits et légumes, vous savez, ce n'est pas faire injure au passé que de dire que ce fut un beau « broil ». Franchement, et de moins en moins d'écoles voulaient le faire, puis, les écoles n'étaient pas, pour certaines d'entre elles, remboursées parce que les justifications aux marchés publics ne convenaient pas, et cetera, alors qu'il y a beaucoup de bénévoles qui s'investissaient là-dedans, ou des enseignants, ou des équipes de l'école en plus de leur travail qui est déjà conséquent en rythme habituel. C'est la raison pour laquelle, à partir de 2020-2021, indépendamment de nouveau de la crise sanitaire, on a proposé un système optionnel, à savoir :

- un marché centralisé dans lequel on peut activer sa propre demande ;
- de pouvoir continuer à mener son marché public au départ de l'école.

Nous avons noté, même si l'on n'est pas encore évidemment à l'objectif que l'on souhaite atteindre, mais il y a 553 écoles qui, pour la période 2021-2022, se sont inscrites au programme en adhérant au marché public centralisé, organisé par l'administration pour 200 écoles l'année précédente. On est plutôt, me semble-t-il, sur la bonne voie. La route est, certes, pentue, mais nous sommes en train de l'arpenter. Il y a 97 écoles qui ont marqué leur souhait de garder leur propre marché public pour 76 l'année précédente. Je considère que ces résultats sont encourageants, mais doivent faire l'objet encore de communications amplifiées et d'un certain nombre d'acquis de manière à

ce que le tam-tam positif ici fonctionne bien dans les écoles.

Il me reste à évoquer le volet agricole qui nécessiterait de plus longs propos, puisqu'il y a plus de 700 000 hectares en Région wallonne. Vous imaginez, on va les résumer en trois phrases, mais notons deux choses :

- plan stratégique, nouvelle actualisation des procédures en ce qui concerne ce qui relève de la PAC, plan stratégique versus wallonne ;
- forts des constats en ce qui concerne les calamités agricoles, nous avons adapté le système de manière à ce qu'il y ait une introduction à travers les bureaux décentralisés et informatisés des déclarations agricoles.

Malheureusement, on a eu une calamité agricole, depuis lors on a beaucoup moins de réclamations, et un paiement qui est beaucoup plus rapide, avec la procédure qui a été réformée et qui a été digitalisée. Il me semble que ces réformes sont plutôt positives, sachant que nous avons, dans notre accord de gouvernement un système – qui est à l'étude – qui consacre une évolution encore beaucoup plus importante, puisque ce système comporte une part assurantielle de la prise en charge de la calamité agricole. Mais c'est un débat qui est plus conceptuel, il est moins lié à la mise en œuvre mécanique de ce que l'on connaît aujourd'hui, même si ce que l'on connaît aujourd'hui est partiellement obsolète. Je parle notamment des constats menés dans les communes, prairie par prairie ou champ par champ. Entre 30 % ou 42 % de constats de perte sur une parcelle de 22 hectares, il faut avoir l'œil. Même chose pour un certain nombre de prairies dans les territoires vallonnés de nos contrées wallonnes.

Voilà ce que je peux dire en ce qui concerne ce volet.

Je termine en vous remerciant toutes et tous. Si je n'ai pas été exhaustif, je suis évidemment à votre écoute et à votre disposition. Je remercie M. le Médiateur et ses équipes, nos administrations pour les progrès enregistrés. Tout n'est pas encore du 100 %, je l'ai bien mesuré, mais il y a eu manifestement des avancées dans chacun des départements, notamment en aménagement du territoire, où l'on ne répondait pas du tout, même après trois rappels du médiateur. Tout cela semble cependant bien rentrer dans l'ordre. Par ailleurs, j'en profite pour remercier également nos services et le Parlement.

*(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** – Merci beaucoup, Monsieur le Médiateur et Monsieur le Ministre, répondu aux différentes questions.

La parole est à M. Nemes.



**M. Nemes (PTB).** – Vu que l'ensemble des questions que nous avons ont trouvé réponse ici, cela fait écho à tout le débat que l'on a tenu longuement sur la question du contrôle a priori et a posteriori. Sur cela, Monsieur le Ministre, vous avez été assez clair. Ici, on est dans une phase où l'on est en train de reconstruire tout un tas de points. Quand on voit le stress, l'angoisse que ce contrôle a priori a créé chez les gens, dans les conclusions que l'on doit tirer de ce qui s'est passé ici, je pense qu'il est important d'avoir un contrôle a posteriori vu que, de toute façon, on doit déployer des moyens pour un contrôle par la suite.

Vous avez raison de saluer le travail exemplaire des services de l'administration et de dire qu'ils ont droit à toute notre considération. J'espère que ceci va se traduire aussi autrement que simplement par des paroles au Parlement. Ce n'est pas pour rien que l'ensemble des services administratifs sont en grève aujourd'hui pour augmenter leur pouvoir d'achat, pour pouvoir dire : « On veut de meilleures conditions de travail ». Au-delà des mots et de la reconnaissance verbale, il y a aussi des choses à faire de ce côté-là.

Sur la question de la recommandation par le médiateur de créer un groupe de travail pour répondre plus rapidement et plus efficacement, vous avez dit que c'était quelque chose qui allait être suivi. Vous avez parlé de trois points : l'informatique, les ressources humaines et un troisième que je n'ai pas eu le temps de noter. Comment va-t-on travailler sur les pistes à améliorer ? Quand et quels moyens vont être mis là-dessus ? Si vous ne souhaitez pas amener des précisions maintenant, je ne manquerai pas de vous réinterroger sur le sujet. En attendant, je pense que c'est un travail qui est nécessaire et le plus tôt sera le mieux.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et au à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX**

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales de :

- M. Nemes, sur « l'investissement réitéré de la SOGEPA en faveur de la société Hamon » ;
- M. Nemes, sur « la transparence et le conflit d'intérêt de la SOGEPA par rapport à la société Hamon » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales ou interpellations de :

- M. Nemes, sur « le *carbon leakage* en 2022 » ;
- Mme Ryckmans, sur « la fermeture annoncée de l'usine 5N Plus à Tilly » ;
- Mme Ryckmans, sur « la fermeture annoncée de l'usine 5N Plus à Tilly » ;
- M. Hermant, sur « le dédommagement des commerçants impactés par les travaux du tram à Liège » ;
- Mme Galant, sur « la rencontre avec Mme la Ministre Zuhail Demir sur les dossiers Ventilux et Boucle du Hainaut » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 49 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés  
M. Marc Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne  
M. Olivier Bierin, Ecolo  
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences  
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR  
M. Christophe Clersy, Ecolo  
Mme Veronica Cremasco, Présidente  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. Eddy Fontaine, PS  
Mme Latifa Gahouchi, PS  
M. Maxime Hardy, PS  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Nicolas Janssen, MR  
Mme Sabine Laruelle, MR  
M. Dimitri Legasse, PS  
M. Laurent Léonard, PS  
M. Julien Liradelfo, PTB  
M. Olivier Maroy, MR  
M. Julien Matagne, Les Engagés  
M. Germain Mugesangango, PTB  
M. Samuel Nemes, PTB  
Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés

## ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
ADISA	aides à l'investissement dans le secteur agricole
ADL	agence de développement local
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BBZ	budget base zéro
BCE	Banque-carrefour des entreprises
BMW	Bayerische Motoren Werke (Manufacture bavaroise de moteurs)
BNB	Banque nationale de Belgique
CA	conseil d'administration
CDD	contrat à durée déterminée
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CMI	Cockerill Maintenance et Ingénierie (groupe)
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
COMASE	COMASE Management consulting
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CSA	Code des sociétés et associations
DPR	Déclaration de politique régionale
Edora	Fédération des producteurs d'énergie renouvelable
EU	European Union (Union européenne)
FAST	Fluidité, accessibilité, santé/sécurité et transfert modal (plan)
FEBIAC	Fédération belge et luxembourgeoise de l'automobile et du cycle (anciennement Fédération belge de l'industrie automobile et du cycle)
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GELIGAR	garantie financière pour les grandes entreprises
GFG	Gupta Family Group Alliance (groupe international d'entreprises associées)
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IBAN	International Bank Account Number (numéro de compte bancaire international)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IRBAB	Institut royal belge pour l'amélioration de la betterave
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LLD	Liberty Liège-Dudelange
NACE	Nomenclature européenne des activités économiques
NACEBEL	Nomenclature européenne des activités économiques pour la Belgique
NCP	National Contact Point (Point de contact national)
ONU	Organisation des Nations unies
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PAC	Politique agricole communautaire
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PAL	Port autonome de Liège
PAN	plan d'action national
PDG	président-directeur général
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PHE	plate heat exchanger (échangeur de chaleur à plaques)
PIB	produit intérieur brut

PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNEC	Plan national pour l'énergie et le climat
PoC	proof of concept (preuve de concept)
R&D	Recherche et Développement
REGAL	Réduction du gaspillage alimentaire (plan wallon)
RenoWatt	filière du GRE-Liège
RIP	réunion d'information préalable
RRF	Rapid Response Facility (Fonds d'intervention d'urgence)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
S3	Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente)
SA	société anonyme
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
SIE	surfaces d'intérêt écologique
SNI	Syndicat neutre pour indépendants
SOCOPRO	Services opérationnels du collège des producteurs
SOFINEX	Société wallonne de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPW	Service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
TPE	très petite(s) entreprise(s)
UCM	Union des classes moyennes
UDE	utilisation durable de l'énergie
UWE	Union wallonne des entreprises
WagrAlim	pôle de compétitivité de l'agro-industrie wallonne
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)